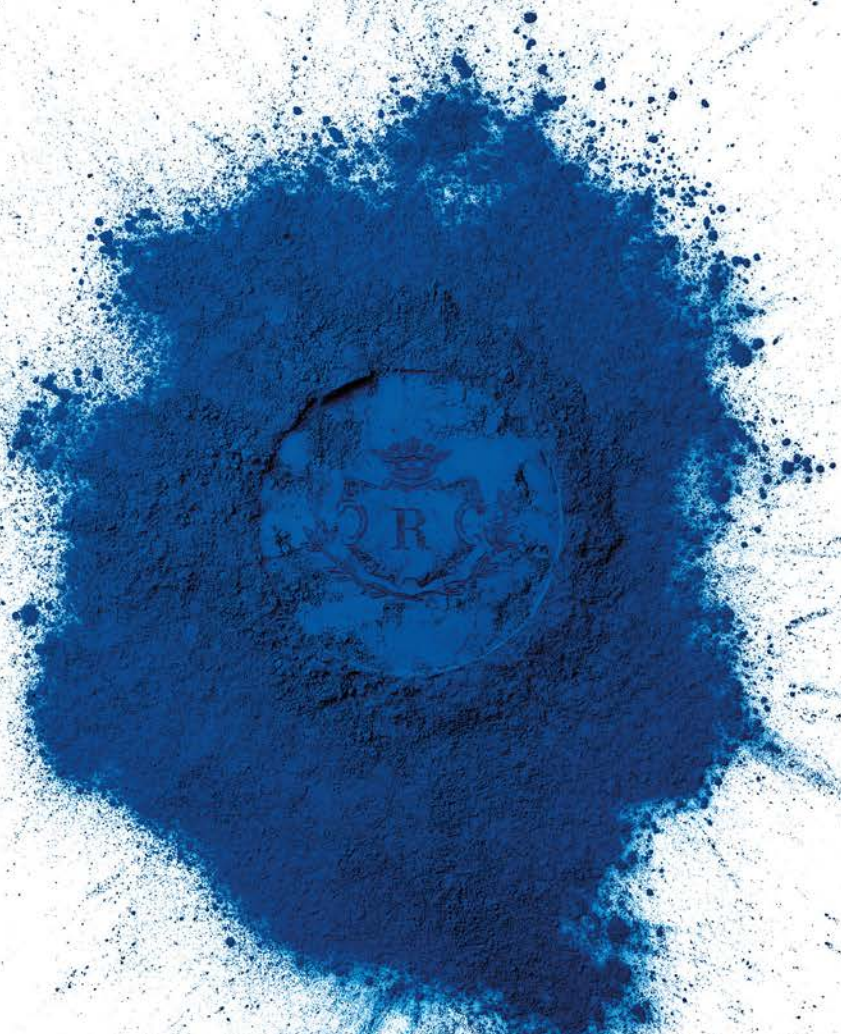


RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2018

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018



ROBERTET
— GROUPE —

S O M M A I R E

RAPPORT DE GESTION	3
DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRAFINANCIÈRE	17
COMPTES CONSOLIDÉS	58
COMPTES SOCIAUX	101
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	124
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018	133
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	135
LE GROUPE ROBERTET	150



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018



ROBERTET
— GROUPE —

RAPPORT DE GESTION

2018 aura été une année de consolidation des performances du Groupe dans un contexte perturbé pour notre industrie.

Le chiffre d'affaires consolidé a atteint les 525 millions d'euros en croissance de 4% ou 7,5%, à taux de change constant, conforme aux objectifs initiaux.

La division Ingrédients naturels a réalisé une augmentation de 12% de son chiffre, nettement supérieure à la croissance du Groupe, ce qui démontre, une nouvelle fois, la justesse de la stratégie de Robertet de profiter, au maximum de son incontestable expertise et de sa spécialisation dans le développement de produits naturels à des fins d'arômes ou de parfumerie mais également pour d'autres usages.

En son sein, la partie "organique", de plus en plus importante contribue à cette réelle différenciation dans un environnement très compétitif. La SAPAD en est le vecteur principal garantissant la crédibilité de nos efforts autour de ce concept essentiel pour Robertet qui également a une démarche RSE extrêmement pragmatique et sérieuse permettant de garantir des filières d'approvisionnement, gage d'une collaboration à long terme avec des clients majeurs. Ceci est fait d'une connaissance intime des produits et des marchés dans le sens d'une traçabilité totale du cycle de production et d'un positionnement clair et d'une réelle pérennité dans un domaine auquel la société est viscéralement attachée.

Pour 2018, c'est aux Etats Unis que la croissance a été la plus forte sur de Nouveaux Produits/Nouveaux Marchés en appliquant la stratégie consacrant le One Robertet.

Par ailleurs, l'activité et la rentabilité du Groupe ont été affectées, comme l'ensemble de la concurrence par les menaces sérieuses quant à l'approvisionnement de molécules chimiques clés et souvent incontournables pour l'élaboration de Composition de Parfumerie.

Robertet a une nouvelle fois fait la preuve d'un remarquable esprit de réaction capable de gérer astucieusement les crises ou alertes qui étaient qualifiées de force majeure par les fournisseurs principaux.

Il n'y a eu aucune défaillance de fourniture des clients selon les critères de qualité habituels mais, nous avons eu à souffrir de hausses de prix significatives et relativement durables des Matières Premières consommées.

La progression du Groupe sur les marchés Asiatiques a été rapide en 2018 avec la montée en puissance des unités de Singapour servant les principaux pays du secteur.

La Division Parfumerie a, dans ce contexte obtenu des résultats corrects mais obérés par une baisse importante de sa marge brute produits.

Les performances commerciales ont été notables aux Etats Unis et à un degré moindre en Inde et en Chine mais également en Europe.

Pour sa part, La Division Aromes a été en progression de 4%, là aussi avec des points forts aux Etats Unis et sur l'ensemble des marchés d'Aromes sucrés, friands de produits naturels, auprès des principales sociétés alimentaires internationales majoritairement dans l'industrie des boissons.

La répartition des ventes du Groupe en a été modifiée en 2018, la part de l'Europe s'établissant à 36%, les Etats Unis à 33%, l'Amérique du sud à 8% et l'Asie à 19% du chiffre d'affaires mondial du Groupe.

La note négative se retrouve dans les résultats du Brésil dont les ventes ont baissé sensiblement de même que les marges. Ceci ne remet pas en cause le programme d'investissements en cours d'un montant global de 15 millions d'euros qui est absolument nécessaire pour être mieux positionné sur cet important marché.

Enfin, la Division la plus récente, Health and Beauty évolue favorablement même si sa taille demeure modérée, tirant partie de la réelle synergie dégagée avec les autres Divisions. Les perspectives de croissance organique ou par des acquisitions ciblées dans cette activité sont prometteuses.

Les situations des principales sociétés du Groupe sont les suivantes :

GRASSE

Robertet Grasse, société mère, holding du Groupe, détient la totalité de ses participations mais demeure également son principal centre de Ressources industrielles et de Services ainsi que centre des décisions.

Son chiffre d'affaires 2018 a été de 192,3 millions d'euros en augmentation de 5,6%, en grande partie sur des marchés matures.

La Division Matières Premières croît de 4,3%, la parfumerie de 6,4% et les Aromes de 6,9%, soit de manière homogène.

Les comptes sociaux sont de bonne facture, même si ils sont impactés par une baisse de 2,5% de la marge brute sur les produits consommés, ce qui est significatif.

Les coûts sont bien maîtrisés ce qui permet à la société d'afficher un bon niveau de performances.

Toutefois, le bénéfice retraité est en légère baisse de 4%.

Charabot qui est détenue à 100% par Robertet depuis la fin de 2017 mais qui était contrôlée depuis 2007 réalise une excellente année 2018.

Son chiffre d'affaires est en croissance de 6,5%. Son coût Matières augmente aussi de 2% mais ses charges d'exploitation baissent de 7,3%, fruit de la recherche permanente d'optimisation dans la gestion des sociétés de Grasse, tirant partie des nombreuses complémentarités existantes.

L'EBITDA de Charabot est en augmentation de 24% et représente 14% de son chiffre d'affaires.

Pour 2019, une nouvelle étape d'intégration se produira qui se traduira par la fusion de Charabot SA dans Robertet SA en utilisant le mécanisme de la TUP.

Il s'agit d'un projet majeur pour notre Groupe notamment dans la gestion des ressources humaines et l'adaptation des systèmes d'informations.

Il en est attendu de mieux se positionner pour notre clientèle, de simplifier et de rendre plus efficace l'organisation du Groupe.

EUROPE

Robertet Angleterre présente des ventes stabilisées avec une bonne résistance de ses activités en Afrique Anglophone ce qui est un bon atout en complément de Robertet Africa pour réaliser les objectifs de croissance du Groupe sur une zone géographique prometteuse.

La perspective du Brexit est un facteur d'incertitude qui devrait être surmonté mais pouvant engendrer quelques turbulences.

Robertet Espagne réalise un chiffre d'affaires en croissance de 33% ce qui est un excellent résultat pour le Groupe notamment en Parfumerie, qui s'accompagne d'une belle rentabilité.

La SAPAD, spécialisée dans les produits "bio", s'est bâtie une remarquable crédibilité dans ce domaine très complémentaire avec la Division Matières Premières du Groupe. Le professionnalisme et la rigueur de sa démarche ainsi que sa remarquable compétence acquise sur de nombreuses années sont des facteurs très positifs.

Ceci n'est pas un obstacle à de bons résultats financiers.

Son chiffre d'affaires de 2018 a été de plus de 13 Millions d'euros avec une bonne rentabilité.

Hitex, société détenue à 50% avec le groupe Codif travaille sur des techniques d'extraction au CO₂ supercritique et dispose d'une gestion indépendante qui lui a permis d'enrichir sa gamme de produits et qui a permis au Groupe d'avoir accès à certains types de business stratégiques et d'envergure. Des investissements de capacité et d'amélioration sont envisagés pour les années 2019 et 2020.

Bionov, branche de Robertet Health and Beauty et spécialiste de la SOD issue des melons, située près d'Avignon est un peu en retard sur son plan de charges mais, il est envisagé un rattrapage du fait de la qualité scientifique du travail accompli et de l'intérêt de ses produits.

ÉTATS-UNIS

Robertet USA a bénéficié d'un exercice en forte croissance par rapport à 2017. Son chiffre d'affaires est en croissance de 14% et son bénéfice consolidé US est en croissance de 45%.

Les trois divisions opérationnelles ont bien performé :

- La division Ingrédients Naturels a connu une croissance en dollars de 35%
- La division Parfumerie US a augmenté ses ventes de 18%
- La division Aromes a progressé de 6%

Ces croissances sont spectaculaires notamment pour les Ingrédients ce qui a des effets induits pour l'ensemble du Groupe. La remarquable mutation de gamme de produits qu'engendre cette activité diffuse largement sur les autres zones géographiques et sur l'activité industrielle des usines grassoises tout en restant strictement dans le core business de Robertet.

Cette démarche de changement a suscité un programme général du One Robertet pour permettre un meilleur travail en commun de toutes les divisions et optimiser et coordonner les ressources du Groupe aussi bien sur la connaissance, les relations clients et les développements de produits et services.

Tout ceci devrait contribuer à créer des relais de croissance absolument nécessaires au futur de Robertet dans le monde.

Les États-Unis demeurant le premier marché mondial sa contribution pour gérer internationalement des grands groupes avec des projets globaux est essentielle, de même pour certains pays comme le Brésil fortement interdépendants avec les US.

Plus spécifiquement, Robertet Flavors continue à apporter son remarquable positionnement dans le pays, auprès des principaux groupes alimentaires en bénéficiant de ses compétences dans le domaine des produits naturels utilisés en direction des arômes et de son remarquable sens du service. Le chiffre d'affaire de cette entité a été pour 2018 de 113 millions de dollars accompagnée d'une très bonne rentabilité.

AMÉRIQUE LATINE

Robertet y dispose de quatre filiales au Brésil, au Mexique, en Argentine et en Colombie dans une zone un peu instable mais de fort potentiel.

Robertet Brésil évolue dans un pays stratégique pour de nombreux Groupes, notamment américains attirés par les richesses naturelles du pays et la fièvre consommatrice de ses habitants.

Robertet y a obtenu d'excellents résultats ces dernières années, principalement en Parfumerie ce qui a motivé la décision de construire une unité entière de production, laboratoires et administrative géographiquement proche de ses anciens locaux.

Ceci devrait permettre à la filiale de faire preuve de plus d'agressivité commerciale et d'essayer de faire sa place chez les groupes locaux très engagés pour les produits naturels donc avec une réelle communauté de valeurs dans ce domaine.

Cet investissement évalué, au total à 15 millions d'euros répond à cette ambition.

Toutefois, l'année 2018 a été moins bonne en ventes et en résultats et le pays demeure historiquement instable, à coûts élevés et recelant une bureaucratie envahissante.

Ceci a été pris en compte dans cette décision d'investissement qui est totalement confirmée.

Ses résultats financiers sont en forte baisse qui vient en contrepoint de la très forte croissance qui avait été obtenue les exercices précédents.

Robertet Mexique a obtenu de relatifs bons résultats commerciaux qui se traduisent par une hausse des ventes de 7% en Parfumerie et Arômes avec des bénéfices équivalents à ceux de l'exercice précédent malgré l'érosion des marges dans le domaine de la Parfumerie.

Ces résultats sont corrects et la situation demeure saine et équilibrée.

Robertet Argentine évolue dans un environnement de crise permanente qui freine ses capacités de croissance et pénalise son activité au quotidien. Compte tenu de cette situation et dans l'attente d'un redressement du pays, les investissements qui avaient été envisagés sont repoussés à plus tard.

Robertet Colombie, filiale jeune d'environ deux ans d'existence est opérationnelle et en progression mais encore en perte financière. Sa progression est suivie avant d'aller plus loin dans d'éventuels investissements complémentaires.

ASIE

Cette zone a fait l'objet d'investissements importants ces dernières années pour combler un certain retard du Groupe qui devait être corrigé. Elle représente maintenant 19% de l'activité de Robertet et continuera à être prioritaire pour atteindre l'objectif à long terme de représenter 25% de ce chiffre d'affaires.

La Chine bénéficie d'un site industriel, détenu à 100% près de Pékin et a développé des bureaux commerciaux et laboratoires de marketing et de création à Shanghai et à Canton, couvrant bien l'ensemble du territoire Chinois en Parfumerie et en Arômes mais également pour la division Health and Beauty .

L'année 2018 a été très bonne dans la ligne de la progression de 2017. Les ventes ont été en croissance de 23% réparties équitablement en Parfumerie / Matières Premières et en Arômes.

Ses résultats financiers sont solides et la société est bien armée pour poursuivre sa nécessaire progression à un rythme soutenu.

L'appétence de ce marché pour les produits naturels authentiques à forte valeur ajoutée y contribuera.

L'Inde est également en rapide progression, surtout en Parfumerie, tirant partie de sa collaboration dans le cadre de Robertet Goldfield dont l'accord de partenariat avait été finalisé en mai 2017.

Conformément à ses termes, Robertet détient maintenant 60% de la société et pourra se porter acquéreur des titres restant d'ici 2 à 4 ans à un prix fixé en fonction des performances de la société Indienne.

Cette acquisition permet au Groupe de disposer d'un centre commercial et de développement à Bombay et d'une belle usine à Goa gérée selon les critères de qualité de Robertet et étant une base essentielle de la conquête de cet important marché.

Les résultats 2018 ont été bons en ventes et en résultats.

Robertet Asia (Singapour)

L'implantation de Robertet est pleinement opérationnelle en Parfumerie et en Arômes .

Cette filiale apporte ses services à l'ensemble de la zone, tout d'abord au Vietnam où le Groupe est historiquement bien positionné, en Indonésie (pays à fort potentiel), en Thaïlande, Malaisie et aux Philippines. Cet efficace service de proximité est indispensable pour profiter de la capacité de croissance de ces pays.

Les résultats 2018 ont été très positifs.

Robertet Japon qui bénéficie d'une implantation très ancienne de Robertet et de Charabot, avec une réputation établie de produits de première qualité et à haute valeur ajoutée, a été en légère progression en 2018 .

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le Groupe a réalisé un exercice parfaitement conforme à ses prévisions pour 2018, qui donnaient une progression de chiffre d'affaires de 5% à taux de change constants et un résultat en ligne avec ce chiffre. Le bénéfice consolidé ressort à 51,9 millions en augmentation de 6,2%, représentant 9,9% du CA, meilleur niveau historique .

Cette performance tient compte de la baisse de la marge brute produits de 1,7% ce qui est très pénalisant et de la baisse de la rentabilité de la filiale brésilienne.

Le remboursement de la taxe sur dividendes de l'état français pour 1 million d'euros améliore le bénéfice net .

Tout ceci pris en compte, l'EBITDA est stable se montant à 85,8 millions d'euros contre 85,1 million pour l'exercice 2017 .

Les entreprises Européennes du groupe ont représenté 63% des bénéfices, Les sociétés américaines ont contribué pour près de 30% de ce même chiffre, celles d'Amérique latine pour moins de 3% et d'Asie pour 4% .

Cette qualité de résultats s'accompagne d'une situation financière très favorable d'un Groupe quasiment sans dette malgré la hausse des besoins en fonds de roulement. Cela pourra lui permettre des investissements de croissance externe si des opportunités se présentent.

Sur cette base très solide, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 5 juin 2019 la distribution d'un dividende de 5,6 euros par titre, en hausse de 7,7%, qui représente un pay out de 25% .

PERSPECTIVES 2019

Le chiffre d'affaires du premier trimestre est de 142,8 millions d'euros en augmentation de 7% qui serait de 3,6% à taux de change constant, relativement homogène pour les trois divisions opérationnelles.

Un grand nombre d'incertitudes font que les budgets pour l'exercice 2019 sont très difficiles à établir et qu'en tout état de cause, il convient de faire preuve de prudence, sans même parler de la dangerosité du monde actuel.

Sans faire preuve de grande originalité, une croissance de 5% du CA serait relativement satisfaisante tout en prenant en compte l'excellente situation du Groupe de par son positionnement produits, sa réputation et sa stratégie claire et pragmatique sans parler de la qualité de sa gestion financière.

	2018	2017	Variation
Chiffre d'affaires	524 901	504 398	4,06%
Excédent brut d'exploitation (Ebitda)	85 822	85 153	0,79%
Résultat courant	68 848	67 210	2,24%
RESULTAT NET (Part du Groupe)	51 751	48 536	6,62%
Capitaux propres (Part du Groupe)	409 658	364 506	
Trésorerie courante nette *	-21	-22 625	
Actifs courants - Passifs courants	304 215	265 206	

* Trésorerie nette=trésorerie et équivalents de trésorerie+autres actifs financiers courants-dettes financières

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

ORGANISATION

La réduction du nombre de niveaux hiérarchiques, l'existence de circuits de décision courts avec un rattachement direct des niveaux opérationnels à la Direction Générale, associés à des valeurs d'entreprises largement diffusées dans toutes les entités du Groupe et une volonté d'amélioration continue des processus opérationnels, sont le gage d'un environnement de contrôle fort et fiable.

Les activités de contrôle sont menées à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe.

Le contrôle interne est donc organisé dans la perspective de contribuer notamment à l'assurance que les comptes sociaux et consolidés reflètent de façon sincère et objective le situation patrimoniale du Groupe et fournissent une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face qui pourraient nuire à la réalisation des objectifs assignés au contrôle interne.

OBJECTIFS ET MOYENS

La politique définie vise à satisfaire aux exigences légales et à assurer un suivi aussi homogène, systématique et formalisé que possible des risques encourus. Cette démarche associe les responsables opérationnels sans alourdir les modes de fonctionnement internes au Groupe.

Le suivi des risques s'inscrit dans le cadre des reportings (sécurité, social et environnemental, comptable et financier)

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe a été établie et est revue annuellement.

Il s'agit :

- de recenser les principales sources de risques identifiables, internes ou externes.
- d'évaluer selon une échelle qualitative la criticité de ces risques en prenant en compte leur impact potentiel, la probabilité d'occurrence et le degré de maîtrise pour les divers événements les constituant.

En ce qui concerne les processus d'élaboration des informations financières publiées, des procédures spécifiques sont mises en œuvre, incluant principalement :

- Un système standardisé de reporting financier et de consolidation qui permet d'établir les états financiers suivant les principes du Groupe.
- Un processus formalisé de remontée et d'analyse des autres informations publiées dans les documents de référence du Groupe.

La responsabilité de la mise en œuvre de ces procédures incombe aux Directions Financières de chacune des entités du Groupe.

La Direction Générale ainsi que la Direction Financière du Groupe effectue régulièrement des visites dans les filiales opérationnelles pour suivi des performances, procédures, audits de sujets ponctuels, mise en place ou suivi de plans d'actions.

FACTEURS DE RISQUES

Le comité d'audit a mis en place une cartographie des risques potentiels encourus par l'entreprise qui est revue chaque année.

Les risques pouvant avoir des conséquences sensibles sur la bonne marche du Groupe ou nécessitant des actions spécifiques sont principalement les suivants :

RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE DU GROUPE

Approvisionnements

Un certain nombre de matières premières, limité, ont des sources d'approvisionnement difficilement diversifiables, pouvant engendrer des tensions sur les prix ou les quantités disponibles.

La Direction des Achats s'attache à mettre en place des contrats d'approvisionnement avec les producteurs afin de maîtriser les prix et fiabiliser les quantités et à chercher à diversifier au maximum ses sources.

Le Groupe a par ailleurs noué des partenariats long terme avec des producteurs locaux de matières premières sensibles dans une démarche de développement durable et de maîtrise de la qualité des produits, des quantités produites et de leur prix.

Réglementation

Dans un environnement législatif de plus en plus contraignant, notamment au niveau de la CEE, le Groupe doit chaque année renforcer ses moyens, humains essentiellement, pour satisfaire aux contraintes imposées à la profession tant en terme de traçabilité, que de recherche ou mise au point de nouveaux produits devant se substituer à ceux devenus proscrits.

Egalement, le règlement REACH qui impose un nouveau système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques demandant aux fabricants, aux importateurs et aux utilisateurs en aval de veiller à fabriquer, mettre sur le marché ou utiliser des substances qui n'ont pas d'effets nocifs pour la santé humaine et l'environnement induit lui aussi la mise en place de moyens de plus en plus conséquents et pourrait éventuellement occasionner des ruptures d'approvisionnement pour des produits non enregistrés.

RISQUES LIES AUX RESSOURCES HUMAINES

Robertet a pour politique de laisser aux filiales et à leurs dirigeants une grande autonomie dans la mise en œuvre des décisions du Groupe. Ces dirigeants étant par ailleurs en place, pour la plupart, depuis des décennies ils sont devenus au sein de ces entités ce qu'il convient d'appeler des hommes clef dont la vacance subite pourrait être préjudiciable aux filiales en question.

S'agissant des remplacements programmés, ceux-ci sont suffisamment anticipés pour que le passage de relais se fasse dans les meilleures conditions et pour que le successeur du partant soit complètement opérationnel le moment venu.

RISQUES FINANCIERS

Risque de change

Une part prépondérante des ventes du groupe est réalisée dans des monnaies autres que l'euro telles que le dollar US, la livre sterling, le yen, le réal, et le peso mexicain ou argentin. Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, n'induisant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Les entités du Groupe qui sont exposées à un risque de change, principalement la société mère qui achète et vend en dollars, pratiquent une politique de couverture de ce risque avec pour objectif exclusif la couverture des risques générés par l'exploitation et le maintien des niveaux de marge brute opérationnelle. Aucun des produits de couverture utilisés ne peut être considéré comme présentant un caractère spéculatif.

L'exposition relative aux couvertures de change est donnée dans l'annexe aux comptes, note 11.

Risque de taux

Sur les 88.5 millions d'euros d'emprunts du Groupe, il subsiste un risque de taux sur 2,9 millions d'emprunts à taux variable. Le détail des emprunts est fourni en note 9 de l'annexe aux comptes.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2018 le bilan du Groupe fait ressortir un poste trésorerie et équivalents trésorerie de 104 millions d'euros (90 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les équivalents de trésorerie sont constitués de valeurs mobilières de placement représentées par des SICAV monétaires investies en titres de maturité très courte et ne présentant pas de risque en capital. Conformément aux règles comptables en vigueur, ces instruments sont évalués à leur valeur de marché, très proche de leur valeur comptable.

Risque de liquidité

Le Groupe dispose d'une trésorerie courante largement excédentaire et n'utilise jamais plus de 20% des autorisations de découvert qui lui ont été octroyées.

Risque Client

Le Groupe a une politique drastique du poste clients. Dès lors qu'un client est identifié comme pouvant présenter un risque de défaillance les moyens de paiement mis en place sont sécurisés et les encours limités.

Risque pays

La société procède régulièrement à une évaluation de son exposition au risque pays. Aucune défaillance significative en matière de règlement n'est intervenue au cours de ces dernières années dans un pays identifié comme potentiellement risqué.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe fait usage de substances qui peuvent présenter des risques sanitaires, d'incendie ou d'explosion, d'émissions ou de rejets au cours des différentes phases du processus de production pouvant porter atteinte aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité et la protection de l'environnement est donc une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe opère.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

A notre connaissance, il n'est survenu aucun évènement depuis la date de clôture des comptes susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

Recherche et développement

La société consacre de façon permanente environ 8% de son chiffre d'affaires aux actions de recherche, création et développement.

La société mère a bénéficié en 2018 de 808 500 euros au titre du crédit d'impôt recherche.

Répartition du capital, contrôle et actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2018 le capital est composé de 2 305 145 valeurs mobilières réparties entre 2 161 563 actions et 143 582 certificats d'investissement dont il est rappelé que ces derniers ne jouissent pas du droit de vote.

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts de titres.

Il n'existe aucun programme de rachat de ses titres par la société pas plus qu'il n'existe de titres en auto-contrôle.

les actions détenues au nominatif depuis plus de cinq ans bénéficient d'un droit de vote double.

La répartition du capital est la suivante :

	% du capital	% droits de vote simples	% droits de vote totaux
Groupe familial MAUBERT	46,90%	53,09%	67,62%
FIRST EAGLE Actions	22,84%	18,60%	12,66%
International Value advisors LLC	3,43%	24,88%	17,39%
Autres	26,83%	24,88%	17,39%
TOTAUX	100,00%	100,00%	100,00%

Participation des salariés au capital social

Dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, il est détenu par les salariés 0,53 % du capital et 0,69% des droits de vote.

Conditions de conservation des actions attribuées gratuitement

L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée minimale est fixée à un an. A l'expiration de cette période les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais seront incessibles et devront être conservées par ces derniers durant une période minimum de deux ans.

Les actions gratuitement attribuées aux mandataires sociaux de la Société devront être conservées par ces derniers, au nominatif, pour au moins un tiers d'entre elles, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, la cession desdites actions étant interdite avant cette date.

Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société

Olivier Maubert a vendu, en mai 2018, 1 000 actions pour un montant de 500 000 €

Christophe Maubert a vendu, en octobre 2018, 700 actions pour un montant de 354 000 €

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration, propose de fixer le dividende par action à 5.60 euros,

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice est donc la suivante :

Dividendes	12 922 252,00 euros
Réserves	10 496 884,31 euros
Total	23 419 136,31 euros

Le total de la distribution proposée sera donc de 12 922 252 euros s'appliquant aux actions de chacune 2.50 euros de nominal, ainsi qu'aux certificats d'investissements soit par action et par certificat d'investissement :

- Dividendes : 5,60 euros.

Le paiement du dividende de l'exercice 2018 sera assuré à compter du 1er juillet 2019 par CACEIS Corporate trust, 14 rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Distribution globale	Distribution par action		
Exercice 2017	11 973 234	5,20 €	PFU 30%	
Exercice 2016	10 588 487	4,60 €	Abattement 40%	Sur la totalité du montant distribué
Exercice 2015	9 188 780	4,00 €	Abattement 40%	Sur la totalité du montant distribué

Dépenses non déductibles fiscalement par application de l'article 39-4 du CGI

Nous vous précisons, par application de l'article 223 quater du Code général des impôts, que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code correspondant aux amortissements et taxes sur véhicules de tourisme non déductibles fiscalement, qui s'élèvent à un montant global de 172 735 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 59 006 euros.

Seront également proposées à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra au siège de la société le 5 juin prochain les résolutions suivantes :

Jetons de présence

Mise à la disposition du conseil d'administration, au titre de jetons de présence, la somme de 200 000 Euros pour l'exercice en cours.

Conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du code de commerce

Approbation des termes du rapport spécial des commissaires aux comptes établi en conformité des articles L 225-38 et suivants du code de commerce.

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants

Il est proposé de renouveler comme membre du conseil d'administration pour une durée de cinq années qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

- Monsieur MAUBERT Philippe né le 28/01/1952 à NICE, de nationalité Française, demeurant 8 Bd Alice de Rothschild à GRASSE 06130
- Monsieur MAUBERT Christophe né le 03/07/1959 à NICE, de nationalité Française, demeurant 113 East 62nd St à NEW YORK 10065 (États-Unis)
- Madame MAUBERT Catherine épouse CANOVAS-GUTTERIEZ née le 11/01/1951 à NICE, de nationalité Française, demeurant 3 Bd Delessert à PARIS 75016

- Monsieur PICOLET Lionel né le 08/12/1956 à LYON, de nationalité Française, demeurant 269 chemin de cadenasses à TOURRETTES SUR LOUP 06140

Approbation de la rémunération des dirigeants

Il est proposé d'approuver

les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat aux Directeurs Généraux et Directeurs Généraux délégués, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce, présenté dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise

les éléments de la rémunération due ou attribuée, en raison de leur mandat aux Directeurs Généraux et Directeurs Généraux délégués, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce, présenté dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne de l'entreprise

Il est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L-225-129-6 et L 225-138-1 du code du travail, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder 50 000 € par l'émission d'actions réservées aux adhérents du plan d'épargne de l'entreprise

DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

	Total Achats		Retard H.T.				
		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total H.T. échu 1 jour et plus
Factures reçues nombre		125	279	100	24	76	479
Montant		539	4290	2042	138	734	7 203
% Total C.A. HT.	167 300	0,32%	2,56%	1,22%	0,08%	0,44%	4,31%

DÉLAIS D'ENCAISSEMENT DES CLIENTS

	Total Ventes		Retard H.T.				
		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total H.T. échu 1 jour et plus
Factures émises nombre		901	294	285	180	951	1 710
Montant		12 305	1 735	1 992	1 814	10 566	16 107
% Total C.A. HT.	245 863	5,00%	0,71%	0,81%	0,74%	4,30%	6,55%

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES en milliers d'euros

	Deloitte & Associés				Cogepar c				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	462	542	100%	97%	61	86	100%	100%	117	107	87%	100%
Émetteur	114	115	25%	20%	52	51	86%	59%				
Filiales intégrées globalement	348	427	75%	77%	8	35	14%	41%	117	107	87%	100%
Sous-total	462	542	100%	97%	61	86	100%	100%	117	107	87%	100%
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES												
Juridique, fiscal, social												
Autres (1)		15		3%					17		13%	
Sous-total		15		3%					17		13%	
TOTAL	462	557	100%	100%	61	86	100%	100%	134	107	100%	100%

(1) Il s'agit pour les deux exercices de missions de consulting informatique



Déclaration de performance
Extra Financière

Rapport 2018



ROBERTET
— GROUPE —

Sommaire

Introduction	6
Notre identité	7
Nos engagements RSE	10
L'approche Seed to Scent	12
 Des terroirs vivants	 17
Pratiques agricoles écologiques	19
Biodiversité et patrimoine naturel	20
 Des hommes épanouis	 22
Tout au long de la chaîne d'approvisionnement	23
Au sein du Groupe Robertet	26
 Des processus durables	 30
La politique qualité	31
Impacts environnementaux des processus de production	34
 Des produits naturels et innovants.....	 38
Évaluation environnementale des procédés et des produits	38
Création de nouveaux produits naturels	41
 Le mot de la dernière génération.....	 43

Éditorial

2017, un nouveau départ pour la
démarche RSE du Groupe



Les résultats du Groupe Robertet ont été en 2018 conformes à nos objectifs. Une croissance de 4,2 % le chiffre d'affaires atteignant 525 millions d'Euros et un résultat de 51,5 millions d'Euros (+7,3 % par rapport à 2017), dans un contexte international difficile. Cette croissance continue est le résultat d'un positionnement unique d'intégration, en maîtrisant toute la chaîne des produits naturels, de leur culture, leur extraction, leur transformation et leur utilisation en parfumerie et arômes alimentaires. Notre présence à la source, gage de qualité, répond à la demande de transparence de nos clients et des consommateurs. Cette traçabilité et notre engagement RSE sont performants grâce à une politique de sourcing respectueuse des hommes et de l'environnement. Nous continuerons à appliquer cette stratégie de filières à l'avenir tout en assurant la croissance par la recherche continue de nouveaux clients et de nouveaux marchés.

PHILIPPE MAUBERT

Président Directeur Général du Groupe Robertet



ROBERTET
GROUPE

Introduction

Notre identité

PRÉSENTATION DU GROUPE

Fondé en 1850, le Groupe Robertet est une entreprise patrimoniale basée à Grasse, dont les activités principales sont le sourcing puis la transformation d'ingrédients végétaux en extraits naturels volatiles et non volatiles. Ces extraits sont ensuite utilisés pour la création d'arômes, de parfums et d'actifs dans les domaines de la santé et de la beauté. Grâce à une approche particulièrement intégrée du sourcing, Robertet a développé une véritable expertise sur les naturels, faisant aujourd'hui du Groupe le leader mondial des matières premières aromatiques naturelles. Le Groupe Robertet est organisé en quatre divisions.

Les matières premières naturelles

Robertet fournit des ingrédients naturels pour l'industrie des arômes, de la parfumerie et des actifs santé et beauté. Son expertise va du sourcing des plantes jusqu'aux processus industriels d'extraction, d'hydro-distillation, de purification, de distillation moléculaire ou encore d'extraction au CO², alliant tradition et innovation dans ses méthodes et son savoir-faire.

La parfumerie

Grâce à ses équipes de parfumeurs, chercheurs, évaluateurs et spécialistes de l'application et du marketing, Robertet explore des émotions olfactives uniques et élabore des parfums de haute qualité.

Les arômes

Ayant une connaissance poussée des cultures gustatives spécifiques à chaque continent, les aromaticiens du Groupe valident l'adéquation de leurs créations aux exigences des clients à travers des panels sensoriels sur-mesure.

Les actifs

La nouvelle division Health & Beauty du Groupe s'appuie sur l'activité nutricosmétique de la société Hitex et sur celle de Bionov pour explorer les bénéfices santé et beauté des ingrédients naturels.



CHIFFRES CLÉS

525 M€

Chiffre d'affaires consolidé en 2018, soit une progression de

4,2 % par rapport à 2017

1 100

références de Matières premières naturelles sourcées

dans plus de

60

pays différents

1 800

Collaborateurs* dans le monde

14

Centres de créations dans le monde

1^{er}

Leader au classement mondial des ingrédients naturels



* Dans l'ensemble des filiales du Groupe, hors filiales de commercialisation et joint ventures.

NOTRE AMBITION

Notre objectif est de maintenir notre place parmi les 10 premières entreprises de l'industrie aromatique. Cette ambition doit se réaliser en respectant nos valeurs, car elles façonnent notre identité et sont le fondement de notre notoriété :



La culture
du patrimoine



La rigueur
de gestion



Le travail
sur le long terme



La créativité
et l'innovation



Le respect
et la courtoisie



L'intérêt
pour l'entreprise

ORGANISATION ET PRESENCE MONDIALE

Le Groupe Robertet est composé des entités suivantes :

Robertet SA, dont le siège est à Grasse et qui détient les filiales Robertet en Argentine, Afrique du Sud, Brésil, Bulgarie, Chine, Mexique, Singapour, Turquie, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis

Charabot, une des plus anciennes entreprises de parfumerie, créée en 1799 et dont le siège est également à Grasse

La Société Anonyme des Plantes Aromatiques du Diois (SAPAD), leader mondial des huiles essentielles biologiques (25% du marché), spécialisée dans les plantes aromatiques et médicinales biologiques

Hitex, spécialisée dans l'extraction par CO₂ supercritique de principes actifs naturels

Bionov, producteur mondial d'une enzyme anti-oxydante 100% naturelle et bioactive, la SuperOxyde Dismutase

Par son approche intégrée du sourcing, le Groupe a été amené au cours des dernières années à établir des joint ventures avec des sociétés locales afin de sécuriser ses approvisionnements en matières premières stratégiques. Ces joint ventures se situent :

En Espagne, pour divers fruits (oranges, pêches, fraises, pommes...)

A Madagascar, pour l'Ylang-Ylang, la vanille, le clou de girofle, le patchouli...

En Nouvelle Calédonie, pour le bois de santal

Enfin, toujours dans le même but, des partenariats ont également été élaborés dans de multiples pays dans le monde, tels que le Salvador, l'Equateur, la Bolivie, le Venezuela, le Maroc, la Tunisie, l'Inde, l'Ukraine ou encore la Somalie.

Par le biais de ses filiales, joint ventures et participations, le Groupe est présent dans 50 pays et 5 continents.



FRANCE ISO-GFSI

- Grasse
- Paris
- Vercheny, SAPAD Matières Premières
- Vannes, HITEX

AFRIQUE DU SUD

- Rustenburg

ALLEMAGNE

- Cologne

ARGENTINE ISO 9001:2015

- Buenos Aires

BRÉSIL ISO-GFSI

- São Paulo

CHINE ISO-GFSI

- Beijing
- Shanghai
- Guangzhou

COLOMBIE

- Bogota

EAU

- Dubaï

ESPAGNE

- Leida, R.I. Natural
- Barcelone
- Yecla, Finca Carasquilla

ETATS-UNIS ISO-GFSI

- NYC
- Mount Olive
- Piscataway

INDE

- Mumbai
- Goa

INDONÉSIE

- Jakarta

ITALIE

- Milan

JAPON ISO-GFSI

- Tokyo

MEXIQUE ISO-GFSI

- Mexico

PHILIPPINES

- Manille

ROYAUME-UNI

- Haslemere

RUSSIE

- Moscou

SINGAPOUR

- Singapour

THAÏLANDE

- Bangkok

TURQUIE

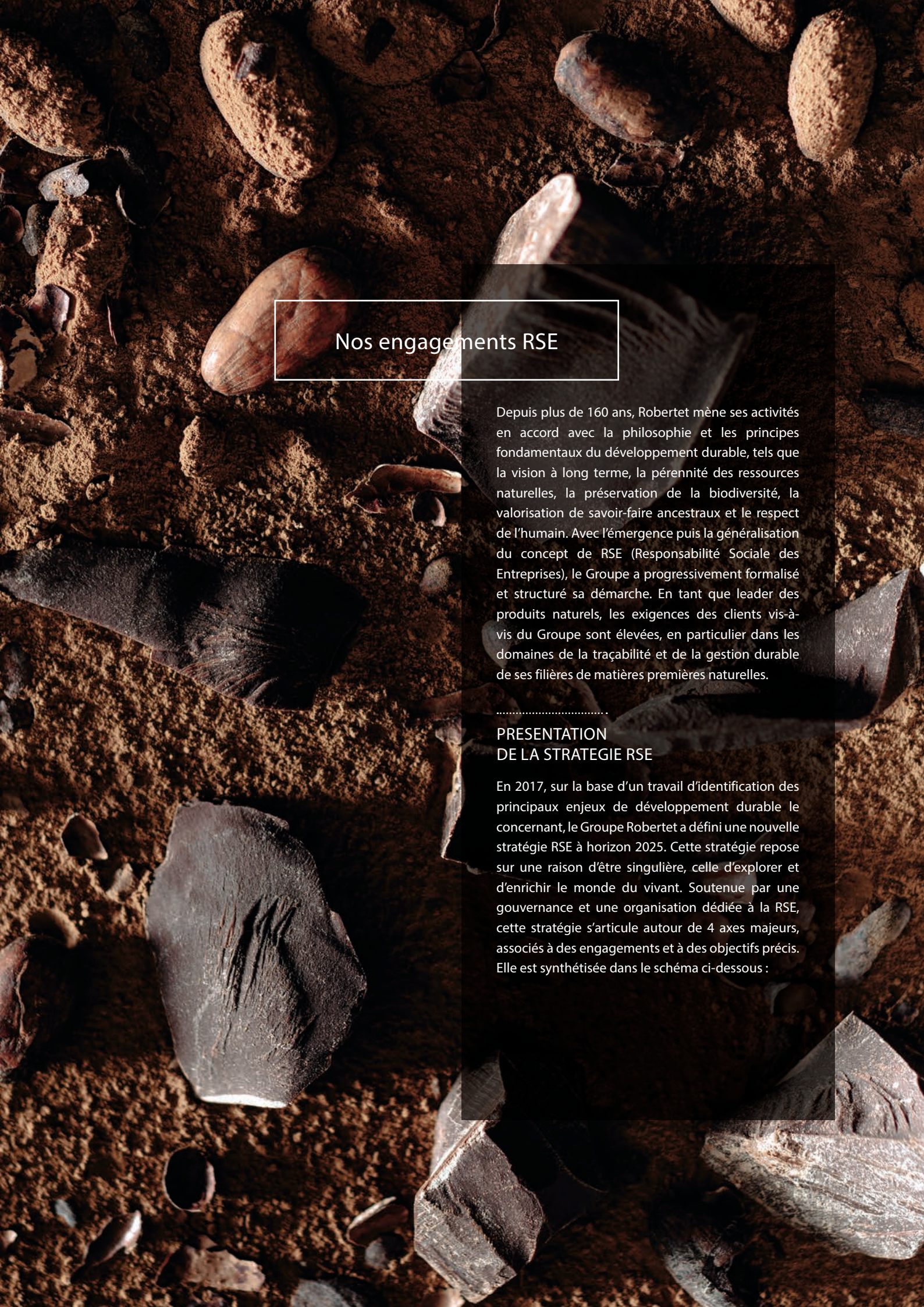
- Senir

VIETNAM

- Ho Chi Minh

USINES

BUREAUX COMMERCIAUX



Nos engagements RSE

Depuis plus de 160 ans, Robertet mène ses activités en accord avec la philosophie et les principes fondamentaux du développement durable, tels que la vision à long terme, la pérennité des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité, la valorisation de savoir-faire ancestraux et le respect de l'humain. Avec l'émergence puis la généralisation du concept de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), le Groupe a progressivement formalisé et structuré sa démarche. En tant que leader des produits naturels, les exigences des clients vis-à-vis du Groupe sont élevées, en particulier dans les domaines de la traçabilité et de la gestion durable de ses filières de matières premières naturelles.

PRESENTATION DE LA STRATEGIE RSE

En 2017, sur la base d'un travail d'identification des principaux enjeux de développement durable le concernant, le Groupe Robertet a défini une nouvelle stratégie RSE à horizon 2025. Cette stratégie repose sur une raison d'être singulière, celle d'explorer et d'enrichir le monde du vivant. Soutenue par une gouvernance et une organisation dédiée à la RSE, cette stratégie s'articule autour de 4 axes majeurs, associés à des engagements et à des objectifs précis. Elle est synthétisée dans le schéma ci-dessous :

1 Des terroirs vivants

- ⊙ Mettre en oeuvre des pratiques agricoles écologiques au niveau du sourcing
- ⊙ Déployer des actions visant à protéger la biodiversité et le patrimoine naturel

2 Des hommes épanouis

Offrir des conditions de travail et de vie favorisant l'épanouissement de chacun :

- ⊙ Dans la chaîne d'approvisionnement
- ⊙ Au sein du Groupe

3 Des processus durables

- ⊙ Mettre en oeuvre un système de management de la qualité et de la RSE
- ⊙ Réduire de manière continue les impacts environnementaux des sites industriels

4 Des produits naturels et innovants

- ⊙ Améliorer l'évaluation environnementale des procédés et des produits
- ⊙ Créer et développer de nouveaux produits naturels

GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA RSE

Depuis 2008, Robertet a mis en place un Comité RSE dont la responsabilité est de suivre et de mettre en œuvre le plan d'actions associé à la stratégie RSE.

Ce Comité RSE est composé d'une équipe pluridisciplinaire, comprenant l'ensemble des services stratégiques : qualité, ressources humaines, HSE (hygiène sécurité et environnement), commercial, marketing, communication, achats, affaires réglementaires... Il est présidé par Julien Maubert, Directeur de la Division Matières Premières. Le Comité RSE se réunit tous les trimestres pour, d'une part, recueillir les actions menées au sein du Groupe et, d'autre part, identifier les actions à initier à court et moyen terme.

D'ici 2025, le Groupe ambitionne de disposer d'au moins une personne référente RSE dans chacune de ses filiales, en France et à

l'international.

ETHIQUE

Dans l'ensemble des pays dans lequel il est implanté, le Groupe Robertet respecte les lois en vigueur et applique les normes internationales sur les droits humains. Pour regrouper en un unique document ses principaux engagements éthiques, Robertet a défini une Charte Ethique, qui est diffusée et signée par l'ensemble de ses collaborateurs. Réactualisée en 2013, les principes de cette Charte Ethique sont :

- ⊙ Le respect des droits des salariés (non-discrimination, égalité de traitement, respect du dialogue social, respect et courtoisie)
- ⊙ La santé et la sécurité au travail
- ⊙ La sécurité et la qualité des produits
- ⊙ Le respect de l'environnement
- ⊙ La confidentialité des données et informations relatives aux clients
- ⊙ Les relations durables avec les clients et les fournisseurs
- ⊙ Le respect des lois

En 2017, le Groupe a également rédigé une Charte Éthique Commerciale, dont le but est de favoriser un commerce respectueux de l'éthique et du droit. Avec en préambule un rappel des dix principes du Pacte Mondial de l'ONU, elle formalise par écrit les règles de conduite à appliquer par chacun des collaborateurs dans leurs relations professionnelles. La Charte Éthique Commerciale aborde les sujets de la concurrence, de la confidentialité, du choix et du traitement équitable des fournisseurs, de la corruption et des paiements de facilitation et, enfin, des cadeaux et invitations. Elle a été diffusée en interne au département achat et à tous les commerciaux de toutes les filiales du Groupe.

PUBLICATION D'UN RAPPORT RSE

Depuis 2016, le Groupe Robertet publie tous les ans un rapport RSE afin de répondre, d'une part, aux exigences de l'article 225 de la loi Grenelle 2 sur la publication d'informations sociales, environnementales et sociétales (un tableau de correspondance entre les indicateurs et l'article 225 se situe en annexe); et de présenter, d'autre part, la démarche RSE du Groupe dans sa globalité.

Le périmètre de ce rapport comprend l'ensemble des filiales de production du Groupe, soit : Robertet SA (Grasse), Robertet Argentina, Robertet do Brasil, Robertet USA, Robertet de Mexico, Robertet UK, Robertet Turkey, Robertet Bulgaria, Robertet South Africa Aromatics, Robertet China, Robertet Singapour, Charabot, la SA Plantes Aromatiques du Diois (SAPAD), Hitex et Bionov, société acquise en octobre 2016 et ajoutée au périmètre de reporting de cette année. La filiale Robertet India n'a pas pu être intégrée au reporting de l'année 2017 mais le sera

à partir de 2018.

Les filiales de commercialisation, ainsi que les entités dans lesquelles le Groupe détient une participation minoritaire (notamment Fragrant Garden, SNN et Indulleida), ont également été exclues du périmètre.

Ce rapport nécessitant la collecte d'un grand nombre de données RSE auprès des filiales, certains indicateurs ont un périmètre restreint ou sont issus d'estimations. Le cas échéant, ces limitations méthodologiques sont précisées dans le rapport.



L'approche Seed to Scent

Afin d'approfondir toujours davantage son expertise dans les naturels et avoir accès aux meilleures sources d'ingrédients, Robertet a développé une approche intégrée du sourcing, appelée « Seed to Scent » - de la graine jusqu'au parfum.

« Seed to Scent » se traduit par 5 approches du sourcing, différenciées selon les niveaux de risques et d'importance stratégique associés aux matières premières naturelles :

- 1 L'achat traditionnel de matières premières
- 2 Les partenariats, lorsque certaines clauses vont au-delà d'un achat classique (par exemple, lorsque Robertet s'engage à préfinancer les récoltes)
- 3 Les joint-ventures, lorsque Robertet détient moins de 50% du capital du fournisseur
- 4 La filiale locale, lorsque Robertet détient plus de 50% du capital de la société
- 5 L'acquisition et la culture de terres détenues en propre

Cette stratégie, unique au Groupe Robertet, permet de sécuriser les approvisionnements, de renforcer la traçabilité et la sécurité des matières premières, mais aussi de déployer de façon plus efficace des actions de développement durable au niveau du sourcing.

LES ACHATS DE MATIERES PREMIERES NATURELLES

Pour s'assurer de la qualité et de la durabilité des matières premières achetées, le Groupe évalue de manière continue ses sources d'approvisionnement. Dans le but de promouvoir la RSE tout au long de sa supply chain, auprès de ses fournisseurs et producteurs de matières premières, Robertet utilise trois outils distincts : la charte éthique fournisseurs, les évaluations fournisseurs et les audits. Ces outils s'ajoutent aux visites de terrain que les équipes sourcing du Groupe effectuent régulièrement auprès de leurs fournisseurs.

La charte éthique fournisseurs

En 2017, le Groupe a renouvelé sa Charte Éthique à destination de ses fournisseurs. Au-delà de la conformité avec les réglementations applicables dans leurs pays, la Charte engage les fournisseurs dans les domaines suivants :

- ⊙ Le respect des droits du travail, et en particulier : l'interdiction d'avoir recours au travail des enfants ou au travail forcé ; le respect de la liberté d'association et de négociation collective et l'égalité des chances ; la mise en œuvre d'une rémunération et des conditions de travail satisfaisantes.
- ⊙ La santé et la sécurité au travail
- ⊙ Le respect de l'environnement
- ⊙ Le respect des animaux
- ⊙ Les pratiques éthiques

En 2018 l'ensemble des fournisseurs ont signé cette charte éthique.



LES ÉVALUATIONS FOURNISSEURS

Le dispositif d'évaluation

Le Groupe Robertet a construit un dispositif complet d'évaluation RSE de ses fournisseurs de matières premières naturelles, les enjeux de développement durable étant intimement liés aux enjeux stratégiques de sécurisation des filières et d'amélioration de la qualité des matières premières. Ce dispositif, entièrement renouvelé en 2017 et utilisé pour les achats de ses principales filiales, Robertet SA et Charabot, vise à déterminer si une matière première achetée est durable ou non. L'objectif de cette évaluation est non pas de sanctionner les fournisseurs mais d'identifier ceux pour lesquels un accompagnement sur la RSE est nécessaire. Le dispositif intègre plusieurs critères :

D'une part, des critères essentiels lorsqu'il s'agit d'une matière première naturelle, tels que le fait que l'espèce botanique soit connue ou non, son origine géographique identifiée ou non, et sa traçabilité estimée ou maîtrisée.

D'autre part, des critères de gestion des risques, comprenant trois types d'évaluations :

- ⊙ Une évaluation du risque pays
- ⊙ Une évaluation matière première
- ⊙ Une évaluation fournisseur

L'évaluation du risque pays est fondée sur une analyse de plusieurs types de risques : stratégique, géopolitique, économique et financier, corruption, social, climatique et relatif au transfert et à la convertibilité de la monnaie. Elle est majoritairement réalisée à partir de bases de données internationales reconnues.

L'évaluation matière première a pour objectif de déterminer le niveau de durabilité de l'ingrédient acheté, qu'il soit sauvage ou cultivé. Les questions portent sur la traçabilité, la préservation des ressources naturelles (biodiversité, pratiques agricoles, sols, eau) et les impacts environnementaux liés à la transformation et au transport des matières premières.

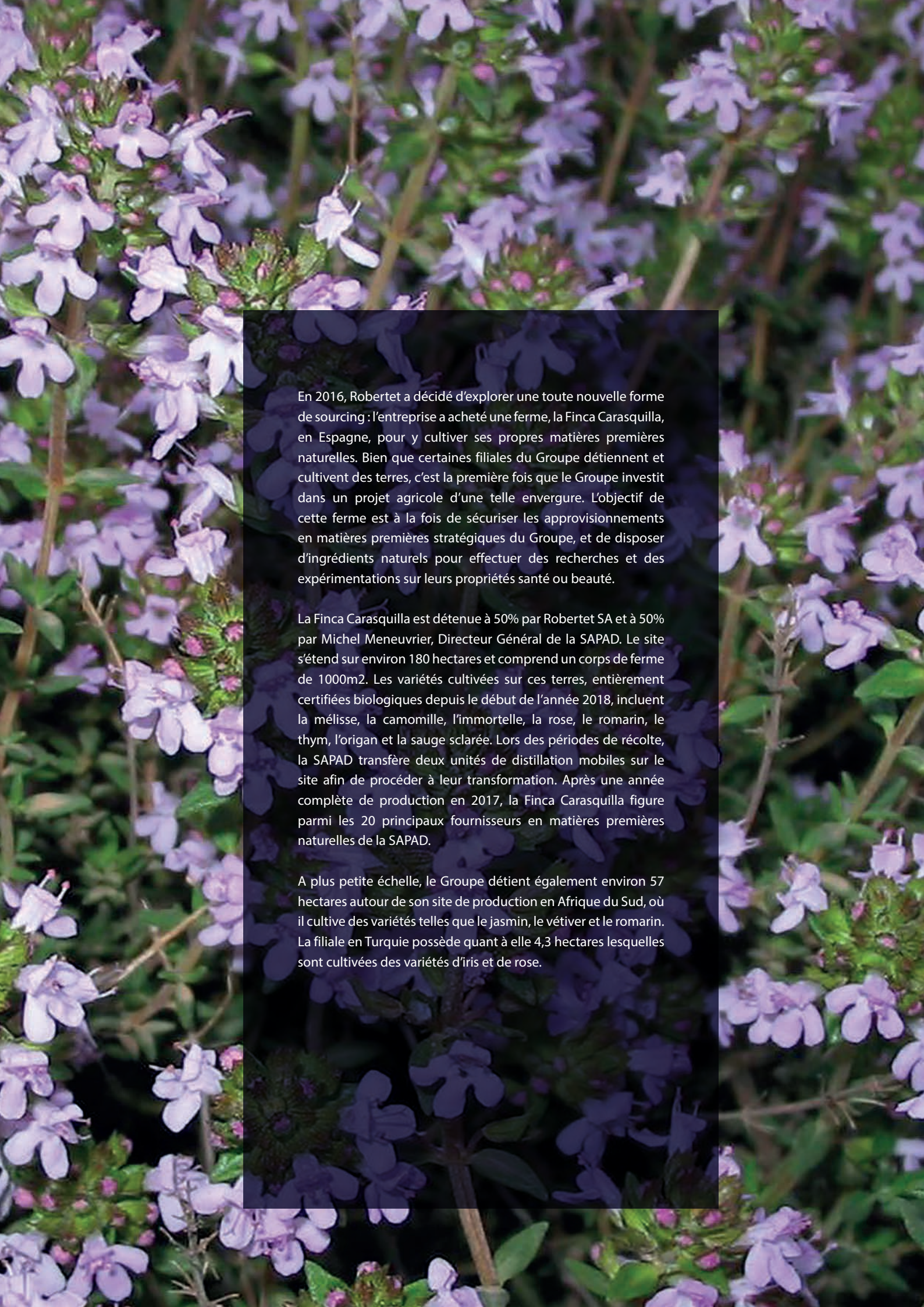
L'évaluation fournisseur a, quant à elle, pour but de déterminer le niveau de durabilité du fournisseur en tant qu'entreprise. Les questions portent sur l'organisation générale de la RSE, le respect des droits humains, l'hygiène et la sécurité des salariés, la préservation de l'eau et de l'énergie

dans les processus de production, la gestion des pollutions et des déchets, et enfin, les impacts sur l'économie locale.

Le Groupe adapte ensuite son approche du sourcing en fonction des notes obtenues dans ces trois différentes évaluations et le niveau de risque global estimé :

- ⊙ Lorsque le risque est faible (note supérieure à 70%), le Groupe procède à un achat classique et ne propose pas d'accompagnement particulier
- ⊙ Lorsque le risque est modéré (note comprise entre 40% et 70%), le Groupe met en place une collaboration plus étroite, par exemple par le biais d'un partenariat, d'une joint venture ou d'une filiale
- ⊙ Lorsque le risque est élevé (note inférieure à 40%), la matière première est qualifiée de non durable. Dans ce cas, le Groupe met d'abord en place des actions d'améliorations auprès du fournisseur. Si aucun progrès n'est finalement observé, le fournisseur peut être déréférencé.

Enfin, il est à noter que Robertet SA et Charabot procèdent également à l'évaluation de leurs fournisseurs d'ingrédients de synthèse. En 2017, 139 fournisseurs ont ainsi été évalués.



En 2016, Robertet a décidé d'explorer une toute nouvelle forme de sourcing : l'entreprise a acheté une ferme, la Finca Carasquilla, en Espagne, pour y cultiver ses propres matières premières naturelles. Bien que certaines filiales du Groupe détiennent et cultivent des terres, c'est la première fois que le Groupe investit dans un projet agricole d'une telle envergure. L'objectif de cette ferme est à la fois de sécuriser les approvisionnements en matières premières stratégiques du Groupe, et de disposer d'ingrédients naturels pour effectuer des recherches et des expérimentations sur leurs propriétés santé ou beauté.

La Finca Carasquilla est détenue à 50% par Robertet SA et à 50% par Michel Meneuvrier, Directeur Général de la SAPAD. Le site s'étend sur environ 180 hectares et comprend un corps de ferme de 1000m². Les variétés cultivées sur ces terres, entièrement certifiées biologiques depuis le début de l'année 2018, incluent la mélisse, la camomille, l'immortelle, la rose, le romarin, le thym, l'origan et la sauge sclérée. Lors des périodes de récolte, la SAPAD transfère deux unités de distillation mobiles sur le site afin de procéder à leur transformation. Après une année complète de production en 2017, la Finca Carasquilla figure parmi les 20 principaux fournisseurs en matières premières naturelles de la SAPAD.

A plus petite échelle, le Groupe détient également environ 57 hectares autour de son site de production en Afrique du Sud, où il cultive des variétés telles que le jasmin, le vétiver et le romarin. La filiale en Turquie possède quant à elle 4,3 hectares lesquelles sont cultivées des variétés d'iris et de rose.

Les résultats 2018

Les questionnaires d'évaluation matière première et fournisseur sont envoyés de façon progressive, à environ un groupe de fournisseurs par an.

Entre 2012 et 2018, 72% des achats de matières premières naturelles, en valeur, ont été couverts par ces évaluations. L'objectif du Groupe d'ici 2025 est d'évaluer 100% de ses fournisseurs tous les cinq ans.

Le dernier envoi, réalisé sur les années 2017 et 2018, a présenté un taux de réponse moyen de 68% pour l'évaluation matière première, et de 75% pour l'évaluation fournisseur. Le score moyen obtenu parmi les répondants était de 66% et 73% respectivement.

Audits et plans d'actions RSE

C'est à partir des notes obtenues par les fournisseurs lors de leurs évaluations que le Groupe Robertet évalue la nécessité ou non de conduire un audit, et de lancer des actions d'amélioration. La décision est prise de manière concertée, en fonction notamment de l'aspect stratégique de la filière et des demandes des clients du Groupe.

La politique de Robertet est de mener au moins un exercice d'audit par an, en se focalisant soit sur un pays d'approvisionnement, soit sur une famille de produits.

L'objectif de ces audits est avant tout d'accompagner le fournisseur sur un plan de progrès : lorsque ses pratiques sont jugées insatisfaisantes, le fournisseur n'est écarté que s'il n'est pas en capacité de les améliorer. Dans tous les autres cas où il existe une marge de progression, Robertet engage plutôt un plan d'accompagnement avec les fournisseurs concernés.

Les audits RSE sont réalisés par un prestataire externe indépendant. Ils

évaluent les pratiques du fournisseur en matière de droits humains et droits du travail (par exemple, travail des enfants, contrats de travail, rémunérations, santé et sécurité...) ainsi qu'en matière de protection de l'environnement (par exemple, préservation des ressources, utilisation de pesticides et engrais de synthèse...).

Les audits sont généralement menés pendant les périodes de récolte, lorsque l'emploi et les risques associés sont les plus élevés.

Le rapport d'audit évalue les niveaux de risques et de performance du fournisseur, en tenant compte à la fois de la réglementation internationale et des normes locales.

En avril 2017, un audit majeur a été réalisé auprès d'un fournisseur d'ambrette situé au Salvador. Les cinq fermes de ce partenaire ont été auditées selon le référentiel SMETA 4 piliers (conditions de travail, santé et sécurité, environnement et éthique). Plusieurs non-conformités ont été identifiées : pour y remédier, le fournisseur a embauché un responsable RSE et la majorité des non-conformités ont été résolues, en collaboration avec Robertet, au cours de l'année 2017.

En 2018 nous avons déployé des actions telles que la mise en place d'une méthode d'analyse de l'eau potable sur les plantations, la création d'un manuel de recyclage des résidus agrochimiques ou encore la formalisation des accidents de travail pour le personnel agricole.





Perte de la biodiversité, érosion des sols, déforestation, changement climatique... Nombreux sont les impacts de l'activité humaine sur la nature et ainsi les défis à relever pour les entreprises. Leader des matières premières naturelles dans son industrie, avec plus de 1130 références achetées dans le monde entier, le Groupe Robertet est d'autant plus sensible à ces enjeux qu'ils peuvent avoir des répercussions directes sur son activité. Depuis longtemps, le Groupe a compris la valeur du vivant et la nécessité de le préserver. Aujourd'hui, Robertet souhaite renforcer sa contribution et rendre les terroirs vivants au travers de deux engagements majeurs :

- ⊙ La mise en œuvre de pratiques agricoles écologiques au niveau du sourcing de ses matières premières naturelles
- ⊙ Le déploiement d'actions visant à protéger la biodiversité et le patrimoine naturel dans ses pays d'approvisionnement

Des terroirs vivants

43% des achats de matières premières du Groupe sont des achats de matières premières naturelles, et la grande majorité d'entre elles sont cultivées. Parce qu'il est impossible d'obtenir des plantes de qualité sur des sols appauvris et dans des écosystèmes dégradés, il est essentiel que Robertet s'assure de la durabilité des pratiques agricoles adoptées par ses producteurs. Outre l'évaluation de l'impact environnemental de ses filières, le Groupe accompagne les producteurs dans la mise en place d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

Nos Objectifs à l'horizon 2025

30%

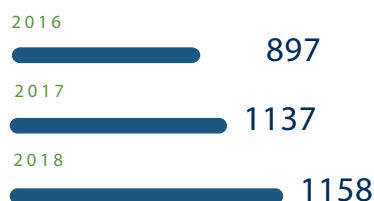
des matières premières naturelles achetées, en volume, seront certifiées biologiques

100%

des achats de matières premières naturelles de Robertet Grasse et Charabot, en valeur, seront couverts par une évaluation environnementale, au minima tous les cinq ans

100%

des filières évaluées, et présentant un risque de non-durabilité élevée sur les aspects environnementaux, verront la mise en place d'actions d'améliorations par le Groupe



Nombre de variétés de matières premières naturelles achetées par le Groupe



Volume de matières premières naturelles achetées par le Groupe, en tonnes

EVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES MATIERES PREMIERES

Afin de cibler les filières les plus à risque en termes de durabilité, Robertet SA et Charabot envoient des questionnaires d'évaluation à leurs fournisseurs. L'un d'eux porte exclusivement sur l'impact environnemental de la matière première. Plusieurs questions permettent d'obtenir des informations relatives aux pratiques agricoles adoptées par les producteurs : intégration de surfaces dédiées à la biodiversité sur les parcelles cultivées, utilisation de pesticides et de fertilisants, actions de préservation des sols, certifications obtenues, consommation et mesure de la qualité de l'eau, etc.

Selon les risques identifiés, le Groupe peut mettre en œuvre des actions visant à accompagner et à faire progresser les pratiques des producteurs. D'ici 2025, le Groupe se fixe pour objectif de déployer des actions auprès de 100% des filières évaluées et présentant un risque élevé en termes d'impacts sur l'environnement.

Lors de la dernière évaluation de l'impact environnemental des matières premières, les résultats des 37 fournisseurs répondants ont montré que la performance moyenne était plutôt élevée, avec un score moyen de 71 sur 100.

BONNES PRATIQUES AGRICOLES



Pratiques agricoles écologiques

Volume de matières premières
cultivées pour le Groupe, en tonnes

2017

2669

2018

3059

Ne détenant globalement que peu de terres, le Groupe Robertet peut être amené à demander à des agriculteurs, via des partenariats, de cultiver certaines plantes pour son compte. En 2018, ce sont ainsi 275 variétés de matières premières différentes qui ont été cultivées directement ou indirectement pour le Groupe. Au total, ces achats se sont élevés à un volume de 3 059 tonnes, soit une progression de 15% par rapport à 2017. Cette importante augmentation s'explique par la volonté du Groupe de davantage établir des partenariats avec ses producteurs de matières premières.

Dans le cadre de ces partenariats, outre l'aspect financier (abordé dans le chapitre suivant), Robertet s'engage souvent à fournir un soutien à ses fournisseurs et producteurs. Ce soutien peut se traduire par l'apport de graines et de plantes pour développer des qualités spécifiques, des conseils agronomiques sur les cultures et les méthodes de récolte, ou encore des informations à destination des agriculteurs sur les risques liés à la manipulation et à l'utilisation des pesticides. En Turquie et en Bulgarie, par exemple, tous les ans avant chaque campagne de récolte, les fournisseurs locaux sont sensibilisés à la bonne utilisation des pesticides par un expert du Groupe. A Madagascar, en Bulgarie ou encore en Inde, le Groupe dispense des formations aux agriculteurs locaux, notamment sur les méthodes de récolte des fleurs.

Le Groupe peut également aider les producteurs à réduire les impacts environnementaux de leurs plantations. Par exemple, en Bulgarie, Robertet a financé des équipements d'irrigation en goutte-à-goutte et mis en place un dispositif de recyclage et de compostage des résidus.

En 2017, pour aller plus loin dans la mise en place d'une agriculture responsable et durable, Robertet a défini une politique d'application

des Bonnes Pratiques Agricoles (en anglais, Good Agricultural Practices ou « GAP »).

L'objectif est de pouvoir proposer des matières premières sûres, respectueuses de l'environnement, et produites par des opérateurs dont les conditions de vie sont en adéquation avec leur bien-être. La politique GAP de Robertet est applicable à l'ensemble des fournisseurs du Groupe. Elle s'accompagne de plusieurs outils pour aider les producteurs à s'améliorer, dont la mise en place de certifications en lien avec la RSE, les questionnaires d'évaluations (mentionnés ci-dessus) et les audits RSE.

Enfin, à la Finca Carasquilla, la ferme acquise par le Groupe en Espagne en 2016, Robertet souhaite mener un projet agricole le plus respectueux de l'environnement possible. La région étant aride, plusieurs mesures ont été prises pour optimiser la gestion de l'eau : Robertet a réparé et créé plusieurs bassins de stockage d'une capacité de 90 000 m³ au total. L'entreprise a également installé une technique innovante de distribution de l'eau, avec un système de goutte-à-goutte enterré. Certains déchets agricoles sont broyés et épandus pour maintenir l'humidité sous les terres. Globalement, tous les déchets de la ferme sont valorisés : les déchets d'emballage sont recyclés et les déchets organiques sont compostés.

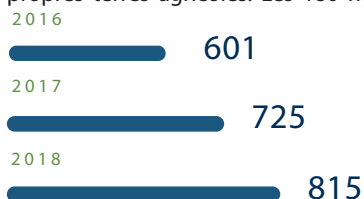
AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Puisque l'agriculture biologique est une véritable solution pour protéger la biodiversité rurale et préserver la qualité des sols, l'objectif du Groupe est d'avoir, d'ici 2025, 30% de ses matières premières naturelles certifiées biologiques. Pour cela, Robertet encourage et accompagne les producteurs qui souhaitent passer d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique. C'est le cas en Corse, où les producteurs d'immortelle sont engagés à respecter le cahier des charges de l'agriculture biologique, ou encore en Inde, où le Groupe a conseillé et assisté des producteurs dans la conversion de leurs terres.

En 2018, 226 des 1 158 variétés de matières premières naturelles achetées par le Groupe étaient certifiées biologiques. En volume, ces achats d'ingrédients biologiques ont représenté 815 tonnes, soit 6,1% des achats de naturels du Groupe. Bien que cela constitue encore une part modeste des achats du Groupe, l'évolution est très positive puisque le volume de matières premières biologiques achetées a augmenté de 70% par rapport à 2015.

Cette forte progression s'explique entre autres par l'augmentation des achats de matières biologiques au sein de la filiale de Robertet aux Etats-Unis, dont le site de Mount Olive a obtenu la certification biologique américaine en 2016. La filiale qui contribue néanmoins le plus aux achats de matières biologiques du Groupe reste la SAPAD, qui achète à elle seule 138 variétés différentes et 455 tonnes de matières premières certifiées biologiques, soit environ 92% de ses propres achats de naturels.

Le Groupe promeut également l'agriculture biologique au sein de ses propres terres agricoles. Les 180 hectares de la Finca Carasquilla en



Volume de matières premières certifiées biologiques achetées par le Groupe, en tonnes

Espagne ont été entièrement convertis à l'agriculture biologique et la certification a été obtenue en février 2018. De même, en Afrique du Sud, plusieurs hectares sont dédiés à des cultures biologiques.

Pour explorer les ingrédients naturels du monde entier, Robertet doit s'approvisionner auprès de pays riches en biodiversité. Qu'il s'agisse



Biodiversité et patrimoine naturel

de pays en voie de développement ou non, la pression économique mène parfois à la destruction ou à la dégradation des écosystèmes et des patrimoines naturels, notamment pour utiliser les terres à d'autres fins. Le Groupe contribue à maintenir et à conserver la biodiversité au travers de l'application du Protocole de Nagoya mais aussi par la mise en œuvre de projets spécifiques dans certains pays de sourcing.

PROTOCOLE DE NAGOYA

Le Protocole de Nagoya a été adopté lors de la 10ème conférence de l'ONU sur la diversité biologique en 2010. Au-delà de la simple préservation de la biodiversité, ce Protocole vise à favoriser le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et à lutter contre la biopiraterie. Dans la poursuite de cet objectif, le Protocole de Nagoya fixe des conditions « d'Accès et de Partage des Avantages » pour les projets de Recherche et de Développement (R&D) sur les ressources génétiques. Il propose un cadre législatif que chaque pays est libre de signer et d'adapter pour son implémentation.

La priorité du Groupe est avant tout d'identifier parmi ses projets de R&D ceux qui sont concernés par le Protocole de Nagoya et d'assurer leur conformité. Dans ce cadre, en 2016, Robertet a mis plusieurs actions en place :

- Robertet a défini un processus interne avec une liste d'étapes à suivre à partir du démarrage d'un projet de R&D. Ce processus implique toutes les divisions concernées : la R&D, le sourcing et les affaires réglementaires.



- ⊙ Une équipe transdisciplinaire en charge du Protocole de Nagoya au sein du Groupe a été créée.
- ⊙ L'expertise de l'équipe R&D au regard du Protocole de Nagoya a été renforcée via la formation, l'intégration du sujet aux processus de recherche, etc.
- ⊙ Une brochure sur le Protocole de Nagoya a été produite pour fournir des informations aux salariés, clients et fournisseurs de Robertet.
- ⊙ Des questions sur le respect du Protocole de Nagoya ont été intégrées dans les questionnaires d'évaluation des fournisseurs du Groupe.

En tant que leader des matières premières aromatiques naturelles, le Groupe a décidé d'aller progressivement au-delà des réglementations avec le Protocole de Nagoya et les lois associées. En effet, le Groupe s'engage à mettre en place le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages pour tous ses projets de R&D portant sur de nouvelles espèces (c'est-à-dire celles non listées au sein du Groupe), même si les pays d'approvisionnement ne sont pas membres du Protocole de Nagoya, et même si aucune loi locale n'y est associée.

Pour les projets de R&D portant sur des matières premières existantes (c'est-à-dire celles déjà listées au sein du Groupe), qui ont pour but d'en développer de nouvelles applications, le Groupe mettra en place le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages au cas par cas, selon le contexte et les demandes de ses clients.

ACTIONS DE CONSERVATION

Le Groupe mène depuis plusieurs années des actions de conservation du patrimoine naturel dans ses pays d'approvisionnement. A Madagascar, Robertet travaille avec une famille malgache via une joint venture et plante tous les ans avec elle 10 000 plants d'Ylang-Ylang pour en assurer la pérennité. Le Groupe a aussi laissé intacts 100 hectares de forêts vierges – soit la moitié de la surface du domaine – et

procédé aux recensement des espèces de faune et flore locales.

En Nouvelle Calédonie, Robertet a créé une joint venture avec des membres d'une communauté Kanak pour produire de l'huile essentielle de bois de santal et a mis en place dès 2009 un vaste programme de reforestation, en cours de certification FSC, pour replanter des milliers d'arbres chaque année dans leur biotope naturel.

Souvent, les actions de préservation d'une plante contribuent également au maintien d'un savoir-faire sur un territoire. A Grasse, Robertet a signé en 2016 plusieurs partenariats de longue durée avec des producteurs de rose et de jasmin afin de pérenniser ces filières historiquement présentes sur le territoire.

Enfin, suite aux controverses relatives à l'exploitation de l'huile de palme et à ses impacts en termes de déforestation et de destruction d'écosystèmes, le Groupe s'est engagé à augmenter la part d'huile de palme et de ses dérivés certifiés RSPO dans ses achats. L'objectif de la certification RSPO (Roundtable for Sustainable Palm Oil) est de promouvoir la culture et l'utilisation d'huile de palme durable. En 2017, le Groupe Robertet a acheté 32,5 tonnes d'huile de palme certifiée RSPO, ce qui représente 18% de ses achats totaux d'huile de palme.



Des hommes épanouis

Entreprise familiale et de taille intermédiaire, la proximité, la durée et la qualité des relations humaines tiennent une place importante dans la stratégie de développement du Groupe. Ces liens ne peuvent se créer que dans un contexte où les droits humains sont respectés, la sécurité au travail assurée, les emplois stables, la rémunération décente, et les savoir-faire valorisés. Le Groupe Robertet souhaite offrir des conditions de travail et de vie qui permettent et favorisent l'épanouissement de chacun, à la fois :

- ⊙ Au sein de sa chaîne d'approvisionnement, auprès de ses fournisseurs de matières premières naturelles et leurs communautés
- ⊙ Au sein du Groupe, auprès de ses propres salariés

Nos Objectifs à l'horizon 2025

50%

des achats de matières premières naturelles, en volume, se feront dans le cadre de partenariats de long terme, d'une durée supérieure à 3 ans, avec les producteurs

100%

des achats de matières premières naturelles de Robertet Grasse et Charabot, en valeur, seront couverts par une évaluation sociale du fournisseur, a minima tous les cinq ans

100%

des filières évaluées et présentant un risque élevé en matière de droits de l'homme ou de conditions de travail verront la mise en place d'actions d'améliorations par le Groupe

80%

des salariés du Groupe auront bénéficié d'au moins une formation par an

Tout au long de la chaîne d'approvisionnement

Le Groupe Robertet s'approvisionne dans le monde entier, dans des pays où les niveaux de développement économique sont variables. Par le biais de ses achats, le Groupe peut jouer un véritable rôle dans l'amélioration des conditions sociales et économiques de ses fournisseurs et de leurs communautés. En particulier, les partenariats sont un outil précieux pour à la fois sécuriser les approvisionnements du Groupe et accompagner techniquement et financièrement les producteurs, leur assurant ainsi une plus grande stabilité.

EVALUATION DES POLITIQUES RSE DES FOURNISSEUR

En plus de l'évaluation RSE des matières premières, Robertet SA et Charabot envoient à leurs fournisseurs un questionnaire d'évaluation RSE de leurs entreprises. Plusieurs questions portent sur le volet social de la RSE et notamment sur : le droit du travail (respect des normes de l'Organisation Internationale du Travail, interdiction du travail des enfants et du travail forcé, respect de la liberté d'association et de négociation collective, etc.), l'hygiène et la sécurité des salariés (y compris l'utilisation de substances chimiques), et l'implication des fournisseurs dans le développement économique local (commerce équitable, recours à des prestataires et des salariés locaux, actions de mécénat).

Ces informations permettent au Groupe d'identifier les fournisseurs qui présentent d'éventuels risques en termes de droits humains ou de conditions de travail, et de les accompagner. D'ici 2025, le Groupe se fixe pour objectif de déployer des actions auprès de 100% des filières évaluées et présentant un risque élevé sur les volets sociaux.

Lors de la dernière évaluation RSE des fournisseurs, les résultats ont montré une performance légèrement moins élevée que pour l'évaluation des matières premières, avec un score moyen de 63 sur 100 pour les 26 fournisseurs répondants. Le respect des droits du travail et la sécurité des employés, puis le développement économique local sont les domaines dans lesquels les fournisseurs affichent des scores plutôt hauts (82/100 et 73/100 respectivement). En revanche, les questions portant sur l'organisation de la RSE et les certifications ont reçu des scores plus bas (23/100 en moyenne), reflétant une absence de formalisation des démarches RSE des fournisseurs.

RESPECT DES DROITS HUMAINS

De par ses nombreux pays d'approvisionnement, et le fait que ses fournisseurs de matières premières travaillent dans le secteur de l'agriculture, le Groupe est exposé à des risques en matière de respect des droits humains.

Robertet interdit strictement à ses filiales, fournisseurs et partenaires d'avoir recours à du travail forcé ou obligatoire. Cela peut être un enjeu par exemple dans des pays exposés à de forts flux migratoires et où les agriculteurs font appel à des saisonniers pour les périodes de récolte.

En ce qui concerne le travail des enfants, le Groupe interdit l'emploi de mineurs de moins de 16 ans. Néanmoins, Robertet tolère parmi ses partenaires à l'international le travail des enfants lorsque celui-ci est léger, sans danger pour la santé et le développement des enfants, qu'il participe à leur éducation, et qu'il est compatible avec leur scolarisation. C'est le cas parfois dans certains pays d'approvisionnement, lorsque les enfants assistent leurs parents aux champs. Le Groupe veille alors avec vigilance à ce que cette activité occasionnelle ne gêne ni leur bien-être ni leur éducation, et qu'elle reste en conformité avec les Conventions de l'Organisation International du Travail (OIT). Chaque année, le Groupe sensibilise ses partenaires sur ce sujet.





PARTENARIATS DE LONG TERME

Pour sécuriser les filières les plus stratégiques, il est nécessaire d'aller au-delà de l'évaluation des fournisseurs et de s'impliquer davantage dans la pérennisation et l'amélioration des cultures de matières premières naturelles. Pour cela, les partenariats de long terme sont une solution car ils permettent à la fois d'assurer au Groupe des approvisionnements et d'offrir aux fournisseurs une stabilité financière et un débouché pour leurs productions.

Ces partenariats représentent également une opportunité de transmettre des savoir-faire et des compétences techniques. Ainsi, Robertet souhaite que, d'ici 2025, 50% de ses achats de matières premières naturelles en volume soient couverts par des partenariats d'une durée de plus de trois ans.

Pour soutenir les fournisseurs d'un point de vue financier les contrats de partenariats intègrent dans la majorité des cas des engagements de préfinancement ou d'achat de produits à prix préétablis. Avec les agriculteurs, Robertet s'engage généralement à préfinancer les récoltes. Par exemple :

- ⊙ en **Turquie**, le Groupe finance depuis plus de 60 ans des roseraies à hauteur de 50% pour fournir d'avance un revenu minimum aux 20 000 producteurs qui récoltent chaque année les pétales de rose.
- ⊙ en **Bulgarie**, le Groupe a récemment préfinancé la création de nouveaux jardins de rose et de lavande.
- ⊙ en **Afrique du Sud**, Robertet préfinance la récolte de spilanthès, ce qui garantit un revenu aux 30 personnes qui vivent de cette activité.
- ⊙ en **Corse**, en 2017, Robertet a élaboré un partenariat d'une durée de 7 ans pour la mise en culture et la commercialisation de l'immortelle impériale. Robertet s'engage à préfinancer les plants,

à contribuer à l'achat d'un équipement de collecte mécanique et à acheter à un prix prédéfini les différents produits livrés. Le fournisseur s'engage quant à lui à cultiver 35 hectares d'immortelle, dont la production sera transformée en huile essentielle, en exclusivité pour le Groupe.

Auprès des fournisseurs ayant des installations de production, Robertet peut également préfinancer des équipements pour les aider à améliorer leurs technologies et processus de fabrication. Par exemple :

- ⊙ en **Bolivie**, Robertet a financé des équipements de distillation.
- ⊙ à **Madagascar**, le Groupe a contribué à l'achat d'équipements en acier inoxydable, ce qui a à la fois réduit les impacts environnementaux du procédé de distillation et augmenté la qualité de l'huile d'Ylang-Ylang produite.
- ⊙ en **Nouvelle Calédonie**, Robertet a construit une unité de distillation et d'extraction qui fonctionne à 100% avec des solvants recyclés.
- ⊙ en **Egypte**, le Groupe contribue à la R&D de ses fournisseurs pour optimiser leurs rendements et développer de nouveaux procédés de culture et d'extraction du jasmin.
- ⊙ au **Salvador**, Robertet a préfinancé des plantations d'ambrette, apporté sa distillerie mobile sur place et accompagné les producteurs sur le plan technique.

En 2018, 215 partenariats formels ou moraux de plus de trois ans étaient en vigueur, couvrant ainsi 35% du nombre total de producteurs et fournisseurs du Groupe. En termes de volume, ce sont 7 068 tonnes de matières premières naturelles qui ont été achetées dans le cadre de partenariats de long terme, soit 54% des achats totaux de matières premières naturelles du Groupe.



DEVELOPPEMENT LOCAL ET MECENAT

Le Groupe source certaines de ses matières premières dans des pays en voie de développement, dans lesquels existent de réels difficultés quant à la pauvreté, les infrastructures et l'accès à la scolarité. Robertet s'implique alors auprès des communautés locales en contribuant au financement de soins médicaux, au développement d'infrastructures ou aux frais de fonctionnement d'écoles rurales. Ce soutien peut être fait directement ou à travers des ONG locales.

Par exemple, à Madagascar, la SAPAD est partenaire depuis 2003 de l'association School, qui rassemble des producteurs et des entreprises bio souhaitant promouvoir la scolarisation des enfants. L'objectif de l'association est de participer à l'éducation des enfants en mettant l'accent sur le respect des traditions locales, l'hygiène, l'agriculture biologique et la gestion des forêts, d'une manière adaptée aux terroirs et aux possibilités humaines locales. D'une part, l'association utilise les dons pour construire des écoles et des projets dédiés au bien-être social des populations rurales. D'autre part, elle anime un système de parrainage entre familles européennes et malgaches visant à scolariser les enfants. Les fonds versés par la SAPAD sont collectés sur les revenus liés à la revalorisation des emballages.

Autre exemple, au Brésil, Robertet offre son soutien à des ONG locales qui œuvrent dans les domaines de l'enfance (défense des droits des enfants) et de la santé (accompagnement d'anciennes personnes toxicomanes et de personnes atteintes du VIH).

En 2017, à Haïti, Robertet a participé à hauteur de 45 000 euros dans une collecte de fonds visant à reconstruire des maisons détruites par un ouragan.

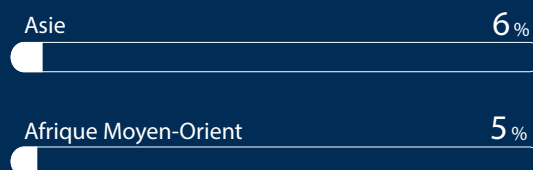
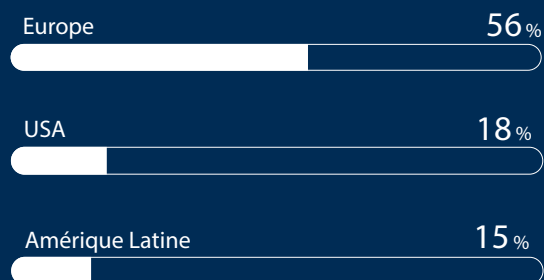
Enfin, le mécénat de Robertet ne se limite pas aux pays en voie de développement. En France ou encore aux Etats-Unis, le Groupe soutient financièrement plusieurs associations locales, liées à son métier (par exemple le Musée de la Parfumerie à Grasse) ou agissant dans les domaines de la santé et du sport.

En 2018, Robertet a dépensé 125 100 € dans des actions caritatives, en France et à l'international.

le Prix de l'Audace Créatrice

En septembre 2016, le Groupe Robertet a reçu le Prix de l'Audace Créatrice des mains du Président de la République. Ce prix distingue l'action d'entrepreneurs français ayant réussi à faire progresser simultanément leurs résultats, leur rentabilité mais aussi leurs effectifs sur le sol français.

Répartition de l'effectif du Groupe
par zone géographique en 2017



Au sein du Groupe Robertet

La première responsabilité du Groupe est bien sûr celle d'offrir à ses propres ressources humaines un environnement de travail qui favorise leur épanouissement individuel et collectif. Dans cet objectif, Robertet agit au travers de quatre principaux leviers : la pérennisation de l'emploi, la formation et la transmission du savoir-faire, l'amélioration des conditions de travail, et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

..... PÉRENNITE DE L'EMPLOI

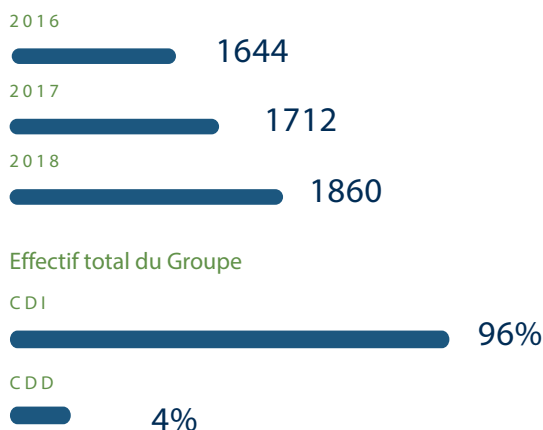
Bien qu'il soit désormais présent dans le monde entier, le Groupe est attaché à la ville de Grasse, capitale mondiale des parfums et lieu où l'entreprise a été créée en 1850. Afin d'assurer la continuité des activités de Robertet à Grasse, et donc les emplois locaux, le Groupe a décidé en 2016 d'investir 40 millions d'euros dans ses infrastructures grassoises d'ici 2019. L'objectif de ces investissements est d'optimiser la logistique des divisions arômes et parfumerie et d'accroître les capacités de production du Groupe.

Au-delà des frontières grassoises, au niveau global, l'effectif total de Robertet en 2017 était de 1 712 personnes, hors filiales de commercialisation et joint-ventures, soit une augmentation de 7% par rapport à 2015. La grande majorité (96%) de ces salariés sont en Contrats à Durée Indéterminée (CDI).

Reflète de la hausse de son activité, le Groupe a embauché 236 nouveaux collaborateurs en 2017, contre 188 départs, représentant ainsi une augmentation nette de 48 personnes. Preuve de sa volonté de garder les talents, l'ancienneté moyenne du Groupe (en incluant les filiales récemment créées comme Robertet Chine et Singapour) est de 11,2 ans en 2017.

Le Groupe veille à maintenir des rémunérations et des avantages équitables pour tous ses salariés. En 2017, un accord de Négociation Annuelle Obligatoire a été signé au sein de Robertet Grasse, actant entre autres une augmentation fixe des salaires bruts en vigueur à partir du mois de novembre de cette année. La volonté d'offrir des avantages aux salariés s'applique également dans les filiales à l'étranger, à l'instar de Robertet USA et Afrique du Sud, où les salariés bénéficient également d'une mutuelle et d'une complémentaire santé. En 2018, le montant des rémunérations brutes totales du Groupe était de 86,7 millions d'euros.

Au-delà des avantages monétaires, le Groupe cherche à faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Par exemple, Robertet a cofinancé il y a 9 ans la création d'une crèche inter-entreprises à Grasse et verse à ses salariés parents des primes d'enfants jusqu'à leurs 17 ans.



Effectif total du Groupe en 2018 par type de contrat

SAVOIR-FAIRE ET COMPETENCES

La transmission du savoir-faire et le développement des compétences constituent un enjeu clé pour le Groupe, et cela pour deux principales raisons. D'une part, à l'instar de Robertet et Charabot qui existent depuis plus de 160 ans, certaines filiales du Groupe détiennent des savoir-faire uniques, développés depuis des décennies. Ces expertises contribuent au capital immatériel du Groupe et fondent sa notoriété sur le marché des arômes et des parfums. D'autre part, le Groupe est ancré dans la ville de Grasse, historiquement connue pour son industrie du parfum : ainsi, en contribuant au maintien local de son savoir-faire, Robertet participe aussi à la préservation des métiers du parfum dans ce territoire.

La culture de l'entreprise et le savoir-faire de ses collaborateurs sont essentiellement transmis au quotidien, souvent de manière informelle. De façon plus formelle, la formation professionnelle est un outil privilégié pour développer les compétences et expertises des équipes. L'objectif du Groupe, d'ici 2025, est que 80% de ses salariés bénéficient tous les ans d'au moins une formation.

A Grasse, Robertet dispose d'un catalogue de formations qui couvre les divers domaines de compétences des salariés du Groupe : parfumerie et arômes, chimie, législation, management et communication, développement personnel, bureautique et informatique. En 2017, les grands axes de formation de l'entreprise étaient :

- ⊙ La sécurité et la conformité réglementaire (par exemple les bonnes pratiques de fabrication)
- ⊙ L'accompagnement managérial, à la fois pour les responsables de service ou les chefs d'équipe, et pour le management de projet de manière générale
- ⊙ L'accompagnement des projets des divisions (par exemple la création d'arômes)
- ⊙ La relation client (par exemple la prise de parole en public et la communication client)
- ⊙ La transmission du savoir-faire entre générations, via la formation interne et le tutorat

L'apprentissage constitue en effet un levier important de développement des compétences. Charabot a conçu il y a plusieurs années une formation sur-mesure pour les tuteurs d'alternants et a mis en place en 2017 une formation spécifique sur la transmission des compétences. Au sein de Robertet Grasse, 12 apprentis ou alternants ont rejoint l'entreprise au cours de l'année, dont 3 ont signé un CDD.

Le nombre moyen d'heures de formation a quant à lui augmenté de 27% pour s'établir à 9,2 heures par salarié. La majorité des salariés a été formée puisque 60% de l'effectif total a reçu une formation dans l'année.

EN 2018, LES DÉPENSES TOTALES DE FORMATION DU GROUPE ÉTAIENT DE

915 198 €
+61% PAR RAPPORT À 2015.



Nombre d'heures moyen de formation par salarié



Pourcentage de personnes ayant reçu une formation

CONDITIONS DE TRAVAIL

En ligne avec la volonté du Groupe de conserver, malgré son développement, une approche très humaine dans ses relations avec les salariés, Robertet porte une attention particulière à la qualité des conditions de travail au sein du Groupe. Cette qualité passe notamment par l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, et par un dialogue ouvert et constructif avec les collaborateurs.

Santé et sécurité au travail

Dans le cadre du système de management HSE (Hygiène Sécurité Environnement) du Groupe, plusieurs dispositifs coexistent pour réduire les risques d'accidents au travail. Les salariés sont tous régulièrement sensibilisés et formés à la prévention des risques professionnels. A Robertet Grasse, l'hygiène, la santé et la sécurité sont intégrés dans le livret d'accueil remis à chaque nouvel arrivant. Des audits sécurité sont également menés. A Charabot, depuis 2017, un référent ATEX (pour les zones à risques d'explosions) forme les salariés en interne au travers de trois programmes de formation distincts selon les publics.

Étant donné la nature du processus de production du Groupe, l'exposition des salariés aux substances chimiques dangereuses est contrôlée et, autant que possible, limitée (substitution des substances par d'autres moins dangereuses, par exemple). Une commission d'exposition aux risques chimiques a notamment été créée au sein de Robertet Grasse en septembre 2016 pour faire un état des lieux des produits dangereux et identifier les protections collectives et individuelles nécessaires. Après analyse, cette commission proposera des actions tant sur le plan organisationnel que sur le plan technique, telles que la conduite d'audits ou de

Santé et sécurité au travail :
un enjeu pour tous nos salariés à travers le monde

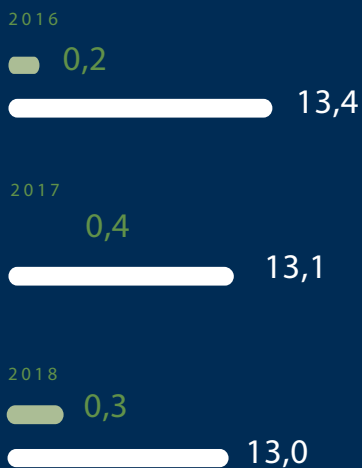
- ⊙ En Bulgarie, une formation technique et de sécurité est dispensée à chaque nouvel arrivant, ainsi qu'en amont de chaque campagne de récolte (rose, lavande)
- ⊙ En Argentine, des formations à la santé et sécurité ont lieu deux fois par an
- ⊙ En Turquie, les standards de santé et sécurité ont été rehaussés, notamment concernant les équipements de protection et les règles de sécurité
- ⊙ Aux États-Unis, un Salon du Bien-Être est organisé chaque année avec une trentaine d'exposants pour faire la promotion de modes de vie plus sains auprès des salariés
- ⊙ Au Brésil, un entraîneur professionnel dispense des cours de sport sur le site de l'entreprise

campagnes de mesures d'exposition.

Enfin, en conformité avec la réglementation, Robertet Grasse a à nouveau mené en 2017 une analyse de pénibilité pour six facteurs de risques. Les résultats ont montré que seulement 9 employés étaient exposés à un facteur de risque, en l'occurrence le travail en équipes successives alternantes, soit 1,3% de l'effectif de l'entreprise.

Dialogue social

Groupe familial, Robertet privilégie le dialogue et la communication directe, y compris entre la direction et les salariés. En France et dans certaines filiales à l'international, le dialogue social y est structuré, avec des Instances Représentatives du Personnel (délégués du personnel et syndicaux, comité d'entreprise, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) qui se réunissent régulièrement. En 2017, 4 accords collectifs ont été signés dans le Groupe. Au total, 58% des salariés sont représentés par des Instances de Représentation du Personnel.



Taux de gravité / Taux de fréquence



EGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES / FEMMES

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est une condition importante pour favoriser le bien-être et l'épanouissement de tous. En octobre 2017, Robertet Grasse a signé avec les organisations syndicales un accord relatif à l'égalité professionnelle hommes / femmes pour une durée de trois ans.

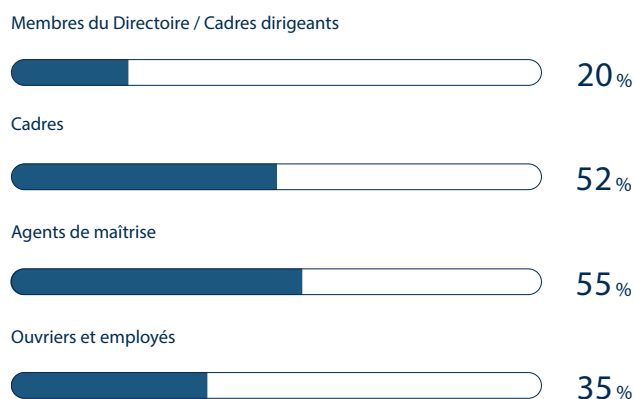
Les principaux domaines d'actions de cet accord sont :

- ⊙ **L'embauche** : l'objectif de Robertet Grasse est de maintenir dans son effectif au moins 46% de femmes.
- ⊙ **Conditions de travail et d'emploi** : l'entreprise souhaite étudier la possibilité d'aménager trois postes de travail classiquement occupés par des hommes afin de les rendre plus accessibles à des femmes.
- ⊙ **Rémunération effective** : aucune différence significative et non explicable de salaires n'a été constatée entre les hommes et les femmes au sein de l'entreprise. L'objectif est donc de veiller au maintien de cette situation.
- ⊙ **Articulation entre activité professionnelle et exercice de la responsabilité familiale** : Robertet maintient son financement de 8 places de crèches inter-entreprises. L'entreprise projette par ailleurs de rendre plus accessible les places de parking pour les femmes enceintes.
- ⊙ **La formation** : les personnes de retour d'un congé parental d'éducation d'un an ou plus seront prioritaires pour suivre une formation professionnelle.

EN 2018, AU NIVEAU DU GROUPE, LES FEMMES

REPRÉSENTAIENT PRÈS DE **42%** DE
L'EFFECTIF TOTAL.

Pourcentage de femmes dans l'effectif
par catégorie professionnelle en 2017





Des processus durables

Le Groupe Robertet est avant tout une entreprise industrielle, dont l'objectif est de transformer des matières premières naturelles en des ingrédients, des arômes, des parfums et des actifs pour les secteurs de la santé et de la beauté. Si le Groupe s'engage à préserver le vivant au niveau du sourcing de ses matières premières, il doit également promouvoir la durabilité au niveau de son processus de production. Pour cela, Robertet s'appuie sur deux principaux leviers :

- ⊙ Le déploiement d'un système de management de la qualité, qui comprend notamment des audits et des certifications RSE
- ⊙ La réduction continue des impacts environnementaux de ses sites industriels



La politique qualité

Le Groupe Robertet déploie et anime une démarche qualité dans l'ensemble de ses filiales. La qualité et la durabilité des processus de production sont intimement liés, l'un contribuant souvent à l'amélioration de l'autre et inversement. Les performances du Groupe en termes de qualité et de RSE sont régulièrement analysées dans le cadre d'audits externes, et reconnues par des dispositifs d'évaluations et de certifications.

SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE

A Grasse, Robertet a mis en place un système de management de la qualité qui repose notamment sur un manuel qualité à destination des clients et organismes externes, des fiches d'instructions et des procédures diffusées auprès des salariés, et des informations précises sur les procédés de fabrication. Une feuille de route avec les objectifs qualité à court terme de l'entreprise est transmise en interne et affichée dans plusieurs endroits stratégiques des locaux. Des indicateurs de suivi sont également mis en place afin de régulièrement mesurer la performance et les résultats de l'entreprise. Ces indicateurs incluent par exemple le nombre de réclamations clients (justifiées et non justifiées), les délais de traitement des réclamations et les délais moyens de mise à disposition des produits.

En 2017, toujours au sein de Robertet Grasse, un bilan des processus qualité a été réalisé. Une liste des différentes parties prenantes internes et externes (incluant des fournisseurs, des sous-traitants, des clients, la société civile, les partenaires sociaux et les IRP, etc.) a été définie et ces dernières ont été consultées pour exprimer leurs attentes vis-à-vis de l'entreprise. Suite à ce bilan, un plan d'actions a été établi, listant les priorités à mettre en œuvre pour améliorer les processus qualité existants.

Les filiales du Groupe organisent toutes des actions de sensibilisation

et de formation de leurs salariés à la démarche qualité. Chacune d'elles adopte le système qualité le plus approprié au regard des spécificités de ses métiers. Par exemple, la SAPAD a mis en œuvre pour la production de ses huiles essentielles les BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) pour les matières premières à usage pharmaceutique, évaluées par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM). Robertet Grasse a mis en place l'approche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) pour les besoins du marché alimentaire, et se conforme également aux Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutiques et cosmétiques.

Résultats du système de management de la qualité (Robertet Grasse uniquement) :

Indicateur :	Résultat	Objectif
Nombre de réclamations clients justifiées / nombre de produits vendus	2017	2017
Division Arômes	0,55 %	0,4 %
Division Parfumerie	0,14 %	0,3 %
Division Matières Premières	0,58 %	0,8 %

Nos Objectifs à l'horizon 2025

100%

des déchets des sites de
production de matières
premières naturelles
seront valorisés

La consommation d'eau par tonne produite sera
réduite de

10%

par rapport à 2017

Les émissions de gaz à effet de serre*
par tonne produite seront réduites de

10%

par rapport à 2017

CERTIFICATIONS QUALITÉ

De même que pour les démarches qualité, chacune des filiales choisit le système de certification qui lui semble le plus pertinent, selon son contexte local, les exigences de ses métiers et celles de ses clients. En 2017, le Groupe avait obtenu les certifications suivantes, toutes filiales confondues :

- ⊙ D'une part, pour les processus de production : FSSC 22000 (Food Safety System Certification), Bonnes Pratiques de Fabrication Pharmaceutique (Partie II), SQF 2000 (Safe Quality Food) et la certification « Responsable » d'Ecocert Environnement. Robertet Grasse a également reçu en septembre 2017 une inspection de la Food & Drug Administration pour ses processus de fabrication et d'export d'arômes aux Etats-Unis.
- ⊙ D'autre part, pour les produits : Halal, Agriculture Biologique, Demeter, Max Havelaar, Kosher pour l'alimentaire, et Greenlife et Cosmos pour les cosmétiques.

Enfin, 10 sites appartenant aux filiales Robertet Argentine, Charabot, Robertet Chine, Hitex, Robertet Mexique, Robertet Grasse, Robertet UK et Robertet USA, soit 42% du nombre total de sites du Groupe, étaient certifiés ISO 9001 en 2017. Les deux sites de Robertet Grasse ont renouvelé leur certification ISO 9001 selon la version la plus récente de la norme, datant de 2015.



*Entreprise
du Patrimoine
Vivant*

*L'excellence
des savoir-faire
français*

Le label EPV

Le label Entreprise du Patrimoine Vivant est une marque de reconnaissance de l'Etat mise en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence. Les sociétés Robertet et Charabot ont toutes les deux obtenu le label en 2012.

EVALUATIONS RSE

Les clients du Groupe sont de plus en plus nombreux à s'intéresser à la performance RSE de Robertet. Pour répondre à cette demande croissante et faire reconnaître ses actions, le Groupe fait évaluer sa démarche RSE au travers de plusieurs dispositifs :

Les plateformes de notations extra-financières

Ces plateformes permettent aux entreprises clientes d'avoir accès aux résultats RSE de leurs fournisseurs via un questionnaire d'évaluation mutualisé. Le Groupe Robertet est inscrit sur les deux principales plateformes existantes, Ecovadis et Sedex.

En 2018, le Groupe a obtenu une note de 55 sur 100 au questionnaire d'Ecovadis et reçu une médaille « Silver » pour sa performance, entrant ainsi dans le top 30% des entreprises évaluées sur cette plateforme. Le questionnaire Ecovadis est organisé en 4 grands domaines : l'environnement, l'éthique, le social et la supply chain.

La plateforme Sedex a quant à elle développé un référentiel d'audit, appelé SMETA (Sedex Member Ethical Trade Audit), pour ses adhérents. Ce dispositif permet aux entreprises auditées de diffuser auprès de leurs clients les résultats de leur audit. L'avantage pour les clients est d'éviter de devoir organiser des audits individuels pour chacun de leurs fournisseurs stratégiques, et de pouvoir comparer les résultats de leurs fournisseurs entre eux grâce à un référentiel standardisé. L'audit SMETA se focalise sur 4 volets : les conditions de travail, la santé et la sécurité, l'environnement et l'éthique. En 2017, la filiale de Robertet au Mexique a été soumise à un audit SMETA : une seule non-conformité a été relevée, concernant les contrats de travail d'un prestataire de la filiale. En 2016, les deux sites de Robertet Grasse et deux sites de Robertet USA avaient eux aussi été soumis à un audit SMETA, identifiant respectivement deux et zéro non-conformités.

Les audits dédiés

Certains clients du Groupe ont élaborés leurs propres référentiels d'audits RSE pour leurs fournisseurs stratégiques. Robertet et ses filiales sont donc régulièrement soumis à ces audits, qui sont généralement effectués par des organismes tiers indépendants. En décembre 2016,

par exemple, la filiale de Robertet au Brésil a été auditée par un de ses clients sur sa performance RSE. L'audit a montré qu'à l'exception de deux non-conformités mineures dans le domaine de la santé et sécurité, la filiale répondait à l'ensemble des critères du référentiel, qui portaient essentiellement sur des sujets sociaux : interdiction du travail des enfants et du travail forcé, non-discrimination, rémunération, temps de travail, etc.

Les certifications RSE

Aujourd'hui, la SAPAD est la seule filiale du Groupe à avoir certifié sa démarche RSE. Depuis 2013, l'entreprise est labellisée « Responsable » selon le référentiel ESR d'Ecocert Environnement, qui couvre l'ensemble des principes de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociale des entreprises. La SAPAD a atteint en 2017, tout comme les années précédentes, le niveau « Excellence », confirmant ainsi l'importance de son engagement et le succès de sa démarche globale de RSE.

En mars 2018, la SAPAD a également obtenu la certification For Life, elle aussi délivrée par Ecocert Environnement. Le standard For Life comprend des critères sur le respect des droits humains, les conditions de travail, le respect des écosystèmes, la promotion de la biodiversité, la mise en œuvre de pratiques agricoles durables, et enfin l'amélioration de l'impact local.

Ces reconnaissances externes viennent compléter le système de certifications « produits » de la SAPAD, comprenant entre autres des certifications d'agriculture biologique et de commerce équitable.





Impacts environnementaux des processus de production

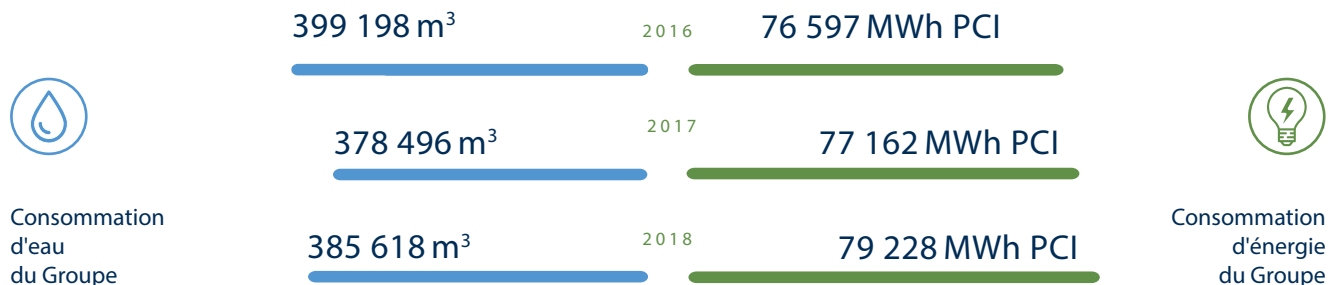
Le Groupe Robertet détient 16 filiales de production, en France mais aussi au Brésil, aux Etats-Unis, en Bulgarie et en Turquie. Son objectif est de limiter les impacts environnementaux globaux de ses processus de fabrication en optimisant son utilisation de ressources naturelles d'une part, et en minimisant les pollutions d'autre part.

..... POLITIQUES HSE

La gestion environnementale est, comme les systèmes de qualité, adaptée aux contextes et exigences de chacune des filiales. Au sein de Robertet Grasse, par exemple, la politique environnementale est animée par des responsables HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) présents sur chacun des deux sites. Aux Etats-Unis, Robertet USA a sa propre politique HSE, qui énonce notamment que l'entreprise doit opérer d'une manière socialement et écologiquement responsable, qu'elle doit intégrer la HSE dans ses processus et décisions, et adopter des pratiques qui réduisent la consommation de ressources et les pollutions.

Dans toutes ses filiales, le Groupe sensibilise ses salariés à la protection de l'environnement, et en particulier à la gestion des déchets. A la SAPAD, par exemple, tous les nouveaux arrivants reçoivent des informations sur la politique RSE de l'entreprise.

GESTION DES RESSOURCES



Consommation d'eau

D'ici 2025, le Groupe Robertet souhaite réduire de 10% sa consommation d'eau par tonne produite, par rapport au niveau de 2017. Pour cela, le Groupe met en place des équipements de récupération des eaux de pluie, des systèmes en circuit fermé ou encore du matériel économiseur d'eau. A titre d'exemple, la filiale de Robertet en Chine a investi en 2017 plus de 13 000 euros dans l'amélioration de son système d'épuration des eaux et la mise en place d'un dispositif de récupération des eaux. Également en 2017, Hitex a déployé un système de recyclage de l'eau pour la lubrification de pompes, divisant ainsi sa consommation d'eau par deux en un an.

Comme illustré dans le graphique ci-dessus, la consommation d'eau totale estimée¹ du Groupe était de 385 618 m³ en 2018, soit une légère baisse par rapport au niveau de 2016, expliquée notamment par les actions décrites ci-dessus. La hausse de consommation entre 2015 et 2016 s'explique principalement par la filiale de Robertet en Bulgarie qui a connu une importante campagne de récolte de roses en 2016 et a ouvert une nouvelle unité d'extraction.

Consommation d'énergie

Le Groupe Robertet installe dans ses filiales des équipements ayant une meilleure performance énergétique (chaudières, chauffe-eaux, éclairage) ainsi que des systèmes de récupération d'énergie. En

2017, Robertet USA a initié un projet de remplacement des lampes fluorescentes, incandescentes et halogènes par des LEDs, moins consommatrices d'énergie. Environ 1200 lampes vont ainsi être remplacées, avec une économie escomptée de 300 000 kWh.

Conformément à la réglementation française, un audit énergétique a été réalisé dans les sites de Robertet Grasse et de Charabot au cours de l'année 2016. L'objectif de cette démarche était de déterminer la répartition énergétique au sein des sites et d'identifier les postes les plus consommateurs. Un plan d'actions a par la suite été établi, listant les améliorations possibles en termes de consommation énergétique, ainsi que les investissements associés à chaque action.

La consommation totale d'énergie (électricité, gaz naturel et fioul) du Groupe était de 79 228 MWh en 2018 – une augmentation de 6,4% par rapport en 2015, reflétant la hausse générale du niveau de production de la plupart des filiales, l'ouverture de la nouvelle unité d'extraction en Bulgarie, ainsi que l'intégration de Robertet Singapour et de Bionov dans les périmètres de reporting des deux précédentes années.

1. Les données sont dans l'ensemble issues des compteurs et factures d'eau, à l'exception de Robertet Turquie pour qui la consommation d'eau est estimée.

RÉDUCTION DES POLLUTIONS ET DÉCHETS

Rejets dans l'eau, l'air et le sol

Etant classés ICPE, les sites de production de Robertet sont soumis à des exigences réglementaires strictes en matière de pollutions environnementales. De nombreux dispositifs sont en place pour limiter les rejets atmosphériques (par exemple : condenseurs de vapeur sur les appareils pour les émissions de COV, suivi et contrôle des émissions telles que les NOx et monoxyde de carbone des chaudières) et les effluents aqueux (par exemple : gestion stricte des résidus solvants, purification des eaux de process grâce à la distillation ou la récupération des eaux de pluie, station d'épuration avec système de méthanisation sur site, analyses de l'eau régulières). Les risques de pollution des sols sont également contrôlés et limités par des installations dédiées, telles que des cuves et des bâches de rétention.

Nuisances sonores et olfactives

À Grasse, où les sites de production de Robertet se situent près du centre-ville, l'entreprise réduit les nuisances sonores via des aménagements spécifiques (mur anti-bruit, capotage acoustique, barrières naturelles...) et en n'ayant qu'une très faible activité de nuit. Les nuisances olfactives sont limitées par la mise en place de dépoussiéreurs et de laveurs de gaz. Par ailleurs, en 2017, la filiale de Robertet au Royaume-Uni a installé un nouveau système de ventilation et de filtres à carbone dans son usine afin de réduire les nuisances olfactives pour les résidents et les entreprises des alentours.

Prévention et gestion des déchets

Dans l'ensemble de ses filiales, le Groupe cherche des solutions pour réduire, recycler et réutiliser ses déchets. Dans ses filiales de production de matières premières en particulier, le Groupe a pour objectif d'atteindre un taux de valorisation des déchets de production (hors eaux usées) de 100% d'ici 2025. Quelques exemples d'actions mises en œuvre sont listées ci-dessous :

- ⊙ Robertet Grasse : certains déchets végétaux issus des ateliers d'extraction sont compostés et contribuent à la fabrication d'un compost normé. Les drèches de parfumerie sont acheminées dans un centre d'enfouissement où elles servent de couverture végétale. D'autres déchets de production sont valorisés énergétiquement (solvants et résidus alimentaires par exemple) ou recyclés (résidus alcooliques, huiles végétales et beurres de cacao par exemple). Robertet Grasse dispose de sa propre station d'épuration, qui traite environ 90% des eaux usées de l'usine. Tous les déchets d'emballages (palettes en bois, emballages métalliques et plastiques, verres et containers) sont triés et également recyclés dans des centres externes dédiés. Au total, la filiale valorise 94% de ses déchets.

- ⊙ Robertet USA : l'entreprise a entrepris de réduire les emballages de ses produits. Elle a par ailleurs réussi à valoriser une partie des résidus de sa production d'arômes, qui sont utilisés comme ressources dans l'industrie de l'alimentation animale.
- ⊙ SAPAD : en 2017, 98% des déchets de production de l'entreprise ont été valorisés, notamment par compostage. Très active sur le tri et le recyclage, 100% de ses déchets d'emballages ont également été valorisés.

Bien que cela ne soit pas systématiquement tracé et mesuré, dans les autres filiales à l'étranger, notamment en Turquie, Bulgarie et en Afrique du Sud, les déchets végétaux sont généralement aussi transformés en compost et utilisés dans les champs agricoles des alentours.

AU TOTAL, EN 2017, LE GROUPE A GÉNÉRÉ ENVIRON 154 447 TONNES DE DÉCHETS DE PRODUCTION² (EAUX USÉES INCLUSES) ET 1 337 TONNES D'EMBALLAGES,

84% DES DÉCHETS

D'EMBALLAGES ONT ÉTÉ RECYCLÉS.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe Robertet a identifié ses principaux postes d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) selon les trois périmètres (appelés « scope ») du Protocole des Emissions de Gaz à Effet de Serre :

Le **scope 1** comprend les émissions de GES directes, qui proviennent de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Il s'agit par exemple de la combustion de gaz et de fioul sur les sites de production, d'émissions fugitives ou de la consommation de carburant de la flotte de véhicules du Groupe.

Le **scope 2** comprend les émissions de GES indirectes, liées à la consommation d'électricité.

Le **scope 3** comprend quant à lui les autres émissions de GES indirectes, résultant des activités de l'entreprise mais dont la provenance ou le contrôle appartient à des entités externes. Le Groupe Robertet n'a à ce jour pas quantifié les émissions du scope 3 mais les postes les plus susceptibles d'être significatifs incluent la culture des matières premières naturelles, la fabrication des matières premières non naturelles, le transport des matières (fret entrant et sortant), la fabrication des équipements et machines de production, les déplacements des salariés du Groupe ou encore les processus de production de ses clients.

D'ici 2025, le Groupe souhaite réduire de 10% ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, soit les émissions liées à sa consommation de gaz, de fioul et d'électricité, par rapport aux niveaux de 2017.

Aujourd'hui, les deux filiales les plus actives en matière de lutte contre le changement climatique sont Robertet USA et la SAPAD. Par exemple, Robertet USA a mis en place un système de visioconférence pour réduire les déplacements professionnels. La SAPAD encourage le covoiturage, privilégie les importations par fret maritime plutôt qu'aérien, groupe les expéditions pour minimiser les transports et collabore avec des transporteurs ayant une politique environnementale établie. La société a également fait l'acquisition de deux véhicules hybrides. Enfin, les deux filiales s'approvisionnent en énergies renouvelables : aux Etats-Unis, Robertet USA a installé des panneaux solaires qui lui ont permis de générer plus de 825 MWh en 2017, soit quasiment 10% de sa consommation totale d'électricité. Quant à la SAPAD, 14% de sa consommation d'électricité provient de sources renouvelables.

Les émissions de gaz à effet de serre du Groupe, estimées à partir des consommations d'énergie de l'ensemble des filiales (électricité, gaz naturel et fioul), étaient de 18 402 tonnes³ d'équivalent CO₂ en 2017.

Déchets de production
en tonnes

2016 156 144

2017 154 447

2018 156 278

Part des déchets d'emballages
valorisés par le Groupe en 2017 en
tonnes

DÉCHETS D'EMBALLAGES
NON VALORISÉS

16%

DÉCHETS D'EMBALLAGES
VALORISÉS

84%

Émissions de gaz à effet de serre
en tonnes équivalent CO₂

2016 18 211

2017 18 402

2018 18 726

2. La définition des déchets de production a été modifiée en 2016 pour inclure les eaux usées, expliquant en grande partie l'évolution de la donnée entre 2015 et 2016. Pour les déchets de production et d'emballages, les indicateurs ne prennent pas en compte les données de la filiale d'Afrique du Sud, qui n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, les données de la Turquie ont été estimées. 3. Les données d'émissions de gaz à effet de serre comprennent ici une partie du « scope 1 » (émissions liées à l'utilisation de gaz naturel et de fioul) et l'ensemble du « scope 2 » (consommation d'électricité). Le calcul est établi à partir des facteurs d'émissions de la Base Carbone de l'ADEME, affichés au 31/03/2017. Des facteurs d'émissions spécifiques à chacun des pays d'implantation du Groupe ont été identifiés pour l'électricité. En revanche, des facteurs d'émissions généraux pour l'Europe (donc non différenciés par pays) ont été appliqués pour le gaz naturel et le fioul.

Des produits naturels et innovants

Premier producteur mondial de matières premières naturelles (hors menthes et citrus), le Groupe Robertet cherche continuellement à innover et à explorer les bienfaits du vivant, afin d'offrir à ses clients des secteurs agroalimentaires, cosmétiques et santé des produits plus naturels et plus respectueux de l'environnement. Le Groupe met tout le talent de ses équipes pour tester, expérimenter et créer de nouveaux produits. Plus précisément, l'innovation durable au sein du Groupe s'effectue par le biais de deux projets menés en parallèle :

- ⊙ L'évaluation environnementale des procédés et des produits
- ⊙ La création et le développement de nouveaux produits naturels

L'ESSENCE DE ROBERTET

Nos Objectifs à l'horizon 2025

100%

des produits de Robertet Grasse et Charabot seront évalués sous l'angle de la chimie verte et de la durabilité

3M €

auront été investis dans les procédés de chimie verte

1M €

aura été investi dans des projets de R&D visant à améliorer la biodégradabilité des ingrédients

Évaluation environnementale des procédés et des produits

Fort de son expertise et de sa connaissance des ingrédients naturels, le Groupe Robertet souhaite mettre sur le marché des produits finis dont les impacts environnementaux sont les plus faibles possibles. Dans ce but, les équipes R&D se focalisent sur deux types d'évaluations en particulier : d'une part, l'évaluation des procédés sous l'angle de la chimie verte et, d'autre part, l'évaluation de la durabilité, de la renouvelabilité et de la biodégradabilité des produits finis.

CHIMIE VERTE

L'application des 12 principes de la chimie verte sont un axe fort de la R&D du Groupe depuis plus de dix ans. Afin de poursuivre ces efforts, le Groupe envisage d'investir 3 millions d'euros d'ici 2025 dans les procédés de chimie verte.

Aujourd'hui, la recherche de procédés plus écologiques se traduit surtout par l'usage de solvants alternatifs aux solvants classiques d'origine fossile. Par exemple, le Groupe a élaboré et breveté un procédé d'extraction de fleurs fraîches (rose, jasmin, oranger) par le CO₂ à l'état supercritique, ainsi qu'un autre brevet sur l'utilisation du diméthylcarbonate, un solvant plus respectueux de l'environnement, tous deux en alternative à l'hexane. L'acquisition de la société Hitex en 2014 témoigne de la volonté du Groupe de renforcer la chimie verte, car elle a fortement accru le développement d'extraits au CO₂ supercritique.

Le Groupe mène également des recherches sur les biotechnologies car elles peuvent permettre de répondre à la fois aux principes de la chimie verte, et à la nécessité d'optimiser l'utilisation de ressources naturelles.

En 2017, les équipes R&D de Robertet Grasse et de Charabot ont commencé à élaborer un outil interne d'évaluation des procédés sous l'angle des 12 principes de la chimie verte. L'objectif est d'évaluer grâce à cet outil 100% des produits de ces deux filiales d'ici 2025. Aujourd'hui, quatre principes de la chimie verte sont déjà mis en place, évalués et suivis :

- ⊙ La production de substances non ou faiblement toxiques ou écotoxiques
- ⊙ La production de substances biodégradables
- ⊙ La surveillance de l'apparition de coproduits indésirables
- ⊙ La réduction des accidents chimiques

Trois principes supplémentaires ont été identifiés pour l'amélioration de la démarche du Groupe dans les années à venir :

- ⊙ La mesure des déchets par le E-facteur (c'est-à-dire la mesure de la quantité de déchets produits pour fabriquer un produit donné, comparé à la quantité utilisable de ce même produit final)
- ⊙ La restriction de l'usage des solvants et des additifs, et la sélection des moins nocifs
- ⊙ L'utilisation privilégiée de catalyseurs afin de n'impliquer dans les réactions qu'un nombre et une quantité limitée d'éléments chimiques

Les principes de la chimie verte concernant l'économie d'atomes et la réduction des produits dérivés sont peu pertinents pour Robertet, le Groupe n'effectuant que peu de chimie organique.

Les 12 principes de la Chimie Verte

①
Réduction de la pollution à la source

②
Économie d'atomes

③
Synthèses moins dangereuses

④
Produits chimiques moins toxiques

⑤
Recherche d'alternatives aux solvants polluants et auxiliaires de synthèse

⑥
Réduction des dépenses énergétiques

⑦
Ressources renouvelables

⑧
Réduction des produits dérivés

⑨
Utilisation de procédés catalytiques

⑩
Éco-conception des produits

⑪
Analyse en temps réel pour prévenir la pollution

⑫
Réduction des risques d'accidents

BIODEGRADABILITE, RENOUVELABILITE ET DURABILITE DES PRODUITS

En 2015, le Groupe a entrepris de construire des bases de données répertoriant les niveaux de biodégradabilité, de renouvelabilité et de durabilité de ses produits. Ces bases de données sont complétées et enrichies au fil des années.

Biodégradabilité

La biodégradabilité d'une substance organique est sa capacité à être dégradée par un processus biologique en molécules simples et plus petites (par exemple, gaz carbonique, eau, sels minéraux). La biodégradabilité est un des paramètres majeurs permettant d'évaluer l'impact d'une substance sur l'environnement.

La base de données du Groupe attribue à chaque substance un statut de biodégradabilité :

- ⊙ Facilement biodégradable, lorsque la substance atteint 60% minimum de biodégradation en 28 jours. Cette valeur doit être atteinte dans un intervalle de temps de 10 jours (par exemple, passage de 10% à 60% en moins de 10 jours au cours des 28 jours).
- ⊙ Potentiellement biodégradable, lorsque la substance atteint 60% de biodégradation mais en dépassant la fenêtre des 10 jours, ou lorsque la substance n'atteint pas 60% de biodégradation mais dépasse tout de même le seuil de 50%.
- ⊙ Non biodégradable, lorsque la substance ne dépasse pas les 50% de biodégradation au bout de 28 jours.

La biodégradabilité des extraits naturels n'étant pas facile à déterminer sur la base d'essais en laboratoire, l'extrapolation des règles ci-dessus a amené le Groupe à considérer comme « facilement biodégradables », tous les extraits naturels constitués de 60% et plus de substances reconnues comme « facilement biodégradables ».

Cette base de données est construite grâce à des études de biodégradabilité existantes et publiquement disponibles. L'objectif du Groupe Robertet est d'allouer 1 million d'euros dans les projets de R&D dédiés à la biodégradabilité des ingrédients, d'ici 2025.

Renouvelabilité

Les ressources renouvelables sont caractérisées par le fait qu'elles sont inépuisables et disponibles en grande quantité. Elles présentent également un faible impact sur l'environnement. Des analyses au Carbone 14 permettent de déterminer le caractère renouvelable ou non d'une matière première, en mesurant sa teneur en carbones issus de matériels fossiles (versus des carbones naturels ou biosourcés, qui eux sont renouvelables). Une matière première est considérée comme renouvelable si elle est composée majoritairement de carbones issus d'une source renouvelable.

De manière similaire à la biodégradabilité, Robertet construit progressivement une base de données en associant à chaque matière première un statut de renouvelabilité.

Durabilité

Le Groupe mesure la durabilité de ses produits finis en déterminant le niveau de durabilité des ingrédients qui les composent. Robertet Grasse et Charabot disposent d'un système d'évaluation de la durabilité des matières premières sourcées (cf. la description de ce dispositif dans la partie « les évaluations fournisseurs » de l'introduction de ce rapport). Une matière première est considérée comme étant durable si les résultats combinés des trois évaluations du Groupe (risque pays, risque matière première et risque fournisseur) sont supérieurs à 40%. Ces informations sont collectées au travers des questionnaires d'évaluations envoyés aux différents fournisseurs de Robertet Grasse et Charabot. Le Groupe souhaite que la durabilité de 100% des produits de ces deux filiales ait été évaluée d'ici 2025.

Création de nouveaux produits naturels

Acteur historique de la fabrication d'arômes et de parfums, le Groupe continue à innover pour améliorer le niveau de durabilité de ses compositions et mettre sur le marché des produits plus naturels. C'est également dans cette perspective que Robertet a établi, en 2014, une nouvelle division, Health and Beauty, qui développe des actifs santé et beauté entièrement naturels.

INNOVATIONS DANS LES DIVISIONS ARÔMES ET PARFUMS

Depuis quelques années, le Groupe déploie de nouvelles technologies et méthodes afin de pouvoir proposer à ses clients du secteur agroalimentaire une palette plus large d'extraits naturels, y compris des arômes naturels dont les origines variétales et géographiques sont clairement identifiées et tracées.

Ces développements permettent aux clients de présenter sur leurs produits des allégations concernant la naturalité des arômes.

En réponse aux attentes du marché, le Groupe travaille également sur les arômes certifiés biologiques. Ces arômes sont fabriqués à partir d'extraits et d'infusions de matières premières biologiques, achetées notamment auprès de sa filiale spécialisée, la SAPAD.

Dans la division parfumerie, Robertet cherche à intégrer davantage d'ingrédients naturels dans les compositions de ses parfums. Le Groupe peut s'appuyer à la fois sur sa maîtrise des filières de matières premières naturelles et le savoir-faire de ses parfumeurs pour mettre en valeur la qualité des parfums naturels. Les équipes R&D peuvent également intervenir pour étudier la possibilité de remplacer un ingrédient de synthèse par un ingrédient naturel dans les compositions.

Enfin, le Groupe alloue une partie de ses efforts de R&D à l'aromacosmétique : il s'agit d'exploiter l'expertise de Robertet dans le domaine de l'extraction des produits naturels – sous la forme d'essences, absolues, fractions... – pour identifier les matières premières qui ont non seulement une propriété aromatique, mais aussi une activité physiologique, avec des bénéfices en matière de bien-être ou de beauté. Le programme aromacosmétique de Robertet a déjà étudié l'efficacité de centaines de matières premières naturelles utilisées dans la création en parfumerie.

GWEN CRAS
Directrice Marketing et Création Arômes,
Groupe Robertet

“ Être à la tête de la création chez Robertet, c’est pouvoir conjointement travailler dans une dynamique créative et innovante, et pouvoir bénéficier d’années d’expertise au service du naturel.

Les créateurs, nos aromaticiens, sont uniques dans la profession. Ils ont une expérience de la formulation à la source de la matière vivante. Ils savent anticiper des variations de goût, de couleur, de qualité liées à la saisonnalité, le climat, les récoltes – et les ajuster. Ce sont des créateurs qui jonglent avec ces paramètres et qui aussi apportent par leurs demandes à nos ateliers d’extraction de la nouveauté, un « savoir-être » de la remise en question constante.

Chaque brief client ouvre de nouvelles perspectives créatives qui sans notre approche historique de la matière première naturelle, de son extraction, de son analyse, ne prendrait pas vie dans nos compositions aromatiques. Il ne s’agit pas de formuler réglementairement des arômes naturels, il est question de pouvoir assumer nos positions, de les revendiquer et ne pas transiger sur la qualité. L’origine de nos ingrédients, leur histoire, leurs usages traditionnels, sont le support que nous apportons à nos clients afin de mieux répondre aux défis posés par les consommateurs à l’industrie agroalimentaire.

La création arôme de Robertet bénéficie de cet écrin historique du naturel et en fait un environnement innovant unique. Ne jamais être suiveur reste mon leitmotiv. Faire vivre le bassin de l’emploi grassois, d’y protéger la sécurité et la pérennité de l’emploi.

”

DEVELOPPEMENT D’ACTIFS SANTE ET BEAUTE NATURELS

Avec la division Health & Beauty créée il y a quelques années, le Groupe projette de valoriser de façon plus complète les matières premières naturelles en mettant en œuvre une approche polyfonctionnelle, c’est-à-dire en explorant non seulement les actifs volatils pour les arômes et les parfums, mais aussi les actifs non volatils et les résidus. La division Health & Beauty a pour objectif de fournir des ingrédients actifs sains, naturels et efficaces aux marchés cosmétiques, de l’alimentation fonctionnelle et de l’auto-traitement, en capitalisant sur l’expertise historique du Groupe en matière de sourcing, d’identification puis d’extraction des matières premières naturelles. Pour démontrer les bénéfices santé ou beauté de ces actifs 100% naturels et issus du monde végétal, le Groupe procède à des analyses cliniques et scientifiques approfondies.

La division Health & Beauty a la particularité d’optimiser les processus de production existants car elle se focalise sur le développement d’actifs présents dans des matières premières naturelles déjà exploitées par le Groupe pour leurs arômes ou parfums. En étroite collaboration avec les équipes R&D, la division a commencé à répertorier toutes les matières premières naturelles utilisées par le Groupe, et à identifier les coproduits qui pourraient avoir un bénéfice en termes de santé ou beauté.

Un exemple venant illustrer ces travaux est celui des beurres de cacao. A Grasse, Robertet achète plus de 400 tonnes de poudres de cacao par an. Une fois les arômes extraits, il reste des beurres de cacao dont certains sont riches en théobromine – un ingrédient naturel ayant des propriétés stimulantes douces – et d’autres contiennent encore des profils aromatiques. L’équipe R&D a réussi à mettre au point une méthode d’extraction sélective et à valoriser 15 tonnes de beurres de cacao, sous la forme d’extraits enrichis en théobromine pour la division Health and Beauty, ou d’extraits aromatiques pour la division matières premières.

D’autres matières premières naturelles sont explorées de manière similaire au sein du Groupe et, une fois les méthodes d’extraction établies, des études cliniques seront réalisées pour mesurer les effets réels de leurs actifs sur la santé ou la beauté.

Le mot de la dernière génération



L'année 2018 a été une année importante pour la démarche RSE du Groupe Robertet avec la mise en place de la stratégie à horizon 2025. Bien que cette stratégie s'inscrive dans la continuité de nos engagements par le passé, elle signe pour le Groupe un nouveau départ, avec une nécessité désormais d'atteindre des objectifs précis et ambitieux.

La prochaine étape, au cours des années à venir, va donc consister en la définition et la mise en œuvre de nouvelles actions, en capitalisant bien sûr sur nos atouts historiques, tels que notre positionnement à la source des matières premières et notre expertise sur la production d'extraits naturels.

Entreprise familiale et leader mondial du naturel, nous continuerons à nous engager pour que l'ensemble de nos activités, du sourcing à la création, en passant par la R&D et la production, apportent une contribution positive aux enjeux sociaux et environnementaux auxquels nous sommes collectivement confrontés.

JULIEN MAUBERT

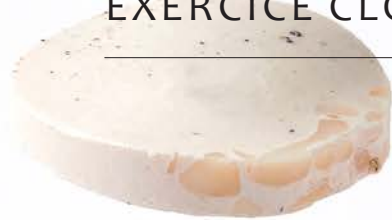
Directeur de la Division Matières Premières
et Président du Comité RSE
du Groupe Robertet





COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018



ROBERTET
— GROUPE —

ÉTAT DU RÉSULTAT DE LA PÉRIODE en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-18	31-déc-17
Vente de produits	12	524 901	504 398
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		524 901	504 398
Autres produits opérationnels		3 407	2 178
Achats consommés		-241 820	-223 858
Charges externes		-80 226	-77 652
Charges de personnel		-110 233	-109 263
Impôts et taxes		-10 207	-10 651
Dotations aux amortissements, provisions et reprises	13	-16 826	-17 850
Autres charges opérationnelles		-148	-94
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	12	68 848	67 210
Cessions d'actifs			4 004
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		68 848	71 214
Produits de trésorerie et d'équivalents trésorerie		72	80
Coût de l'endettement financier brut		-915	-988
Coût financier net	14	-843	-908
Autres produits et charges financiers	14	1 425	-2 171
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		69 430	68 135
Impôts courants et différés	15	-17 611	-19 356
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		119	-65
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		51 819	48 779
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		51 938	48 714
Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires		187	178
RÉSULTAT NET (part du Groupe)	12	51 751	48 536
RÉSULTAT NET PAR ACTIONS EXISTANTES (en euros)		22,45	21,08
RÉSULTAT NET DE BASE PAR ACTIONS (en euros)	17	22,41	21,06
RÉSULTAT NET DILUÉ (en euros)	17	22,41	21,06

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net		51 938	48 714
Éléments recyclables		3 371	-19 916
Variation des écarts de conversion	EVCP (1)	3 363	-19 945
Partie efficace des profits et pertes sur instruments de couverture		12	44
Incidence fiscale relative aux instruments de couverture		-4	-15
Éléments non recyclables		121	-4
Écarts actuariels sur engagement de retraite	9	184	-6
Incidence fiscale relative aux écarts actuariels		-63	2
Résultat global	EVCP (1)	55 430	28 794
Part revenant aux actionnaires de Robertet SA	EVCP (1)	55 243	28 643
Part revenant aux intérêts minoritaires	EVCP (1)	187	151

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ - AGRÉGATS en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17	% d'évolution
Chiffre d'Affaires	524 901	504 398	4,06%
EBITDA (1)	85 822	85 153	0,79%
Résultat Opérationnel Courant (2)	68 848	67 210	2,44%
Résultat Opérationnel (2)	68 848	71 214	-3,32%
Résultat Net	51 938	48 714	6,62%

(1) Il s'agit du résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements, provisions et reprises et excluant les autres charges opérationnelles (considérées comme non courantes).

(2) Définitions : voir note 1.26

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-18	31-déc-17
ACTIFS NON COURANTS		200 050	195 739
GOODWILL	2	27 621	27 621
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 710	1 860
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	153 274	151 199
ACTIFS FINANCIERS	4	14 041	12 103
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES		2 304	1 973
IMPÔTS DIFFÉRÉS	15	1 099	984
ACTIFS COURANTS		419 474	386 941
STOCKS ET ENCOURS	5	187 746	169 238
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	6	107 753	106 512
AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION	7	15 445	18 444
ACTIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	7	3 568	2 250
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS		594	592
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		104 368	89 904
TOTAL ACTIF		619 524	582 680

	NOTE	31-déc-18	31-déc-17
CAPITAUX PROPRES		410 959	365 988
CAPITAL		5 763	5 756
PRIMES D'ÉMISSION		12 432	12 432
RÉSERVES CONSOLIDÉES		391 575	346 318
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		409 770	364 506
INTÉRÊTS MINORITAIRES		1 189	1 481
PASSIFS NON COURANTS		93 306	94 958
PROVISIONS - PART À LONG TERME	8	11 555	11 343
PASSIFS FINANCIERS - PART À LONG TERME	9	72 172	74 349
IMPÔTS DIFFÉRÉS	15	9 578	9 266
PASSIFS COURANTS		115 259	121 735
PROVISIONS - PART À COURT TERME	8	1 858	1 455
PASSIFS FINANCIERS - PART À COURT TERME	9	38 479	42 772
PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES		4 019	2 302
FOURNISSEURS		36 393	41 895
AUTRES PASSIFS COURANTS	10	34 510	33 310
TOTAL PASSIF		619 524	582 680

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS en milliers d'euros

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserve de conversion	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Total capitaux propres au 31 décembre 2016	5 743	12 432	308 185	19 533	345 893	1 330	347 223
Résultat global			48 519	-19 877	28 643	151	28 794
Dividendes versés			-10 588		-10 588		-10 588
Variation de périmètre			-386		-386		-386
Attribution d'actions gratuites			1 315		1 315		1 315
Augmentation de capital	13		-13				
Autres variations			-371		-371		-371
Total des autres variations des capitaux propres	13		-10 043		-10 030		-10 030
Total capitaux propres au 31 décembre 2017	5 756	12 432	346 662	-344	364 506	1 481	365 988
Résultat global			51 880	3 363	55 243	187	55 430
Dividendes versés			-11 987		-11 987		-11 987
Variation de périmètre			454		454	-479	-25
Attribution d'actions gratuites			1 148		1 148		1 148
Augmentation de capital	7		-7				
Autres variations			405		405		405
Total des autres variations des capitaux propres			-9 986		-9 979	-479	-10 459
Total capitaux propres au 31 décembre 2018	5 763	12 432	388 556	3 019	409 770	1 189	410 959

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE en milliers d'euros

	Note	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net consolidé	17	51 751	48 536
Intérêts minoritaires		187	178
Élimination du résultat net des MEE		-19	115
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13	16 135	16 339
Dotations nettes aux provisions		33	115
(Plus)/Moins-value sur cessions actifs			-4 004
Charges et produits sans incidence de trésorerie		1 148	1 319
Charges d'impôt (exigible et différé)	15	17 612	19 356
Coût de l'endettement financier net		297	368
Effet de la réévaluation locale		265	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		87 409	82 321
Variation des stocks	6	-18 410	-21 590
Variation des créances clients et autres comptes débiteurs	7-8	2 244	-8 532
Variation des dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs		-3 214	9 442
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		-19 380	-20 680
Intérêts versés et reçus		-310	-352
Impôts versés		-17 099	-22 392
Flux net de trésorerie généré par l'activité		50 621	38 897
Investissements industriels et locations-financement	4	-17 207	-22 536
Investissements financiers nets des désinvestissements		-1 567	2 253
Cessions d'actifs		328	4 611
Incidence des variations de périmètre		-25	-9 020
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-18 291	-24 692
Dividendes versés par la société mère	EVCP(1)	-11 987	-10 588
Souscriptions d'emprunts		24 681	50 500
Remboursements d'emprunts		-25 696	-23 217
Variation nette des autres dettes financières		-41	-24 520
Trésorerie provenant des opérations de financement		-13 043	-7 825
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		899	-3 528
Variation globale de le trésorerie		20 186	2 853
Trésorerie nette à l'ouverture		69 940	67 087
Trésorerie nette à la clôture		90 126	69 940

Trésorerie nette :	Note	31-déc-18	31-déc-17
Disponibilités		98 153	84 419
Valeurs mobilières de placement	16	6 215	5 486
Découverts bancaires	10	-14 242	-19 964
TOTAL		90 126	69 940

Analyse variation du besoin en fonds de roulement	31-déc-17	Flux de change et autres	Flux var. de périmètre	Flux de trésorerie	31-déc-18
Stocks et encours	176 526	20		18 776	195 322
Créances clients et autres comptes débiteurs	128 914	453		-2 644	126 723
Dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs	-75 195	1 088	-11	3 214	-70 903
Besoin en fonds de roulement brut	230 245	1 561	-11	19 347	251 141
Dépréciations	-11 256	122		34	-11 100
Besoin en fonds de roulement net	218 989	1 683	-11	19 380	240 040

1. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les évènements significatifs sont décrits dans la note annexe aux comptes sociaux.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

1.1. Contexte général

En accord avec le règlement européen n° 1606/02, les comptes consolidés du Groupe Robertet, ci après "le Groupe" sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2018.

Robertet SA est une société anonyme de droit français. Le siège social est situé 37 avenue Sidi Brahimi à Grasse. Elle a pour principale activité la création de produits aromatiques destinés principalement à l'industrie de la parfumerie et de l'agro-alimentaire.

Les comptes consolidés de Robertet ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 24 avril 2019 et seront soumis, le 5 juin 2019, pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires qui dispose du pouvoir de les faire modifier.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe qui sont publiés au titre de l'exercice 2017 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Pour la présentation des comptes consolidés de l'exercice 2018, le Groupe a appliqué l'ensemble des normes et interprétations entrées en vigueur au niveau européen, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Ces normes et interprétations sont les suivantes :

- IFRS 15. Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Cette norme remplace les normes IAS 18, "Produits des activités ordinaires" et IAS 11, "Contrats de construction". IFRS 15 établit de nouveaux principes de reconnaissance du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples. Elle modifie les analyses à mener sur le chiffre d'affaires généré par les contrats de licences ou la prise en compte des revenus variables. Elle comporte également de nouvelles exigences en matière d'informations à produire dans les annexes aux comptes consolidés.

Le Groupe Robertet n'est pas impacté significativement par cette norme car il ne conclut pas de contrats à éléments multiples avec ses clients. Le management n'a pas identifié de changement majeur par rapport au traitement IAS 18 qui s'appliquait antérieurement. En effet, l'obligation de performance selon IFRS 15 est satisfaite à compter de la livraison des marchandises.

- IFRS 9. Instruments financiers

Cette norme remplace IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation". IFRS 9 a été structurée selon trois grandes thématiques : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. Ce modèle repose sur une matrice de dépréciation des créances échues et non échues, fondée sur les pertes de taux de défaut observées historiquement.

Le Groupe Robertet n'est pas impacté significativement par cette norme étant donné le taux de défaut très faible des créances commerciales.

- **Amendements à IFRS 2. Paiements fondés sur des actions**

Ces amendements ont apporté les clarifications suivantes :

- clarification sur l'impact des conditions de présence et performance dans l'évaluation et la comptabilisation de la dette des plans réglés en trésorerie ("*cash-settled*") ;
- clarification du traitement d'une retenue à la source réglée en trésorerie due au titre d'un plan "*equity-settled*" ;
- clarification sur la comptabilisation d'une modification d'un plan "*cash-settled*" en un plan "*equity-settled*".

Le Groupe a tenu compte de ces précisions dans le traitement de ces plans d'actions. Celles-ci n'ont pas eu d'impact dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018.

- **Amendements à IFRS 4. Contrats d'assurance**

Ces amendements ont précisé les interactions entre IFRS 4 "Contrats d'assurance" et IFRS 9 "Instruments financiers".

Le Groupe ne possède pas d'activité entrant dans le champ d'application de cette norme.

- **Amendements à IAS 40. Transferts d'immeubles de placements**

Ces amendements ont apporté des précisions sur les conditions de transferts entre les différentes catégories d'actifs.

Le Groupe ne possède pas d'activité entrant dans le champ d'application de cette norme.

- **IFRIC 22. Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée**

Cette interprétation vise à définir les cours de change à retenir lorsqu'un paiement anticipé a été effectué en amont de la réalisation de la transaction.

Le Groupe mettra en œuvre cette interprétation dès lors que des cas de paiement anticipé en devise étrangère se présenteront.

À la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes étaient émises respectivement par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRS IC (IFRS Interpretation Committee) et adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations ont une date d'entrée en vigueur postérieure aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, mais sont applicables par anticipation.

- **IFRS 16. Contrats de location**

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 visant à redéfinir la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location. IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre "contrat de location simple" et "contrat de location financement". Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an en comptabilisant un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location. Cette nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer cette norme par anticipation, mais a entrepris une évaluation des conséquences de son application et a anticipé sa mise en œuvre. Pour la transition, le Groupe retient la méthode rétrospective simplifiée. Il a également été décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas tenir compte des contrats de location dont le terme est inférieur à douze mois, ni ceux portant sur des actifs de faible valeur.

Les durées de location correspondent aux périodes non résiliables complétées, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.

Pour le recensement des contrats, le Groupe avait établi un questionnaire permettant de récolter toutes les informations relatives aux contrats, telles que requises par la norme. Le Groupe s'est également doté d'une solution dédiée au suivi des contrats et à la gestion des calculs financiers des effets de la norme.

Les impacts estimés de l'application d'IFRS 16, à partir des informations existantes au 31 décembre 2018, sur les états financiers 2019 sont présentés ci-dessous. Les impacts sur le résultat de la période sont essentiellement des reclassements entre résultat opérationnel et résultat financier :

Impact résultat en milliers d'euros			
EBITDA	Résultat opérationnel	Résultat financier	Impact global
4 940	875	-775	82

Impact bilan en milliers d'euros		Immobilisations corporelles	Dettes financières
		15 104	17 483

- Amendement à IFRS 9. Fonctionnalités de prépaiement avec compensation négative

Cet amendement ajoute une exception pour permettre aux instruments dotés d'options de remboursement anticipé symétriques d'être admissibles au coût amorti ou à la juste valeur par OCI (*Other comprehensive income*). Le Groupe n'a pas identifié de cas concerné par cet amendement.

- IFRIC 23. Risques fiscaux

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt, en application d'IAS 12 ("Uncertainty over tax treatments").

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer cette interprétation par anticipation.

À la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations listées ci-après étaient émises respectivement par l'IASB et l'IFRS IC mais non encore adoptées par l'Union européenne.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer ces normes et interprétations par anticipation mais a commencé à analyser les conséquences de leur application. Le Groupe appliquera, le cas échéant, ces normes dans ses comptes dès leur adoption par l'Union européenne.

- Amendement à IAS 19. Modification, réduction ou liquidation de régime

Cet amendement apporte des clarifications sur la prise en compte de tels événements dans la détermination du coût des services rendus et de la charge d'intérêt nette de la période qui doivent être réévalués à compter de l'événement en utilisant les hypothèses actuarielles disponibles à cette date.

- Amendement à IAS 28. Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des joint-ventures

Cet amendement précise l'application d'IFRS 9, y compris en matière de dépréciation, aux participations à long terme dans une entreprise associée ou une joint-venture faisant partie de l'investissement net de celle-ci

1.2 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes des sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, font l'objet de retraitements afin d'être en conformité avec les principes comptables du Groupe.

Les critères de liquidité et d'exigibilité des divers postes du bilan sont précisés, lorsque requis, dans les notes annexes correspondantes.

Les modalités d'évaluation des postes du bilan sont décrites dans les paragraphes ci-dessous : immobilisations incorporelles et corporelles, stocks et en-cours, clients.

1.3 Méthodes de consolidation

Les filiales (sociétés significatives contrôlées exclusivement) sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises sur lesquelles Robertet exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les titres des sociétés ne remplissant pas ces critères sont inscrits en titres de participation. La consolidation de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock).

Toutes les sociétés ont été consolidées sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

1.4 Conversion des comptes exprimés en devises

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du Groupe est la monnaie locale en vigueur.

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Réserve de conversion".

1.5 Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de change en résultant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en produits et charges financiers.

1.6 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les provisions pour avantages du personnel, les provisions pour risques, les goodwill, les dépréciations de stocks et de créances.

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la direction dispose à la date d'arrêté des comptes. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

1.7 Regroupement d'entreprise

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit du Groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en goodwill.

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais, conformément à la norme IAS36 "dépréciations d'actifs", font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

1.8 Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles :

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif incorporel est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière s'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer que la durée d'utilité n'est pas devenue finie.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité finie font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire, dès lors que l'actif est prêt à être utilisé. Au cours de la durée de vie d'une immobilisation incorporelle, il peut apparaître que l'estimation de sa durée d'utilité est devenue inadéquate. Ainsi que le prévoit IAS 38, la durée d'amortissement et le mode d'amortissement de cette immobilisation sont réexaminés et si la durée d'utilité attendue de l'actif est différente des estimations antérieures, la durée d'amortissement est modifiée en conséquence.

Immobilisations corporelles :

Valeur brute :

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les valeurs résiduelles sont en général considérées comme nulles.

Conformément à la norme IAS 23, le coût des emprunts directement attribuable à leur acquisition est inclus dans le coût des immobilisations.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 "Contrats de location", sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous.

Amortissement :

En application de la norme IAS16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Constructions : 20 ans à 40 ans
- Installations techniques : 5 ans ou 10 ans
- Autres immobilisations : 4 à 8 ans

1.9 Perte de valeur des goodwill et des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur des goodwill et des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée d'utilité indéterminée, catégorie limitée pour le Groupe aux goodwill.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie ou unités de reporting (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Lorsque la valeur recouvrable d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en compte de résultat en charge non courante. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

1.10 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent des titres de participation et d'autres immobilisations financières.

Les titres de participation représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont analysés comme des prêts et créances et sont comptabilisés à leur juste valeur ou, en l'absence d'un marché actif, à leur coût d'acquisition.

En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constatée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure.

Les prêts et placements long terme sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Groupe ne détient pas de tels actifs au 31/12/2018.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat en "produits de trésorerie et équivalents de trésorerie".

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de la transaction.

Participation dans les entreprises associées :

Les sociétés dans lesquelles Robertet exerce un contrôle conjoint sont consolidées par mise en équivalence. Les titres sont alors initialement comptabilisés au prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Le goodwill implicite est détaillé en annexe où il fait l'objet d'une allocation.

Les titres mis en équivalence font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur durable. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des coûts de transaction. La dépréciation peut être reprise si la valeur recouvrable excède à nouveau la valeur comptable.

1.11 Stocks et encours

Conformément à la norme IAS 2 "stocks", les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

La méthodologie de calcul de la provision pour dépréciation des stocks consiste en un abattement de la valeur des produits en stocks en fonction de la nature des produits et de leur ancienneté de sorte que, in fine, tous les produits ayant plus de 5 ans sont dépréciés à 100%, à l'exception des éléments dont la valeur d'utilité n'est pas sensible à la durée de détention tels que les emballages. En complément, la dépréciation est ajustée d'une part sur la valeur d'utilité des matières premières, appréciée dans la capacité à écouler les matières premières stockées dans les produits finis, et d'autre part sur la valeur de réalisation des stocks de produits finis analysée référence par référence par les contrôles de gestion du groupe.

Les produits en stock sont régulièrement contrôlés et ceux qui sont inutilisables sont détruits.

1.12 Créances et dettes commerciales

Les créances et dettes commerciales sont enregistrées à leur initiation à la juste valeur. La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois. Ces créances et dettes commerciales sont ensuite comptabilisées au coût amorti.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation en fonction soit d'un risque commercial soit d'un risque politique ou monétaire sur certains pays.

1.13 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.14 Trésorerie

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

1.15 Provisions

Conformément à la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de Direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

1.16 Engagements de retraite et assimilés

Ces engagements sont provisionnés au bilan. Ils comprennent les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière, médailles du travail ainsi que ceux relatifs aux régimes à prestations définies dont la gestion n'est pas complètement externalisée. Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre de chaque régime, le Groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière selon la méthode dite des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements et des actifs de couverture est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraites et pour autres avantages du personnel est présentée dans les passifs courants.

Les écarts actuariels sont constatés dans les autres éléments du résultat global conformément à la norme IAS19 révisée.

1.17 Plans de souscription et d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions", le Groupe comptabilise une charge compensatoire pour tous les instruments sur actions propres octroyés à ses salariés. Le Groupe réalise régulièrement des opérations d'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions à un prix unitaire convenu.

Lors de l'octroi d'options, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date d'octroi. Le Groupe utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour les valoriser. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette évaluation. Cette juste valeur est constatée linéairement en compte de résultat (en résultat opérationnel courant) sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie directe en capitaux propres.

1.18 Impôts

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 "Impôts différés", les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levés par la même autorité de taxation.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres. Les crédits d'impôt recherche sont comptabilisés comme une subvention et sont inscrits en compte de résultat dans la rubrique "autres produits opérationnels" (norme IAS 20).

1.19 Ventes de produits

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de propriété des produits. Il est constaté net de remises et ristournes accordées aux clients.

1.20 Evaluation et comptabilisation des instruments financiers dérivés

Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux, l'entreprise utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang. La politique de l'entreprise est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives.

Pour qu'un dérivé de change ou de taux soit éligible à la comptabilité de couverture (de flux futurs ou de juste valeur) il est nécessaire de définir et documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeurs de flux futurs de trésorerie.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Généralement les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont qualifiés comptablement d'instruments de couverture ; dans ce cas, la variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée dans les capitaux propres.

1.21 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont essentiellement composés d'emprunts auprès des établissements de crédit et de dettes relatives aux contrats de location-financement. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

1.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stocks options et les actions gratuites émis par le Groupe.

1.23 Frais de recherche et développement

Les coûts de frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges dans la mesure où les critères de reconnaissance en tant qu'actif ne sont pas remplis selon la Direction.

1.24 Politique de gestion des fonds propres

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des circonstances et des besoins.

1.25 Information sectorielle

Le Groupe Robertet fonctionne sur un schéma d'organisation orienté selon deux axes principaux :

- les Directions de Divisions ont pour mission d'élaborer la stratégie mondiale sur les familles de produits dont elles ont la charge. Elles assurent le développement des nouveaux produits, de leur conception à la mise en œuvre des stratégies industrielles, et sont responsables du marketing (gammes, prix, moyens publicitaires, circuits de distribution...) ;
- les Directions Générales Continentales qui sont chargées de développer les positions du Groupe sur leurs zones géographiques respectives. Le Groupe compte trois Directions : Europe, Amériques et autres pays du Monde. Dans le cadre de la stratégie commerciale et marketing définie par les Directions de Divisions, elles gèrent les réseaux commerciaux.

En conséquence, l'information sectorielle présentée est une information par Divisions, ces dernières étant par ailleurs considérées comme des UGT (Unité Génératrice de Trésorerie).

1.26 Résultat opérationnel et résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond à la définition présentée dans la recommandation n°2009-R-03 du Conseil National de la comptabilité du 2 juillet 2009 relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel international. Il comprend notamment la totalité de la charge de la Contribution Economique Territoriale (CET), taxe collectée en France, y compris sa composante basée sur la valeur ajoutée. Cette classification en charges d'exploitation est donc sans changement par rapport à la Taxe Professionnelle qu'elle a remplacée.

Le résultat opérationnel se calcule à partir du résultat opérationnel courant et intègre les autres produits et charges tels que les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles.



NOTE 2 – GOODWILL en milliers d'euros

Les goodwill à l'actif se décomposent comme suit :

	31-déc-18	31-déc-17
Division Arômes :		
Valeur Brute	7 879	7 879
Dépréciation		
Valeur Nette	7 879	7 879
Division Parfumerie :		
Valeur Brute	17 808	17 808
Dépréciation		
Valeur Nette	17 808	17 808
Division Matières Premières		
Valeur Brute	1 934	1 934
Dépréciation		
Valeur Nette	1 934	1 934
Total Valeurs Nettes	27 621	27 621

L'évolution des valeurs nettes s'analyse ainsi :

	31-déc-18	31-déc-17
Valeurs nettes comptables à l'ouverture	27 621	17 635
Acquisitions		9 986
Total	27 621	27 621

Les goodwill sont alloués à des groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) en fonction de l'activité à laquelle ils se rapportent. Les UGT définies correspondent aux divisions : Arômes, Parfumerie et Matières Premières.

Il n'y a pas d'indices de dépréciations relatifs à certains actifs significatifs.

Il a été procédé à un test de valeur des UGT, auxquelles il a été affecté un goodwill (test au 31 décembre 2018).

Ce test a été déterminé en utilisant les projections à 5 ans des flux de trésorerie générés par les ventes de chaque division.

Au-delà de ces 5 années, une valeur terminale a été déterminée à partir d'un taux de croissance de 2,5%. L'actualisation de ces flux nets d'impôt est effectuée à un taux de 8,80%. Ce taux est après impôt.

Le résultat des tests confirme qu'il n'y a pas matière à dépréciation des actifs affectés à ces UGT.

Test de sensibilité

Le groupe effectue des tests de sensibilité sur les principales hypothèses. Les principaux résultats de ces tests sont présentés ci-après :

Un taux de croissance perpétuel nul n'entraînerait aucune dépréciation.

Le niveau de taux d'actualisation (hypothèse-clé) pour lequel la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable (après prise en compte de tous les effets résultant de ce changement sur les autres variables utilisées) est :

• Division Arômes :	18,75%
• Division Parfumerie :	10,67%
• Division Matières Premières :	14,15%

Le niveau du ratio EBITDA/CA (hypothèse-clé opérationnelle) pour lequel la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable (après prise en compte de tous les effets résultant de ce changement sur les autres variables utilisées) est :

• Division Arômes :	5,5%
• Division Parfumerie :	8,4%
• Division Matières Premières :	13,1%



NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES en milliers d'euros

IMMOBILISATIONS	Valeur au 31-déc-17	Écart de conversion	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur au 31-déc-18
Terrains	28 058	-352	475		154	28 335
Constructions	140 471	2 014	5 552	33	414	148 418
Installations techniques	145 411	1 468	5 654	251	206	152 488
Autres immobilisations	19 751	-275	1 252	500	194	20 422
Immobilisations en cours	4 928	93	4 021		-149	8 893
TOTAL	338 620	2 948	16 954	784	819	358 557

AMORTISSEMENTS	Valeur au 31-déc-17	Écart de conversion	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Valeur au 31-déc-18
Terrains	2 786		210			2 996
Constructions	58 956	733	5 720	28	298	65 679
Installations techniques	110 820	1 294	8 219	111	194	120 416
Autres immobilisations	14 859	-146	1 780	331	30	16 192
TOTAL	187 421	1 881	15 929	470	522	205 283

VALEUR NETTE	151 199					153 274
---------------------	----------------	--	--	--	--	----------------

Les principales acquisitions de l'exercice concernent des acquisitions réalisées par Robertet SA qui sont décrites en note 2.1 de l'annexe sur les comptes sociaux, des investissements techniques industriels réalisés aux USA pour 4.5 millions d'euros ainsi que l'acquisition et l'aménagement de nouveaux locaux administratifs par Charabot SA pour près de 4 millions d'euros.

Enfin, les immobilisations en cours sont essentiellement composées de projets industriels en cours de réalisation sur le site de Grasse et aux Etats Unis.

Les immobilisations présentées ci-dessus incluent des installations techniques en location financement pour les montants suivants :

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Installations techniques	259	525
TOTAL	259	525

La charge d'amortissement pour l'exercice 2018 pour ces immobilisations en location-financement est de 265 K€, VS 283 K€ en 2017.

NOTE 4 – ACTIFS FINANCIERS en milliers d'euros

1. CATÉGORIES D'ACTIFS FINANCIERS

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	TOTAL
31 DÉCEMBRE 2018						
Instruments financiers dérivés non courants						
Autres actifs financiers non courants		16 345				16 345
Clients		107 753				107 753
Autres débiteurs		15 445				15 445
Instruments financiers dérivés courants						
Autres actifs financiers courants			594			594
Trésorerie et équivalents de trésorerie		98 153	6 215			104 368
Actifs financiers		237 696	6 809			244 505
31 DÉCEMBRE 2017						
Instruments financiers dérivés non courants						
Autres actifs financiers non courants		14 075				14 075
Clients		106 512				106 512
Autres débiteurs		18 444				18 444
Instruments financiers dérivés courants						
Autres actifs financiers courants			592			592
Trésorerie et équivalents de trésorerie		84 419	5 486			89 904
Actifs financiers		223 450	6 078			229 528

Titres disponibles à la vente :

Cette catégorie d'actifs inclut notamment les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Les plus ou moins-values latentes constatées sur cette catégorie d'actif sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession. Fin 2017 et 2018, le Groupe ne détenait pas d'actif entrant dans cette catégorie.

Prêts et créances :

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables et qui ne sont pas cotés.

Actifs financiers à la juste valeur par le résultat :

Sont classés comme actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat les valeurs mobilières de placement que le Groupe Robertet a acquises pour être vendues ou rachetées à court terme. Elles sont évaluées à la juste valeur à la clôture, et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les justes valeurs de valeurs mobilières de placement sont déterminées principalement par référence au prix du marché (cf. Note 17).

Les 6.2 millions d'euros à fin décembre 2018 représentent des placements à court terme (moins d'un an), essentiellement des comptes à terme et des certificats de dépôt.

2. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
Titres de participations comptabilisés au coût de revient (2)	1 417	1 340
Dépôts et cautionnements	1 978	1 625
Créances rattachées à des participations	5 963	4 806
Autres titres immobilisés (1)	4 519	3 793
Prêts	164	539
TOTAL	14 041	12 103

(1) Il s'agit principalement de placements à long terme de la filiale américaine Robertet Flavors (certificats de dépôts).

(2) Le détail des titres de participations s'analyse comme suit au 31 décembre 2017:

	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	% de détention	Capitaux Propres	Résultat
Finca Carrasquilla	1 000		1 000	50%		
Autres	540	200	340			
TOTAL	1 540	200	1 340			

Le détail des titres de participations s'analyse comme suit au 31 décembre 2018 :

	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	% de détention	Capitaux Propres	Résultat
Finca Carrasquilla	1 000		1 000	50%		
Autres	617	200	417			
TOTAL	1 617	200	1 417			

3. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES en milliers d'euros

	Comptes individuels des sociétés mises en équivalence			
	Total Bilan	Chiffre d'Affaires	Résultat	Capitaux Propres
Hitex Sas	4 498	3 625	829	2 996
Bionov	6 522	3 847	-314	-457

La variation de valeur des participations dans les entreprises associées s'analyse ainsi :

Valeur à l'ouverture	1 973
Entrée	
Dividendes versés	100
Quote-part de résultat	119
Provision pour risque	313
Valeur à la clôture	2 307

NOTE 4 - ACTIFS FINANCIERS COURANTS en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
Placements de trésorerie à court terme	594	592
TOTAL	594	592

NOTE 5 - STOCKS en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
Matières premières	132 791	118 177
En-cours et produits finis	62 530	58 360
Valeur brute	195 322	176 537
Provisions	-7 575	-7 298
VALEUR NETTE	187 746	169 238

Les provisions pour dépréciation s'analysent comme suit :

	31-déc-18	31-déc-17
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 298	5 861
Augmentations	824	1 812
Reprises et utilisations	-458	-172
Écart de conversion	-89	-202
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 575	7 298

NOTE 6 - CRÉANCES en milliers d'euros

Ventilation des créances clients	31-déc-18	31-déc-17
Europe	34 304	35 886
Amérique du Nord	26 220	22 315
Amérique du Sud	13 984	18 401
Asie	28 574	22 856
Autres pays	8 196	11 012
TOTAL CRÉANCES BRUTES	111 278	110 470
Provisions pour dépréciation	3 525	3 958
TOTAL CRÉANCES NETTES	107 753	106 512

Les provisions pour dépréciation s'analysent comme suit :

	31-déc-18	31-déc-17
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 958	4 208
Augmentations	827	197
Reprises et utilisations	-1 226	-401
Écart de conversion	27	-102
Autres mouvements	-60	55
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 525	3 958

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
Charges constatées d'avance	7 454	5 470
Autres créances	7 991	12 974
TOTAL AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION	15 445	18 444
Actifs d'impôts exigibles	3 568	2 250
Actifs d'impôts différés	1 099	984
TOTAL	20 112	21 678

NOTE 8 - PROVISIONS en milliers d'euros

	Ouverture	Dotations	Utilisations	Variation du taux de change	Capitaux Propres	Autres (3)	Clôture
INDEMNITÉS RETRAITE	10 317	121	-205	-2	-183	1	10 049
Autres engagements envers le personnel (2)	1 775	176	-132	61		-12	1 868
Autres risques (1)	706	637	-8	-152		313	1 496
RISQUES ET CHARGES	2 481	813	-140	-91		301	3 364
Total provisions	12 798	934	-345	-93	-183	302	13 413
dont passifs courants	1 455						1 858
dont passifs non courants	11 343						11 555

(1) Autres risques :

Les autres risques correspondent essentiellement à des risques sociaux, fiscaux et commerciaux.

(2) Autres engagements envers le personnel :

Ils correspondent principalement à une provision pour médailles du travail concernant les sociétés établies en France.

(3) Provisions retraite :

2018	Ouverture	Dotations	Reprises	Capitaux Propres	Variation du taux de change	Autres	Clôture
INDEMNITÉS RETRAITE	10 317	121	-205	-183	-2	1	10 049
Indemnités de fin de carrière	10 122	56	-205	-183	-2	12	9 802
Retraites complémentaires	195	65				-12	248
2017							
INDEMNITÉS RETRAITE	10 134	243	-94	6	-6	34	10 317
Indemnités de fin de carrière	9 944	214	-94	6	-6	58	10 122
Retraites complémentaires	190	29				-24	195

Le Groupe participe à la constitution des retraites de son personnel conformément aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité. Le Groupe a, par ailleurs, des engagements contractuels de retraite complémentaire, d'indemnités de départ de fin de carrière et de prévoyance dont il a la responsabilité. Les engagements actuariels correspondants sont pris en charge soit sous forme de cotisations versées à des organismes indépendants responsables de leur service et de la gestion des fonds, soit sous forme de provisions.

Les engagements en France représentent 99% des provisions retraite du Groupe, c'est la raison pour laquelle sont détaillées uniquement les hypothèses concernant la France.

A-Régime de retraites à prestations définies :

Ce régime de retraite concerne uniquement Charabot SA et a fait l'objet d'un préfinancement dans un fonds géré par le GAN.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31-déc-17
Taux de rotation du personnel :	0%
Taux d'actualisation	1,30%
Age de départ à la retraite	67 ans
Taux de mortalité	néant

	31-déc-18
Taux de rotation du personnel :	0%
Taux d'actualisation	1,57%
Age de départ à la retraite	67 ans
Taux de mortalité	néant

Le montant net figurant au bilan relatif à ce régime de retraites est obtenu par différence entre l'engagement dépendant des hypothèses énoncées ci-dessus et la valeur de l'actif :

Le montant brut de l'engagement au 31/12/2018 s'élève à 556 milliers d'euros. Il est couvert par un actif de 318 milliers d'euros, la différence soit 248 milliers d'euros est comptabilisée au passif du bilan dans les provisions Indemnités Retraites.

Un amendement à l'accord du 17 décembre 2008 a été mis en place le 17 décembre 2012. Cet avenant a modifié les conditions d'ouverture des droits de pension à la retraite à la retraite avec notamment l'obligation d'avoir 67 ans pour pouvoir bénéficier du régime de retraite complémentaire (au lieu de 65 ans précédemment) et d'avoir liquidé ses droits à la retraite dans le régime général de Sécurité Sociale au 31 décembre 2013.

Le régime n'est donc maintenu que pour une population de 6 salariés ayant liquidé leurs droits à la retraite avant le 31 décembre 2013 ce qui explique l'utilisation d'un taux de turnover nul et l'absence de taux de mortalité. Il n'y a pas de risque de mortalité retenu en raison du fait que les salariés concernés vont liquider leurs droits progressivement à moyen terme. Le taux d'actualisation est identique à celui utilisé pour le calcul des indemnités fin de carrière.

B-Indemnités de fin de carrière :

Les principales hypothèses retenues lors de l'évaluation des engagements sont les suivantes :

TAUX DE ROTATION DU PERSONNEL	2018	2017
De 16 ans à 30 ans	8,3%	8,3%
De 31 ans à 41 ans	3,5%	3,5%
De 42 ans à 49 ans	1,5%	1,5%
De 50 ans à 65 ans	0,2%	0,2%

L'espérance de vie a été estimée en utilisant la table Insee 2018.

	France	
Taux de croissance des salaires	2018	2%
	2017	2%
	2016	2%
Taux d'actualisation	2018	1,57%
	2017	1,30%
	2016	1,31%

Les taux d'actualisation sont définis par référence à un taux de marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entités de première catégorie.

La variation afférente à ces engagements se décompose de la façon suivante :

en milliers d'euros	2018	2017
Coût annuel des services rendus	566	549
Frais financiers sur engagements	128	129
Gains et pertes actuariels	-1 082	-558
Coût de la période	-388	120

L'incidence de variation du taux d'actualisation sur ces indemnités de fin de carrière est la suivante :

Taux d'actualisation	1,57%	2,57%	0,57%
en milliers d'euros			
Montant des indemnités de fin de carrière	9 678	8 624	10 947

NOTE 9 – PASSIFS FINANCIERS en milliers d'euros

Les différentes catégories de passifs financiers sont les suivantes :

	TOTAL	31-déc-18		TOTAL	31-déc-17	
		Courant	Non courant		Courant	Non courant
Dettes Fournisseurs	36 393	36 393		41 895	41 895	
Autres créditeurs	34 510	34 510		33 310	33 310	
Autres passifs financiers	110 651	38 479	72 172	117 121	42 772	74 349
Passifs financiers	181 554	109 382	72 172	192 327	117 978	74 349

Analyse par catégorie de dettes	31-déc-18	31-déc-17
Emprunts à long et moyen terme	88 487	89 448
Emprunts location financement	142	205
Concours bancaires courants	14 242	19 964
Autres dettes financières (1)	6 651	6 387
Comptes-courants d'associés	1 129	1 117
TOTAL	110 651	117 121

(1) Ces dettes intègrent :

- une dette financière de 2 552 K€ au titre d'un put sur minoritaires dans la société SAPAD.
- une dette financière de 4 000 K€ au titre d'un put sur minoritaires dans la société Robertet Goldfield.

Analyse par échéances de remboursement	31-déc-18	31-déc-17
A moins d'un an (1)	38 479	42 772
A plus d'un an et moins de cinq ans	67 124	63 161
A plus de cinq ans	5 048	11 188
TOTAL	110 651	117 121
dont en Euros	105 150	110 270
dont en USD	2 802	1 045
Autres devises	2 699	5 806

(1) La part à moins d'un an des dettes financières se décompose ainsi :

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Part à moins d'un an des emprunts	20 427	21 572
Part à moins d'un an des dettes financières diverses	3 787	1 228
Part à moins d'un an des emprunts location financement	23	8
Découverts bancaires	14 242	19 964
TOTAL	38 479	42 772

en milliers d'euros	moins 1 mois	entre 1 mois et 3 mois	entre 3 mois et 6 mois	+ de 6 mois	TOTAL
Emprunts bancaires	1 328	4 096	5 074	9 929	20 427
Emprunts location financement				23	23
Concours bancaires courants				14 242	14 242
Dettes financières diverses				3 787	3 787
TOTAL	1 328	4 096	5 074	27 981	38 479

La répartition des emprunts à taux fixe et à taux variable est la suivante :

en milliers d'euros	31-déc-18	31-déc-17
Emprunts à taux fixe	85 540	80 443
Emprunts à taux variables	2 946	9 005
TOTAL	88 487	89 448



Le détail des emprunts se décompose comme suit à fin 2018 :

Entité du Groupe	BANQUE	Capital restant dû en K€	Année du dernier remboursement	Taux d'intérêt	Devise
ROBERTET GRASSE	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	9 173	2023	0,30%	EUR
	PALATINE	1 736	2023	0,40%	EUR
	BECM	10 063	2023	0,53%	EUR
	BNP	8 142	2028	1,65%	EUR
	LCL	7 263	2023	0,49%	EUR
	HSBC	875	2020	Euribor 3M+0,7%	EUR
	LYONNAISE DE BANQUE	278	2019	Euribor 3M+0,8%	EUR
	CMU	278	2019	Euribor 3M+0,8%	EUR
	LCL	1 250	2020	Euribor 3M+0,85%	EUR
	ARKEA	2 432	2022	0,76%	EUR
	ARKEA	612	2022	1,19%	EUR
	BECM	4 752	2023	0,30%	EUR
	BECM	4 752	2023	0,35%	EUR
	BECM	5 071	2022	0,8%	EUR
	BPI	113	2020	0%	EUR
	ARKEA	518	2020	0,85%	EUR
	ARKEA	1 610	2022	0,58%	EUR
	CAISSE D'EPARGNE	10 393	2024	0,63%	EUR
	PALATINE	4 446	2024	0,42%	EUR
	LYONNAISE DE BANQUE	6 351	2022	0,30%	EUR
	SMC	7 532	2024	0,48%	EUR
	ICNE	40			
SAPAD	BPA	53	2021	2.40%	EUR
	BNP	38	2020	1.25%	EUR
	BNP	43	2020	1.25%	EUR
	BNP	70	2021	0.50%	EUR
	BNP	64	2022	0.42%	EUR
	BNP	125	2021	0.50%	EUR
	BNP	150	2021	0.55%	EUR
	BNP	3	2019	3.40%	EUR
ROBERTET INDIA	BNP Paribas	265		9,75%	INR
TOTAL		88 487			

Il existe des covenants sur des emprunts dont le solde total s'élève à 1.4 millions d'euros au 31/12/2018.
Les limites de déclenchement de ces covenants sont respectées par le Groupe Robertet au 31/12/2018.

NOTE 10 - AUTRES PASSIFS COURANTS en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
Dettes fiscales et sociales	20 598	20 530
Autres dettes	13 462	12 364
Produits constatés d'avance	449	417
TOTAL	34 510	33 310

NOTE 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS ET EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ en milliers d'euros

La gestion des risques est assurée par la Direction du Groupe selon le contexte des marchés financiers et en fonction des procédures établies par le Groupe.

Risques de change

Une part prépondérante des ventes du Groupe est réalisée dans des monnaies autres que l'euro, en particulier le dollar américain, la livre britannique, le réal brésilien, le peso mexicain et le yen japonais. Le chiffre d'affaires en devises est converti en euros dans les comptes consolidés du Groupe.

Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, ne générant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Le groupe a recours à des instruments financiers dérivés, comportant des risques hors bilan pour gérer son exposition aux risques de change. Ces instruments financiers sont destinés uniquement à couvrir les risques sur des transactions futures ou des engagements fermes. Le groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

La situation globale du portefeuille de change est la suivante :

	31-déc-17		31-déc-18	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Change à terme USD	3 327	3 379	10 387	10 510

Risques Matières Premières

Le risque Matières Premières au niveau du Groupe reste peu significatif étant donné la grande diversité de Matières Premières utilisées et la diversification des approvisionnements. Le Groupe Robertet est peu soumis à des risques de problèmes d'approvisionnement ou de pression sur les prix. Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture pour ses achats car la grande majorité des Matières Premières achetées ne sont pas cotées sur des marchés.

Risques de taux

L'exposition aux risques de taux de la société résulte principalement des lignes de crédit et des emprunts à taux variables.

Risque de contrepartie

Dans le cadre des contrats relatifs à ces produits dérivés, le Groupe est soumis à des risques de contrepartie. Toutefois, le Groupe, contractant uniquement avec des banques et des institutions financières de premier rang, estime que ces risques ne sont pas significatifs.

Risque de crédit

Les états suivants présentent la ventilation des créances clients au 31 décembre 2017 et 2018 :

2017	Créances à échoir	Créances en souffrance			Créances dépréciées	TOTAL
		- de 3 mois	3 à 6 mois	+ de 6 mois		
France	12 805	1 691	154	381	-119	14 912
Europe (hors France)	15 636	2 832	1 057	1 329	-328	20 526
Amérique du Sud	13 510	1 608	302	2 981	-2 438	15 963
Amérique du Nord	16 811	4 920	429	155	-67	22 248
Asie & Océanie	18 944	2 952	503	457	-96	22 760
Autres	7 040	1 576	845	1 551	-910	10 102
Créances clients	84 746	15 579	3 290	6 854	-3 958	106 512

2018	Créances à échoir	Créances en souffrance			Créances dépréciées	TOTAL
		- de 3 mois	3 à 6 mois	+ de 6 mois		
France	11 664	1 451	219	516		
Europe (hors France)	15 393	2 974	455	1 632		
Amérique du Sud	10 597	2 882	351	154		
Amérique du Nord	25 055	930	16	218		
Asie & Océanie	21 124	6 145	1 044	261		
Autres	4 385	1 130	1 057	1 624		
Créances clients	88 218	15 512	3 142	4 405		

Hiérarchie de juste valeur

La norme IFRS7 amendée en 2009 demande de classer les actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux suivants :

- niveau 1 : instrument coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables ;
- niveau 3 : instrument évalué à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

Les tableaux ci-dessous donnent l'analyse des instruments financiers comptabilisés en juste valeur au bilan par niveau de hiérarchie :

Actifs à la juste valeur au 31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Placements de trésorerie à court terme	594			594
Valeurs mobilières de placement	6 215			6 215
Total des actifs à la juste valeur	6 809			6 809

Passifs à la juste valeur au 31/12/2018				
Total des passifs à la juste valeur				

Actifs à la juste valeur au 31/12/2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Placements de trésorerie à court terme	592			592
Valeurs mobilières de placement	5 486			5 486
Total des actifs à la juste valeur	6 078			6 078

Passifs à la juste valeur au 31/12/2017				
Dérivés de taux (Swaps)		12		12
Total des passifs à la juste valeur		12		12

Il n'y a pas eu de transferts de la catégorie 1 à la catégorie 2 pour l'ensemble des actifs et passifs financiers du Groupe.

NOTE 12 – INFORMATIONS SECTORIELLES en milliers d'euros

Conformément à la norme IFRS 8, le Groupe fournit une information sectorielle telle qu'utilisée en interne par le PDO (principal décideur opérationnel). Le PDO est la Direction Générale du Groupe Robertet, présidée par Monsieur Philippe Maubert.

Le niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur d'activité. La ventilation est faite sur les trois Divisions du Groupe :

- Matières Premières
- Parfumerie
- Arômes

Le reporting interne destiné au PDO est organisé suivant les secteurs opérationnels identifiés ci-dessus :

AU 31 DÉCEMBRE 2018	TOTAL	Matières Premières	Parfumerie	Arômes
CHIFFRES D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	524 901	148 004	195 121	181 776
Résultat opérationnel courant	68 849	26 667	14 899	27 283
Résultat net Part du Groupe	51 751	20 518	9 971	21 262
Goodwill	27 621	1 934	17 808	7 879
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	153 274	56 484	49 454	47 336
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	16 953	7 566	4 693	4 694
DOTATION AMORTISSEMENT	16 206	6 474	5 079	4 653
ACTIF COURANT HORS TRÉSORERIE	315 105	134 541	95 829	84 735
PASSIF COURANT HORS PROVISION ET FINANCIER	74 921	29 831	25 986	19 104

AU 31 DÉCEMBRE 2017	TOTAL	Matières Premières	Parfumerie	Arômes
CHIFFRES D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	504 398	133 625	196 258	174 515
Résultat opérationnel courant	67 210	20 800	24 276	22 134
Résultat net Part du Groupe	48 536	13 664	19 178	15 694
Goodwill	27 621	1 934	17 808	7 879
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151 200	59 960	50 114	41 126
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	22 326	9 188	9 326	3 812
DOTATION AMORTISSEMENT	16 339	6 072	5 682	4 585
ACTIF COURANT HORS TRÉSORERIE	297 037	129 101	92 200	75 736
PASSIF COURANT HORS PROVISION ET FINANCIER	77 508	28 910	29 839	18 759

Analyse par zone géographique des ventes de produits :

AU 31 DÉCEMBRE 2018	TOTAL	Europe	États-Unis	Autres
Chiffres d'affaires consolidé	524 901	187 888	173 804	163 209

AU 31 DÉCEMBRE 2017	TOTAL	Europe	États-Unis	Autres
Chiffres d'affaires consolidé	504 398	175 370	157 272	171 756

NOTE 13 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
Amortissements sur immobilisations	16 206	16 339
Dotations et reprises sur provisions (1)	620	1 511
TOTAL	16 826	17 850

(1) les dotations et reprises sur provisions concernent les créances, les stocks et les provisions pour risques et charges (cf. notes 5, 6 et 8).

NOTE 14 - RÉSULTAT FINANCIER en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
Intérêts d'emprunts et charges assimilées	-915	-988
Produits de valeurs mobilières	72	80
Coût financier net	-843	-908
(Pertes) de change	-3 340	-5 066
Gains de change	4 488	2 982
Autres	277	-87
Autres produits et charges financiers	1 425	-2 171
TOTAL	582	-3 079

NOTE 15 – IMPÔTS en milliers d'euros

	31-déc-18		31-déc-17	
	Résultat net avant Impôt	(Charges)/ Produits d'Impôt Nets	Résultat Net avant Impôt	(Charges)/ Produits d'Impôt Net
Sociétés françaises du Groupe	37 676	-10 104	35 946	-10 361
Autres sociétés du Groupe	31 754	-7 507	32 190	-8 995
TOTAL	69 430	-17 611	68 135	-19 356

Impôt courant	-17 515	-21 021
Impôt différé net	-96	1 665
IMPÔT	-17 611	-19 356

Les actifs et passifs d'impôts s'analysent comme suit :

	31-déc-18	31-déc-17	Écart
Impôt différé Actif	1 099	984	115
Impôt différé Passif	-9 578	-9 266	-313
Impôt différé Net	-8 480	-8 282	-198

	31-déc-18	31-déc-17
Impôts différés nets au 1er janvier : actifs/ (passifs)	-8 282	-9 790
Entrée de périmètre		-148
Constatés en capitaux propres	-68	-279
(Charge) / produit	-96	1 665
Écarts de conversion	-33	276
Autres	-1	-5
TOTAL	-8 480	-8 282
Dont impôts différés passifs	-9 578	-9 266
Dont impôts différés actifs	1 099	984

La réconciliation de la charge d'impôt théorique du Groupe calculée au taux d'impôt applicable en France (34,16% en 2018 et 34,43% en 2017) et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net avant impôts	69 430	68 136
Taux d'impôt courant en France	34,16%	34,43%
(Charges)/Produits d'impôts théoriques au taux d'impôt courant en France	-23 717	-23 459
- Impact des différences permanentes	2 816	1 128
- Effet du différentiel de taux courant des pays étrangers	1 665	1 143
- Impact des déficits fiscaux non reconnus	-264	-242
- Impact des crédits d'impôts	1 266	143
- Impact des différences de taux (différé/courant)	29	1 412
- Impact des redressements fiscaux		-3
-Autres	594	522
(Charges) / produits d'impôts nets	-17 611	-19 356
Taux effectif d'impôt du groupe en %	25,37%	28,41%

Le taux d'imposition français est constitué du taux d'impôt sur les sociétés (33.33%), augmenté des contributions additionnelles en vigueur en 2018, qui portent le taux global d'imposition des bénéfices à 34.16% (vs 34.43 % en 2017).

Les impôts différés sur les filiales US et françaises prennent en compte l'évolution des taux d'impôt futurs. Les déficits reportables de chaque entité sont revus et analysés à chaque clôture. Leur activation est décidée ou non dans les comptes sur la base des hypothèses suivantes :

- Forte probabilité de bénéfices à horizon 3 ans,
- Délais de report en avant de ces déficits largement au-delà des 3 ans (20 ans ou illimités)

Dès lors, aucun Impôt Différé Actif n'est activé sur les filiales en réorganisation ou en cours de développement :

1) Groupe Charabot :

- impôt différé non activé sur les pertes fiscales Arco : 944 K€,
- impôt différé non activé sur les pertes fiscales Charabot Inc : 288 K€ soit 330 KUSD,

3) Robertet Bulgarie :

- impôt différé non activé sur les pertes fiscales : 104 K€,

3) Robertet Andina :

- impôt différé non activé sur les pertes fiscales : 701 K€.

NOTE 16 - ENGAGEMENTS en milliers d'euros

16-1 Engagements donnés et reçus

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Engagements donnés	31-déc-18	31-déc-17
Cautions envers le trésor	9	8
Promesses d'hypothèques	15 000	15 000
Autres engagements	1 023	1 030
TOTAL	16 032	16 038
Engagements reçus	31-déc-18	31-déc-17
Intérêts à recevoir sur comptes à terme	105	117
TOTAL	105	117

Les promesses d'hypothèque concernent, à hauteur de 15 millions d'euros, une promesse consentie par la maison mère sur le terrain qui accueille la nouvelle unité de mélanges de compositions parfumerie, en garantie d'un emprunt de même montant à l'origine, ayant au 31 décembre 2018 une valeur résiduelle de 555 K€.

16-2 Litiges

Chacun des litiges connus, dans lesquels Robertet ou des sociétés du Groupe sont impliquées, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

NOTE 17 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS en milliers d'euros

Les valeurs mobilières de placements sont composées de certificats de dépôts et autres produits de placements à court terme.

	31-déc-17	Variation	Différence de conversion	31-déc-18
Valeurs mobilières de placement	5 486	806	-77	6 215
TOTAL	5 486	806	-77	6 215

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
Robertet USA :	2 224	3 091
Certificats de Dépôt	2 224	3 091
Autres placements à terme :	3 990	2 395
Robertet Argentina	154	215
Robertet Espagne	161	161
Robertet Mexico	1 090	747
Arco	500	500
Robertet Brazil	2 086	773
TOTAL GÉNÉRAL	6 215	5 486

NOTE 18 - EFFECTIFS DU GROUPE

	31-déc-18	31-déc-17
Cadres	528	519
Employés	769	782
Production	507	503
TOTAL	1 804	1 804

NOTE 19 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL en milliers d'euros

Le capital social est composé au 31 décembre 2018 de 2 161 563 actions d'une valeur nominale de 2,5 euros, entièrement libérées, et de 143 582 certificats d'investissements. Il est attribué un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis plus de cinq ans (nombre d'actions au 31 décembre 2018 : 1 080 100).

Au 31 décembre 2018, le Groupe familial détient 53.09 % des droits de vote simple représentant 67.62 % des droits de vote totaux.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale la mise en distribution d'un dividende de 5.6 euros par action.

NOTE 20 – CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul des résultats de base et dilué par action, pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, est présenté ci-dessous :

Résultat de base	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	51 751	48 536
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et certificats d'investissement en circulation (en milliers)	2 309	2 304
Résultat net de base par action (en euros)	22,41	21,06

Résultat dilué	31-déc-18	31-déc-17
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	51 751	48 536
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et certificats d'investissement en circulation (en milliers)	2 309	2 304
Nombre moyen pondéré d'actions pris en compte pour le calcul du résultat dilué (en milliers)	2 309	2 304
Résultat net dilué par action (en euros)	22,41	21,06

NOTE 21 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif de nature à modifier les éléments financiers présentés n'est intervenu entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2018 et la date du conseil d'administration ayant arrêté ces comptes, le 24 avril 2019.

NOTE 22 – PARTIES LIÉES

Les transactions avec les entreprises liées sont uniquement des achats ou ventes de matières premières de la maison-mère à ces dernières. Les ventes de la maison mère à ces entreprises liées s'élèvent à 542 K€ pour l'exercice 2018, les achats à 4 729 K€.

Les transactions éliminées en consolidation ne sont pas décrites ici.

Les autres parties liées concernées sont les membres du Conseil d'Administration. Les rémunérations et avantages de toutes natures versées aux mandataires sociaux sont détaillés au paragraphe suivant :

NOTE 23 – RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS : en euros

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés aux membres du Conseil d'Administration et au comité de direction du Groupe, payé sur l'exercice 2018 et 2017, s'établit comme suit :

	2018	2017
Rémunération du Comité de Direction	2 343 900	2 506 850

Les rémunérations comprennent la partie fixe et variable hors charges sociales patronales.

Tableau des rémunérations, options et actions versées à chaque dirigeant mandataire social :

Rémunérations versées à Philippe Maubert, Président Directeur Général	2018	2017
Rémunération fixe		
• France	340 500	336 000
• Liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	93 500	97 350
Rémunération variable	401 000	355 000
Avantage en nature (véhicule)	14 640	14 640
TOTAL	849 640	802 990

Rémunérations versées à Lionel Picolet, Directeur Général Adjoint	2018	2017
Rémunération fixe		
France	225 000	224 000
Liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	25 500	26 550
Rémunération variable	235 000	210 000
Avantage en nature (véhicule)	6 000	6 000
TOTAL	491 500	466 550

Rémunérations versées à Christophe Maubert, Directeur Général Délégué	2018	2017
Rémunération fixe		
États-Unis	335 900	350 465
Liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	11 500	11 500
Rémunération variable	160 000	143 000
Avantage en nature (véhicule)	5 500	5 500
TOTAL	512 700	510 465

Rémunérations versées à Olivier Maubert, Directeur Général Délégué	2018	2017
Rémunération fixe		
France	174 000	168 825
Liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	10 600	11 060
Rémunération variable	150 000	131 000
Avantage en nature (véhicule)	9 960	9 960
TOTAL	344 560	320 845

Tableau des rémunérations variables et actions **attribuées** aux dirigeants :

Philippe Maubert, Président Directeur Général	2018	2017
Rémunération variable	425 000	401 000
Actions de performance	700	800
(1)		
Lionel Picolet, Président Directeur Général Adjoint	2018	2016
Rémunération variable	265 000	245 000
Actions de performance	450	600
Christophe Maubert, Directeur Général Délégué	2018	2016
Rémunération variable	164 000	160 000
Actions de performance	400	500
Olivier Maubert, Directeur Général Délégué	2018	2017 ⁽¹⁾
Rémunération variable	168 000	150 000
Actions de performance	400	500

Jetons de présence :

	Jetons de présence	Comité d'audit	Comité de rémunération	2018	2017
Mme Gilberte LOMBARD	12 500		10 000	22 500	22 500
M. Alain MOYNOT	12 500	15 000		27 500	25 000
Mme Catherine CANOVAS	12 500	7 500		20 000	20 000
Mme Isabelle MAUBERT	12 500			12 500	12 500
Mme Colette ROBERT	12 500		3 000	15 500	
Mme Isabelle PARIZE	7 500			7 500	
M. Philippe MAUBERT	12 500			12 500	12 500
M. Lionel PICOLET	12 500			12 500	12 500
M. Christophe MAUBERT	7 500			7 500	12 500
M. Olivier MAUBERT	7 500			7 500	12 500
TOTAL	110 000	22 500	13 000	145 000	140 000

NOTE 24 -FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT :

Les frais de recherche et développement représentent pour l'année 2018 comme pour l'année 2017 environ 8% du chiffre d'affaires consolidé.



NOTE 25 -LISTES DES FILIALES CONSOLIDÉES : en milliers d'euros

Entités	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
Robertet GMBH	Allemagne	100%	INTÉGRATION GLOBALE
Robertet Argentina	Argentine	100%	
Robertet Do Brasil	Brésil	100%	
Robertet Espana	Espagne	100%	
Robertet USA	États-Unis	100%	
Robertet Italia	Italie	100%	
Robertet Hiyoki	Japon	100%	
Robertet de Mexico	Mexique	100%	
Robertet UK	Royaume-Uni	100%	
Robertet et Cie SA	Suisse	100%	
Robertet Turkey	Turquie	100%	
Robertet South Africa Aromatics	Afrique du Sud	100%	
Charabot	France	100%	
Arco	France	98%	
Charabot Inc.	États-Unis	99%	
Charabot China	Chine	100%	
Charabot Japon	Japon	98%	
Charabot Corée	Corée	100%	
Robertet China	Chine	100%	
Robertet India	Inde	100%	
Plantes Aromatiques du Diois	France	80%	
Robertet Bulgaria	Bulgarie	100%	
Robertet Andina	Colombie	100%	
Robertet Asia	Singapour	100%	
Robertet Goldfield	Inde	100%	
Hitex SAS	France	50%	MISE EN ÉQUIVALENCE
Bionov	France	100%	

COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018



ROBERTET
— GROUPE —

COMPTE DE RÉSULTAT en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-18	31-déc-17
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.13	245 863	232 272
Production stockée		1 554	2 269
Autres produits d'exploitation		3 385	2 931
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		250 802	237 472
Achats		-138 383	-129 374
Variation des stocks		3 675	6 368
Charges externes		-35 063	-34 631
VALEUR AJOUTÉE		81 032	79 836
Charges de personnel		-43 235	-41 261
Impôts et taxes		-4 627	-4 898
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		33 170	33 678
Dotations aux amortissements		-6 932	-6 507
Dotations aux provisions et reprises		-393	-1 256
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		25 845	25 916
Charges et produits financiers	2.14	6 750	3 545
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		32 596	29 460
Charges et Produits exceptionnels	2.15	-3 613	-1 612
Impôt sur les bénéfices	2.17	-4 579	-6 080
RÉSULTAT NET AVANT PARTICIPATION		24 403	21 768
PARTICIPATION		-984	-1 383
BÉNÉFICE NET		23 419	20 384

BILAN en milliers d'euros

ACTIF	NOTE	31-déc-18	31-déc-17
Immobilisations incorporelles	2.1	181	243
Immobilisations corporelles	2.1 et 2.2	54 083	54 850
Immobilisations financières	2.3	128 006	123 509
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		182 271	178 602
Stocks	2.4	83 448	78 299
Clients et comptes rattachés	2.5	62 148	59 510
Créances diverses	2.5	14 301	15 377
Disponibilités	2.6	8 319	11 942
Comptes de régularisation	2.6	4 525	3 409
TOTAL ACTIF CIRCULANT		172 740	168 537
TOTAL ACTIF		355 011	347 139

PASSIF		31-déc-18	31-déc-17
Capital	2.19	5 763	5 756
Réserves		136 657	128 266
Résultat de l'exercice		23 419	20 384
Provisions réglementées	2.8	32 241	28 607
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.7	198 080	183 014
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	2.8	8 913	8 719
DETTES FINANCIERES	2.9	104 823	112 200
DETTES D'EXPLOITATION	2.10	43 194	43 207
TOTAL PASSIF		355 011	347 139

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE en milliers d'euros

	NOTE	31-déc-18	31-déc-17
Bénéfice net		23 419	20 384
Amortissements des immobilisations corporelles	2.2	6 932	6 507
Dotations nettes aux provisions		4 003	7 624
Plus/moins-value sur cessions actifs		-21	-3 969
Marge brute d'autofinancement		34 332	30 546
Variation des stocks	2.4	-5 149	-7 534
Variation des créances clients et autres comptes débiteurs	2.5	-2 677	-1 203
Variation des dettes fournisseurs et autres comptes créditeurs	2.10	-13	2 888
Variation du besoin en fonds de roulement de l'exercice		-7 839	-11 625
Trésorerie provenant de l'exploitation		26 494	18 920
Variation de périmètre (1)		-25	-32 617
Investissements industriels	2.1	-6 102	-7 826
Autres mouvements sur actifs financiers		-4 647	-1 466
Cessions et réalisations d'actifs		21	3 996
Trésorerie provenant des opérations d'investissement		-10 753	-37 913
Dividendes versés		-11 987	-10 588
Souscriptions d'emprunts	2.9	22 000	50 000
Remboursements d'emprunts	2.9	-22 586	-19 724
Variation nette des autres dettes financières			-234
Trésorerie provenant des opérations de financement		-12 573	19 454
Variation globale de la trésorerie		3 168	462
Disponibilités, valeurs mobilières et découverts bancaires au 1 ^{er} janvier		-6 856	-7 318
Disponibilités, valeurs mobilières et découverts bancaires au 31 décembre		-3 687	-6 856
SITUATION DE TRÉSORERIE		31-déc-18	31-déc-17
Disponibilités	2.6	8 319	11 942
Concours bancaires	2.9	-12 006	-18 797
NET		-3 687	-6 856

SITUATION DE L'ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE ET DU PASSIF EXIGIBLE en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
ACTIF RÉALISABLE ET DISPONIBLE		
Créances clients et comptes rattachés	62 148	59 510
Autres créances	14 301	15 377
Disponibilités	8 319	11 942
Comptes de régularisation actif	4 525	3 409
TOTAL	89 293	90 239
PASSIF EXIGIBLE		
Emprunts et dettes financières divers	21 326	22 328
Concours bancaires	12 006	18 797
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 441	30 330
Dettes fiscales et sociales	11 134	12 614
TOTAL	75 906	83 885
ACTIF RÉALISABLE - PASSIF EXIGIBLE	13 386	6 353



NOTE ANNEXE AUX COMPTES

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Une nouvelle étape d'intégration a été décidée en 2018 qui se traduira par la fusion de Charabot SA dans Robertet SA en utilisant le mécanisme de la TUP. Cette opération sera effective au 1^{er} janvier 2020.

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

A. Principes

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (Code de commerce, décret comptable du 29 novembre 1983 et règlement 2015-06 de l'ANC (Autorité des normes comptables) relatif au plan comptable général 2014).

B. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

• Constructions	20 ans ou 40 ans
• Constructions légères	8 ans
• Matériel de transport	4 et 5 ans
• Agencements, installations	5, 8 ans et 20 ans
• Installations techniques	5 ans ou 10 ans
• Matériels de bureau	5 ans

L'entreprise enregistre en amortissement dérogatoire la différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique.

Lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, l'entreprise procède à l'examen de la valeur actuelle de cette immobilisation. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation dans le cadre des conditions d'utilisation prévues par l'entreprise. La valeur vénale correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par l'entreprise dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché. Un amortissement exceptionnel est comptabilisé lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation devient durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

C. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité devient durablement inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base des différents critères, dont la quote-part de capitaux propres ou selon le cas la valeur de marché et les perspectives de rentabilité.

Les autres immobilisations financières sont également évaluées au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est éventuellement constatée lorsque la valeur d'inventaire (valeur de marché ou situation nette) s'avère inférieure.

D. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et leur valeur de marché. Le coût de revient des stocks correspond au coût moyen pondéré, le coût d'acquisition comprenant tous les frais accessoires d'achat.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à leur coût réel de fabrication incluant les coûts directs et indirects de production.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

E. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont évalués à leur valeur nominale.

Des provisions pour dépréciation sont constituées en fonction soit d'un risque commercial, soit d'un risque politique ou monétaire sur certains pays.

F. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix de revient ; une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur de marché se révèle inférieure.

G. Instruments financiers

Instruments de change :

Afin de gérer son exposition aux risques de change, l'entreprise utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés ou conclus de gré à gré avec des contreparties de premier rang.

La politique de l'entreprise est de ne pas opérer sur les marchés financiers à des fins spéculatives mais d'affecter les contrats à la couverture d'engagements fermes ou de transactions futures dont la réalisation est hautement probable.

Les produits et les charges résultant de l'utilisation d'instruments financiers dérivés sont enregistrés dans le résultat financier ou le résultat d'exploitation selon la nature des opérations lorsque la transaction est dénouée.

Une provision est constatée, le cas échéant, à la clôture correspondant à la perte latente de la valeur de marché de l'instrument financier à cette date.

Instruments de taux :

L'exposition aux risques de taux de la société résulte principalement des lignes de crédit et des emprunts à taux variables. Les résultats dégagés par les swaps de taux d'intérêt qui couvrent des éléments du passif financier sont comptabilisés en net dans le résultat financier.

H. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tels que plus ou moins values de cession, charges de restructuration ou amortissements exceptionnels.

I. Utilisation d'estimations

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses réalisées par la direction de l'entreprise et pouvant affecter les montants d'actifs et passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Il est possible que la réalité se révèle différente de ces estimations et hypothèses.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont :

- Les engagements sociaux (note 2.8),
- Les provisions (note 2.8).

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables.

Des tests de dépréciation sont également réalisés sur les titres de participation.

J. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

K. Engagements de retraite

La société applique la recommandation n° 2003-R01 du 1er avril du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite.

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture.

Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

L. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment du transfert de propriété des produits. Le chiffre d'affaires est constaté net de remises et ristournes accordées aux clients.

M. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et développement sont passés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

N. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur au cours moyen mensuel. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. Les pertes et les gains de change sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier selon la nature des opérations réalisées.

O. Crédit Impôt Compétitivité et Emploi

La société a opté pour comptabiliser le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE), instauré depuis le 1er janvier 2013, en déduction des charges de personnel. Ce produit est rattaché à l'exercice selon le rythme de l'engagement des charges de personnel correspondantes.

Son montant est de 1 029 K€ au titre des rémunérations visées et versées en 2018 et en application d'un taux de 6% (vs 1 132 K€ pour l'exercice 2017).

L'avantage de trésorerie lié au CICE dégagé en 2018 lors de la liquidation de l'impôt sur les sociétés a été principalement utilisé pour financer des investissements industriels.

NOTE 2 – COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1 MOUVEMENTS SUR IMMOBILISATIONS en milliers d'euros

	31-déc-17	Autres mouvements	Acquisitions	Cessions	31-déc-18
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
LOGICIELS	1 349		115		1 464
TOTAL	1 349		115		1 464
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TERRAINS	2 168				2 168
CONSTRUCTIONS	60 442		1 596		62 038
INSTALLATIONS TECHNIQUES	62 068		1 623		63 692
AUTRES IMMOBILISATIONS	11 192	135	455	129	11 653
IMMOBILISATIONS EN COURS	763	-135	2 313		2 940
TOTAL	136 633		5 987	129	142 491

Les principales acquisitions de l'exercice sont la construction d'ateliers pour les Matières Premières pour 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ces projets ne sont pas encore mis en service.

Un extracteur pour le cacao a été mis en service sur 2018. Son coût global est de 264 K€ et il est affecté à la Division Arômes.

2.2 MOUVEMENTS SUR AMORTISSEMENTS en milliers d'euros

	31-déc-17	Dotations	Diminutions	31-déc-18
LOGICIELS	1 106	177		1 283
CONSTRUCTIONS	24 567	2 125		26 692
INSTALLATIONS TECHNIQUES	48 194	3 765		51 958
AUTRES IMMOBILISATIONS	9 022	865	129	9 757
TOTAL	82 888	6 932	129	89 691

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES en milliers d'euros

VALEUR BRUTE	31-déc-17	Acquisitions	Cessions	31-déc-18
Participations	112 902	101		113 003
Créances rattachées à des participations	13 627	6 143	1 527	18 243
Autres immobilisations financières	242		46	195
TOTAL	126 771	6 245	1 573	131 442

PROVISIONS	31-déc-17	Dotations	Reprises	31-déc-18
Participations	2 962	324		3 286
Créances rattachées à des participations	300		150	150
TOTAL	3 262	324	150	3 436

VALEUR NETTE	123 509			128 006
--------------	---------	--	--	---------

2.4 STOCKS en milliers d'euros

Désignation	Méthode de valorisation	31-déc-17	31-déc-18
Matières premières	Coût moyen pondéré ou cours du jour si inférieur	44 211	47 887
Provision / Matières Premières		-1 890	-1 988
En-cours et produits finis	Coût de production	39 124	40 679
Provision/ Produits Finis		-3 147	-3 130
TOTAL		78 299	83 448

2.5 CRÉANCES en milliers d'euros

Toutes les créances clients et autres créances diverses sont à moins d'un an.

Détail des créances diverses	31-déc-17	31-déc-18
Fournisseurs débiteurs	14 020	9 903
Créances sociales	159	139
Créances fiscales	510	3 419
Produits à recevoir	337	566
Créances diverses	351	273
TOTAL	15 377	14 301

2.6 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DISPONIBILITÉS en milliers d'euros

	31-déc-17	31-déc-18
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 935	4 150
Achats	2 319	3 599
Frais généraux	616	550
ÉCART DE CONVERSION ACTIF	474	375
Prêts	397	198
Produits à recevoir	77	176
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF	3 409	4 525
ÉCART DE CONVERSION PASSIF	263	619
Fournisseurs	180	490
Prêts	83	129
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF	263	619
Soldes bancaires	11 910	8 280
Caisses	31	38
TOTAL DISPONIBILITÉS	11 942	8 319



2.7 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES en milliers d'euros

	TITRES						
	actions	Certificats d'investissement	Capital	Primes d'émission	Réserves	Provisions Réglementées	Capitaux Propres
Situation au 31 décembre 2016	2 153 579	143 616	5 743	12 430	126 436	23 026	167 636
Dividendes versés					-10 588		-10 588
Attribution actions gratuites	5 350		13		-13		
Variation des provisions réglementées						5 582	5 582
Résultat de l'exercice					20 384		20 384
Situation au 31 décembre 2017	2 158 929	143 616	5 756	12 430	136 219	28 607	183 014
Dividendes versés					-11 987		-11 987
Attribution actions gratuites	2 600		7		-7		
Variation des provisions réglementées						3 634	3 634
Résultat de l'exercice					23 419		23 419
Situation au 31 décembre 2018	2 161 563	143 582	5 763	12 431	147 645	32 241	198 080



2.8 ÉTAT DES PROVISIONS en milliers d'euros

	provisions au 31-déc-17	dotations (2)	utilisations (2)	reprise provision non utilisée (2)	provisions au 31-déc-18
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	28 607	5 920	2 285		32 241
Provision pour hausse des prix (1)	24 472	5 709	2 285		27 896
Amortissements dérogatoires	4 135	210			4 345
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 719	546	352		8 913
Provision retraites (3)	7 959		151		7 808
Provision médailles du travail	235		1		234
Provision écart de conversion actif	474	99	199		375
Provision pour risques divers	50	447			497
PROVISION SUR ACTIF CIRCULANT	5 676	383	18	266	5 775
Clients	639	285		266	658
Stocks	5 037	98	18		5 118

(1) dont part à moins d'un an : 1 799 K€.

(2) L'impact des dotations, utilisations et reprises s'élève à 3 928 milliers d'euros et se ventile ainsi :

	Dotations	Reprises	Net
Résultat d'exploitation	830	436	393
Résultat financier	99	199	-99
Résultat exceptionnel	5 920	2 285	3 634
TOTAL	6 849	2 920	3 928

(3) Pour les provisions retraites :

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) font l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges.

Les engagements sont déterminés selon la méthode des "unités de crédit projetées". Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

	2018	2017
Taux de croissance des salaires	2%	2%
Taux d'actualisation*	1,57%	1,30%

*Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au tax iBoxx Corporate AA10+de rendement des obligations privées de première qualité (entreprises notées "AA").

TAUX DE ROTATION DU PERSONNEL	2018	2017
De 16 ans à 30 ans	8,3%	8,3%
De 31 ans à 41 ans	3,5%	3,5%
De 42 ans à 49 ans	1,5%	1,5%
De 50 ans à 65 ans	0,2%	0,2%

L'espérance de vie a été estimée en utilisant la table Insee.

La charge afférente à ces engagements se décompose de la façon suivante :

	2018	2017
Coût annuel des services rendus	446	427
Frais financiers sur engagements	101	101
Gains et Pertes Actuariels	-698	-314
Coût de la période	-151	214

La variation des engagements de retraite et assimilés se ventile comme suit :

	2018	2017
Engagement à l'ouverture	7 959	7 745
Coût de la période	-151	214
Engagement à la clôture	7 808	7 959

2.9 DETTES FINANCIÈRES en milliers d'euros

Analyse par catégorie de dettes	31-déc-18	31-déc-17
Emprunts à long et moyen terme	87 688	88 286
Concours bancaires courants	12 006	18 797
Autres dettes financières	5 129	5 117
TOTAL	104 823	112 200

Analyse par échéances de remboursement	31-déc-18	31-déc-17
A moins d'un an	33 332	40 941
A plus d'un an et moins de cinq ans	66 442	54 228
A plus de cinq ans	5 049	17 031
TOTAL	104 823	112 200

Analyse des mouvements / emprunts	31-déc-18	31-déc-17
Souscription d'emprunts sur l'exercice	22 000	50 000
Remboursement d'emprunts sur l'exercice	-22 586	-19 724
VARIATION NETTE	-586	30 276

Analyse des dettes financières par devise	31-déc-18	31-déc-17
Dettes financières libellées en Euros	102 016	111 187
Dettes financières libellées en USD	2 807	1 014
TOTAL	104 823	112 200

Il existe des covenants sur des emprunts dont le solde total s'élève à 1,4 millions d'euros au 31/12/2018. Les limites de déclenchement de ces covenants sont très largement respectées par Robertet SA au 31/12/2018.

2.10 DETTES D'EXPLOITATION en milliers d'euros

Toutes exigibles à moins d'un an, elles se décomposent comme suit :

	31-déc-18	31-déc-17
Fournisseurs et comptes rattachés	26 399	26 724
Personnel et comptes rattachés	6 598	6 928
Organismes sociaux	4 017	3 931
État, impôts et taxes	519	1 755
Commissions à payer	4 610	3 183
Autres charges à payer	432	423
Écart de conversion	619	263
TOTAL	43 194	43 207

2.11 ENGAGEMENTS en milliers d'euros

Engagements donnés	31-déc-18	31-déc-17
Consentis à l'égard des entreprises liées	8 717	7 014
Cautions envers le trésor	9	8
Autres cautions		3
Promesses d'hypothèque	15 000	15 000
TOTAL	23 725	22 025

Les promesses d'hypothèque concernent, à hauteur de 15 millions d'euros, une promesse consentie par Robertet SA sur le terrain qui accueille la nouvelle unité de mélanges de compositions parfumerie, en garantie d'un emprunt de même montant à l'origine, ayant au 31 décembre 2018, une valeur résiduelle de 557 K€.

Les engagements consentis à l'égard des entreprises liées concernent principalement l'engagement de rachat des titres résiduels des sociétés Robertet Goldfield et SAPAD.

2.12 SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES

Néant.

2.13 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES ET PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ en milliers d'euros

Par zones géographiques	31-déc-18	31-déc-17
Europe	186 563	175 408
Amérique du Nord	18 151	13 481
Amérique du Sud	8 442	9 446
Asie	20 815	22 784
Autres Pays	11 893	11 153
TOTAL	245 863	232 272

Par secteurs d'activité	31-déc-18	31-déc-17
Matières Premières	92 500	86 752
Compositions pour la Parfumerie	87 826	84 932
Arômes Alimentaires	65 537	60 587
TOTAL	245 863	232 271

2.14 RÉSULTAT FINANCIER en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
Dividendes	7 601	6 453
Intérêts sur dettes financières	-391	-574
Escomptes accordés et reçus	-81	-90
Gains/(Pertes) de change		-164
Frais de banque, charges et produits financiers divers	-304	-262
(Dotation)/Reprise provision financière	-75	-1 819
TOTAL	6 750	3 545

2.15 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
(Dotations) et reprises aux provisions réglementées	-3 634	-5 582
Résultat net de cession des immobilisations	21	3 969
TOTAL	-3 613	-1 612

Les produits exceptionnels 2017 étaient bonifiés par la plus-value de cession de l'immeuble parisien de Robertet (élément non récurrent).

2.16 SITUATION FISCALE LATENTE en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
Impôt latent à payer sur provisions réglementées	8 889	8 179
Impôt payé d'avance sur participation et provisions retraite	3 016	3 775
Impôt payé d'avance sur contribution sociale de solidarité	124	117

2.17 VENTILATION DE L'IMPÔT en milliers d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant :	32 596	5 765	26 831
Exceptionnel :	-3 613	-857	-2 756
Participation :	-984	-329	-655
TOTAL	27 999	4 579	23 419

Les crédits d'impôts se répartissent comme suit en 2018 :

• Crédit Impôt Recherche :	808 K€
• Crédit Impôt Mécénat :	100 K€
• Crédit Impôt Apprentissage :	35 K€
• Crédit Impôt Étrangers :	33 K€
TOTAL :	978 K€

2.18 EFFECTIF MOYEN en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
Cadres	173	158
Agents de maîtrise	193	193
Employés	154	159
Ouvriers	187	159
TOTAL	707	669

Les heures disponibles restantes dans le cadre du nouveau dispositif de Compte Personnel de Formation mis en place à partir du 1er janvier 2015 sont entièrement reportables.

L'effectif du personnel intérimaire s'élève à 78 au 31 décembre 2018 vs 80 au 31 décembre 2017.

2.19 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 2 161 563 actions et de 143 582 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 2,5 €.

Il est attribué un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis plus de cinq ans.

2.20 CHARGES A PAYER en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
Fournisseurs et Comptes Rattachés	3 491	4 602
Dettes fiscales et sociales	6 200	7 087
TOTAL	9 691	11 689

2.21 PRODUITS A RECEVOIR en milliers d'euros

	31-déc-18	31-déc-17
Royalties	229	110
Dividendes à recevoir	110	209
Intérêts à recevoir	221	
Divers	7	18
TOTAL	566	337



2.22 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES en milliers d'euros

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	avec lesquelles la Sté a un lien de participation
BILAN		
Participations	108 301	1 417
Créances rattachées à des participations	18 093	
Créances clients et comptes rattachés	26 273	
Emprunts et dettes financières diverses	4 000	
Avances fournisseurs	9 074	
Dettes fournisseurs	9 497	
Produits à recevoir	662	
Autres dettes	319	
COMPTE DE RÉSULTAT		
Chiffre d'Affaires	95 824	
Autres produits	332	
Achats de matières premières	37 348	
Produits de participation	7 601	
Charges financières	15	
Produits financiers	246	

Robertet Grasse assure la production de l'ensemble de l'activité Compositions Parfumerie de Charabot S A depuis le 1^{er} avril 2011.

Le montant des prestations refacturées, s'élève à 5 304 K€ sur l'exercice 2018.

Robertet Grasse assure également la production de l'ensemble de l'activité huiles essentielles, résinoïdes, concrètes et absolues de Charabot S.A. depuis le 1^{er} novembre 2015.

Le montant des prestations refacturées s'élève à 1 823 K€ sur l'exercice 2018.

2.23 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS en milliers d'euros

La situation globale du portefeuille de change est la suivante :

	31-déc-18		31-déc-17	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Change à terme USD	10 387	10 510	3 327	3 379

2.24 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération allouée au comité de Direction pour l'exercice 2018 s'élève à 2 343 900 € (vs 2 506 850 € en 2017).

Ces rémunérations sont détaillées dans l'annexe sur les comptes consolidés en note 22.



2.25 FILIALES ET PARTICIPATIONS en milliers d'euros

	Valeur d'inventaire des titres			Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Capital (1)	Réserves et report à nouveau (1)	% détenu	Dividendes reçus (2)	Résultat du dernier exercice (2)
	brut	provision	net							
Robertet GMBH	542	175	367			26	395	100,00		-53
Robertet Argentina	177		177	437		404	457	100,00		185
Robertet do Brasil	5 757		5 757	1 500		5 986	9 165	100,00		1 083
Robertet Espana	162		162			60	2 315	100,00	795	1 191
Robertet USA	19 880		19 880			2 816	98 614	100,00	4 942	15 889
Robertet Italia	70		70			26	74	100,00		-25
Robertet Japon	199		199			592	2 422	100,00		333
Robertet de Mexico	139		139			195	7 184	100,00	945	912
Robertet UK	1 012		1 012			138	9 370	100,00		1 642
Robertet et Cie SA	38		38			64	1 536	100,00		17
Robertet Turquie	1 777		1 777			804	678	100,00		484
Robertet South Africa Aromatics	460	397	63			290	23	100,00		-250
Robertet India	12		12			125	42	100,00		99
IS Finances SAS	100		100	50						
Robertet Beijing	6 889		6 889	638		7 209	174	100,00		1 012
Groupe Charabot	57 966		57 966			6 100	102 248	100,00	820	11 141
Sarl Serei No Nengone	1		1		786	3	171	44,00		
Plantes Aromatiques du Diois	4 647		4 647	2 400		98	3 893	80,00		749
Fragrant Garden SA	168		168	197				50,00		
RI Natural SL	3		3			6		50,00		
Hitex SAS	1 564		1 564			270	1 898	50,00	100	829
Robertet Outre-Mer	1		1					100,00		
Robertet Bulgaria	900	900				900	-1 414	100,00		396
Robertet Asia	129		129	3 720		272	1 621	100,00		623
Robertet Andina	1 274	1 274		1 965		1 188	-1 323	100,00		-807
Finca Carrasquillas	1 000		1 000	800				50,00		
Bionov	339	339		3 975		160	-304	100,00		-314
Robertet Goldfield	7 454		7 454		1 379	91	1 194	60,00		13
Bureau Istanbul	3		3					100,00		
Robertet Africa	39		39	480				78,00		
Robertet Indonésie	37		37					100,00		
Sous-total	112 739	3 086	109 653	16 161	2 165					
Autres	64		64							
Total	112 803	3 086	109 717	14 834	1 590					

(1) : montant en devise converti au taux de clôture

(2) : montant en devise converti au taux moyen annuel

RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2014	2015	2016	2017	2018
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D' EXERCICE					
Capital social en milliers d'euros	5 743	5 743	5 743	5 756	5 763
Nombre d'actions	2 147 547	2 153 579	2 153 579	2 158 929	2 161 529
Nombre de certificats d'investissement	149 648	143 648	143 616	143 616	143 616
Valeur nominale des titres	2,50	2,50	2,50	2,50	2,50
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS en milliers d'euros					
Chiffre d'affaires hors taxes	162 853	184 522	212 682	232 272	245 863
Bénéfice avant impôt, dotation aux amortissements et provisions	29 537	28 150	44 200	41 627	39 032
Impôt sur les bénéfices	3 261	3 016	4 108	6 080	4 579
Bénéfice après impôt, dotation aux amortissements et provisions	21 029	15 274	29 084	20 384	23 419
Montant des bénéfices distribués	7 581	9 189	10 588	11 973	
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UN SEUL TITRE					
Bénéfice après impôt, avant dotation aux amortissements et provisions	11,44	10,94	17,45	15,44	14,95
Bénéfice après impôt, dotation aux amortissements et provisions	9,15	6,65	12,66	8,85	10,16
Dividende versé à chaque titre	3,30	4,00	4,60	5,20	
PERSONNEL					
Nombre de salariés	622	631	650	669	707
Montant de la masse salariale en milliers d'euros	24 654	26 051	27 189	28 375	29 641
Montant versé au titre des avantages sociaux (S.S., œuvres sociales, etc...) en milliers d'euros	12 105	13 174	13 309	13 399	14 134

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018



ROBERTET
— GROUPE —

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En conformité avec l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration a rédigé le présent rapport pour rendre compte aux actionnaires de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques en place dans l'entreprise.

En matière de gouvernement d'entreprise, la société se réfère aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise pour les "ETI" élaboré par MIDDLENEXT.

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des éléments figurant dans la rubrique "points de vigilance" dudit code. Ce dernier considère que tous les points du code de gouvernance sont respectés.

I - MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE ET LIMITATION ÉVENTUELLE DE SES POUVOIRS

Lors du renouvellement des organes de Direction, le 17 juin 2014, le Conseil d'administration a nommé le Président du Conseil, Philippe Maubert au poste de Directeur Général. Conformément aux statuts, ce dernier est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social

Les mandataires sociaux sont actuellement les suivants :

- M. Philippe MAUBERT, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
- M. Christophe MAUBERT, Directeur Général Délégué et Administrateur, en charge de la Division Parfumerie,
- M. Olivier MAUBERT, Directeur Général Délégué et Administrateur, en charge de la Division Arômes.

II - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président, Directeur Général

M. Philippe MAUBERT, né le 28/01/1952 à Nice, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 17 juin 2014. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Administrateurs

Mme. Catherine MAUBERT épouse CANOVAS-GUTTERIEZ, née le 11/01/1951 à NICE, de nationalité française. Mandat renouvelé par l'AG du 17 juin 2014. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

M. Christophe MAUBERT, né le 03/07/1959 à NICE, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 17 juin 2014. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

M. Lionel PICOLET, né le 08/12/1956 à LYON, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 17 juin 2014. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Mme. Isabelle MAUBERT, née le 03/01/1965 à CANNES, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2017. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Mme. Gilberte PINCON épouse LOMBARD, née le 10/07/1944 à NEUILLY-SUR-SEINE, de nationalité française. Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2017. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. *Administrateur indépendant **

Madame LOMBARD est également

Administratrice de CGC, société cotée à Paris et à New-York ainsi que présidente du comité d'audit et membre du comité des investissements de cette société.

Administratrice de Vernet Retraite, société de gestion du PERP de HSBC France.

M. Alain MOYNOT, né le 30/10/1945 à BOIS-COLOMBES, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2017. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. *Administrateur indépendant **

Monsieur MOYNOT est également

Administrateur de la Société Financière de l'Odet et Président de son comité d'audit.

Associé gérant d'Almo finances, associé gérant de CSM Investissement, gérant de SCI MAG.

M. Olivier MAUBERT, né le 04/03/1965 à NICE, de nationalité française.

Mandat renouvelé par l'AG du 5 juin 2017. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Madame Colette ROBERT, née le 14/08/1949 à Menton, de nationalité française. *Administrateur indépendant**

Mandatée par l'AG du 5 juin 2018. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Madame Isabelle PARIZE, née le 16/06/1957 à Paris, de nationalité française. *Administrateur indépendant**

Mandatée par l'AG du 5 juin 2018. Mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Madame Isabelle PARIZE est également administratrice de Air France-KLM, administratrice de PANDORA, et exerce plusieurs mandats au sein du Groupe DELSEY.

*Administrateur indépendant * : Administrateur n'ayant aucun lien familial avec un mandataire social ou un actionnaire de référence, n'ayant jamais été ni mandataire social ni salarié de la société ou d'une société du Groupe, n'étant ni client, ni fournisseur ou banquier de la société ou du Groupe, n'ayant pas été auditeur de la société.*

Le Conseil d'Administration sera donc composé de 10 personnes dont 4 sont qualifiées d'indépendantes, et dont 5 d'entre elles sont des femmes, soit la moitié.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de cinq ans.

III - TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises en 2018, avec un taux de présence des administrateurs de 90%.

La réunion de février a essentiellement pour but d'examiner les premiers éléments de l'exercice écoulé et les perspectives de l'exercice en cours ainsi que le rapport du comité d'audit sur le contrôle interne. C'est également au cours de ce Conseil qu'est fixée la rémunération des dirigeants, sur proposition du comité des rémunérations.

Les réunions d'avril et septembre ont principalement pour objet d'arrêter les comptes annuels et semestriels après avis du comité d'audit.

La réunion de décembre a pour principal objet d'examiner ou définir les principales orientations stratégiques de la société.

Les Commissaires aux comptes et les représentants du Comité d'entreprise ont assisté à toutes les réunions du Conseil qui se sont tenues en 2018.

IV – LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ D'AUDIT

Il est composé de deux membres

- M. Alain MOYNOT qui en est le Président,
- Mme. Catherine CANOVAS-GUTTERIEZ ,

Le Comité d'Audit a pour missions essentielles :

- de procéder à l'examen des comptes annuels, semestriels ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- d'examiner le périmètre de consolidation et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines sociétés n'y seraient pas ou n'y seraient plus ;
- de s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, de l'adéquation des missions menées par la société relatives à ces enjeux et des contrôles effectués sur les risques identifiés ;
- d'examiner les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des Commissaires aux comptes de la Société ;
- de veiller au respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner les conclusions des Commissaires aux comptes et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données.

Au cours de l'exercice 2018 , le Comité d'Audit s'est réuni deux fois, en présence d'un représentant de la Direction Générale, de la Direction financière et des Commissaires aux comptes.

LE COMITÉ DES RÉMUNERATIONS

Il est composé de

- Mme. Gilberte LOMBARD qui en est la Présidente
- Mme Colette ROBERT

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que du Directeur Général adjoint est du ressort du Conseil d'Administration qui prend ses décisions après avis du Comité des rémunérations.

Les membres du Comité déterminent pour leur partie fixe et variable la rémunération des Dirigeants en s'appuyant sur des facteurs tant qualitatifs que quantitatifs en fonction des performances globales du Groupe et d'éléments objectifs de comparaison.

Le comité se réunit généralement deux fois par an, en février et avril, pour examiner les éléments constitutifs de la rémunération des dirigeants sur la base des performances relatives à l'exercice écoulé.

V – RÉMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

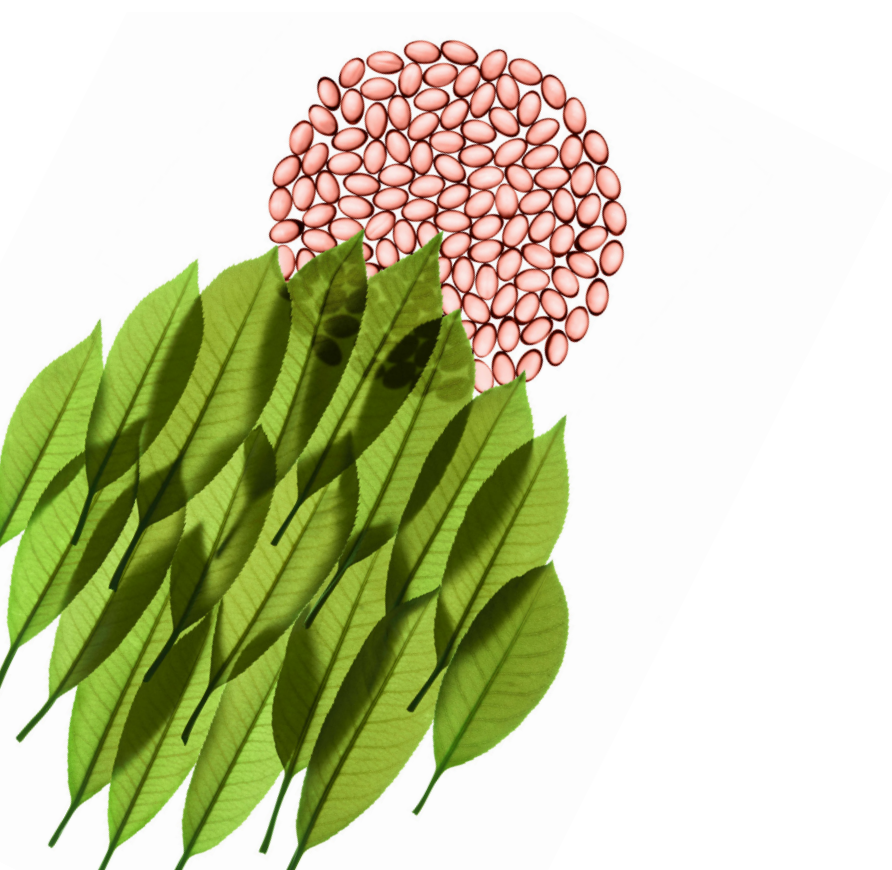
POLITIQUE DE VERSEMENT DES JETONS DE PRESENCE

Le mode de répartition des jetons de présence est fonction de la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration à raison de 2 500 euros par conseil.

La rémunération des membres des comités est forfaitaire, quel que soit le nombre de conseils tenus dans l'année.

JETONS DE PRÉSENCE ET RÉMUNERATIONS VERSÉS AUX ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DES COMITÉS

	Jetons de présence	Comité d'audit	Comité de rémunération	TOTAL
Mme Gilberte LOMBARD	12 500		10 000	22 500
M. Alain MOYNOT	12 500	15 000		27 500
Mme Catherine CANOVAS	12 500	7 500		20 000
Mme Isabelle MAUBERT	12 500			12 500
Mme Colette ROBERT	12 500		3 000	15 500
Mme Isabelle PARIZE	7 500			7 500
M. Philippe MAUBERT	12 500			12 500
M. Lionel PICOLET	12 500			12 500
M. Christophe MAUBERT	7 500			7 500
M. Olivier MAUBERT	7 500			7 500
TOTAL	110 000	22 500	13 000	145 500



VI RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La rémunération des dirigeants du Groupe est constituée de trois composantes : Une rémunération fixe, une rémunération variable et une rémunérations liée à la performance.

RÉMUNÉRATION FIXE

Elle est déterminée par la combinaison de divers facteurs :

- Informations obtenues sur la rémunération des dirigeants d'autres groupes cotés réajustées par rapport à la taille de l'entreprise
- Rémunération des dirigeants ou cadres supérieurs des sociétés françaises ou étrangères du Groupe
- Historique du niveau de rémunération des dirigeants ayant eu un contrat de travail antérieurement.

Par ailleurs, une partie de la rémunération fixe est constituée de revenus provenant des filiales dans lesquelles certains dirigeants ont une activité opérationnelle.

RÉMUNÉRATION VARIABLE

Celle-ci est définie en fonction de critères de performance individualisés qui prennent en compte

- Le résultat net du Groupe
- Les chiffres d'affaires, Groupe ou par divisions
- Les taux de marge nette ou les résultats de certaines filiales.

Cette rémunération est versée sur l'exercice suivant celui ayant servi aux critères d'attribution.

RÉMUNÉRATION LIÉE À LA PERFORMANCE

Il s'agit d'actions gratuites dont le montant global attribué correspond à 2 % du résultat Groupe de l'exercice divisé par la moyenne des 5 derniers cours de bourse suivant la publication des résultats.

Cette pratique d'allocation sur une base long terme a été pratiquée depuis longtemps. Elle dépend donc des performances de l'entreprise et de l'évolution du cours de bourse.

Pour 2018, ce calcul aboutit à un total de 1 950 actions à attribuer aux dirigeants du Groupe.

AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

Hormis les éléments ci-dessus, il n'existe aucun autre élément de rémunération. Les dirigeants ne bénéficient donc pas ni de retraite chapeau, ni de *golden parachute* ni d'indemnité de non concurrence.

LE DÉTAIL DES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 EST LE SUIVANT :

Philippe Maubert, Président Directeur Général	2018	2017
Rémunération fixe		
• France	340 500	336 000
• Liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	93 500	97 350
Rémunération variable	401 000	355 000
Avantage en nature (véhicule)	14 640	14 640
TOTAL	849 640	802 990

Lionel Picolet, Directeur Général Adjoint	2018	2017
Rémunération fixe		
France	225 000	224 000
Liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	25 500	26 550
Rémunération variable	235 000	210 000
Avantage en nature (véhicule)	6 000	6 000
TOTAL	491 500	466 550

Christophe Maubert, Directeur Général Délégué	2018	2016
Rémunération fixe		
États-Unis	335 900	350 465
Liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	11 300	11 500
Rémunération variable	160 000	143 000
Avantage en nature (véhicule)	5 500	5 500
TOTAL	512 700	510 465

Olivier Maubert, Directeur Général Délégué	2018	2016
Rémunération fixe		
France	174 000	168 825
Liée aux mandats d'administrateurs dans des sociétés du Groupe	10 600	11 060
Rémunération variable	150 000	131 000
Avantage en nature (véhicule)	9 960	9 960
TOTAL	344 560	320 845

Le détail des rémunérations variables attribuées sur la base des résultats de 2018 est le suivant :

Philippe Maubert, Président Directeur Général	2018	2017
Rémunération variable	425 000	401 000
Actions de performance	700	800

Les critères de la rémunération variable sont :
60 % évolution du bénéfice net consolidé
20 % évolution du taux de marge nette
20 % évolution du CA consolidé

Ce qui donne une augmentation de 6% de la part variable.

Lionel Picolet, Président Directeur Général Adjoint	2018	2017
Rémunération variable	265 000	245 000
Actions de performance	450	600

Les critères de la rémunération variable sont :
60 % évolution du bénéfice net consolidé
20 % évolution du taux de marge nette
10 % évolution du bénéfice de Charabot
10 % évolution du CA consolidé

Ce qui donne une augmentation de 8% de la part variable.

Christophe Maubert, Directeur Général Délégué	2018	2017
Rémunération variable	164 000	160 000
Actions de performance	400	500

Les critères de la rémunération variable sont :
50 % évolution du bénéfice net consolidé
25 % évolution du bénéfice Robertet Fragrances
20 % évolution du CA consolidé division Parfumerie

Ce qui donne une augmentation de 2,5% de la part variable.

Olivier Maubert, Directeur Général Délégué	2018	2017
Rémunération variable	168 000	150 000
Actions de performance	400	500

Les critères de la rémunération variable sont :
50 % évolution du bénéfice net consolidé
20 % évolution du CA consolidé division Aromes
15 % évolution du CA Aromes Grasse
15% évolution du bénéfice Aromes Grasse

Ce qui donne une augmentation de 12% de la part variable.

Il sera soumis au vote de l'Assemblée Générale du 5 juin 2019 les résolutions suivantes :

Neuvième résolution

L'assemblée générale, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat aux Directeurs Généraux et Directeurs Généraux délégués, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce, présenté dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Dixième résolution

L'Assemblée générale, approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée, en raison de leur mandat aux Directeurs Généraux et Directeurs Généraux délégués, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100 et L.225-102 du Code de commerce, présenté dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

VI – DONNÉES BOURSIÈRES

Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants ou administrateurs et les personnes qui leur sont liées.

Olivier Maubert a vendu, en mai 2018, 1 000 actions pour un montant de 500 000 €

Christophe Maubert a vendu, en octobre 2018, 700 actions pour un montant de 354 000 €

Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe aucune action d'autocontrôle.

Un droit de vote double est dévolu à toutes les actions détenues au nominatif depuis au moins 5 ans. Le total des droits de vote double au 31 décembre 2018 était de 1 080 100 dont 1 065 248, soit 98,62 % étaient détenus par le Groupe familial Maubert.

Franchissements de seuils

International Value Advisers, a déclaré

Avoir franchi à la baisse, le 5 janvier 2018 le seuil de 10% portant sa participation à 9.91% du capital et 6.63% des droits de vote,

Avoir franchi à la baisse, le 27 mars 2018 le seuil de 5% portant sa participation à 6.98% du capital et 4.85% des droits de vote.

Relations avec les Investisseurs

Le site internet www.robertet.com comprend un volet destiné à la communication financière régulièrement mis à jour.

Il permet d'obtenir et de télécharger l'information financière du Groupe, communiqués, rapports financiers annuels et semestriels.

Les dirigeants rencontrent analystes et investisseurs chaque fois qu'il sont sollicités et participent chaque année à des réunions avec ces derniers, sur les places financières de Paris ou Londres.



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER 2018

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018



ROBERTET
— GROUPE —



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

Monsieur Philippe MAUBERT

Président du Conseil d'Administration.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans les comptes consolidés, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Grasse , le 25 avril 2019

Philippe MAUBERT

Président du Conseil d'Administration.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018



ROBERTET
GROUPE

COGEPARC
Le Thélémos
12 quai du Commerce
69009 LYON

DELOITTE & ASSOCIÉS
Les Docks, Atrium 10.4
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE

ROBERTET
Société Anonyme
37 avenue Sidi- Brahim
06130 GRASSE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de la société Robertet

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Robertet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit

Réponse dans le cadre de notre audit

Évaluation des titres de participation

Au 31 décembre 2018, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 110,0 millions d'euros. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Comme indiqué dans la note « C. Immobilisations Financières » de l'annexe aux comptes sociaux, la valeur d'utilité est estimée par la Société en fonction d'une analyse multicritère tenant compte de la quote-part des capitaux propres de la filiale, ou selon le cas, de la valeur de marché et des perspectives de rentabilité de la filiale considérée.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit compte tenu du jugement exercé par la Direction dans son choix des éléments à considérer pour l'estimation de la valeur d'utilité de ces titres et en raison de leur importance significative dans les comptes sociaux.

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de la valeur d'utilité des titres déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que la quote-part de capitaux propres retenue concorde avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ;
- Lorsque la valeur d'utilité des titres de participation a été déterminée en faisant référence à la valeur de marché et des perspectives de rentabilité, nous avons vérifié que les hypothèses retenues présentent un caractère raisonnable et qu'elles sont supportées par une documentation probante ;
- Apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes "C. Immobilisations Financières" et "2.3. Immobilisations Financières" de l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Robertet par l'assemblée générale tenue en 1976 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 8 juin 2010 pour le cabinet Cogeparc.

Au 31 décembre 2018, Deloitte & Associés était dans la quarante troisième année de sa mission sans interruption et Cogeparc dans la neuvième année sans interruption, dont respectivement trente-quatre et neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- l'apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon et Marseille, le 26 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

COGEPARC
Anne Brion TURCK

DELOITTE & ASSOCIÉS
Anne-Marie MARTINI

COGEPARC
Le Thélémos
12 quai du Commerce
69009 LYON

DELOITTE & ASSOCIÉS
Les Docks, Atrium 10.4
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE

ROBERTET
Société Anonyme
37 avenue Sidi- Brahim
06130 GRASSE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Robertet,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Robertet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant . Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Points clés de l'audit

Réponses dans le cadre de notre audit

ÉVALUATION DES GOODWILL

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à comptabiliser plusieurs goodwill. Au 31 décembre 2018, leur valeur s'est élevée à 27,6 M€.

Ces goodwill ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie (UGT), définies en fonction des domaines d'activité du groupe, soit les divisions Arômes, Parfumerie et Matières Premières..

La Direction réalise un test de dépréciation de la valeur de ces goodwill dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre, qui s'appuie sur la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de chaque UGT à laquelle les goodwill ont été affectés, ainsi que le détail des principales hypothèses retenues sont décrits en notes 1.7 "regroupement d'entreprise", 1.9 "perte de valeur des goodwill et des actifs immobilisés" et 2 "Goodwill" de l'annexe aux comptes consolidés.

Pour les trois UGT, la valeur recouvrable est déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de projections de flux de trésorerie actualisés et d'une valeur terminale.

Le test de dépréciation effectué par la Direction sur les goodwill inclus dans chacune des UGT intègre une part importante de jugements et d'hypothèses de la Direction, portant notamment sur :

Nous avons obtenu les derniers plans d'affaires de la Direction ainsi que les tests de dépréciation de chacune des UGT auxquels sont affectés les goodwill. Sur la base de ces informations, nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie retenue par la société en réalisant les procédures suivantes :

- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie au regard du contexte économique et financier dans lequel le Groupe opère. En particulier, nous avons analysé la cohérence des hypothèses retenues dans les projections de ventes et de coûts avec les analyses de marché externes ;
- Nous avons vérifié les calculs et l'approche méthodologique retenue en nous appuyant sur les travaux de nos experts en évaluation ;
- Nous avons apprécié le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel retenus par la Direction, en les comparant à notre propre estimation de taux, établie avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- Nous avons comparé les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la fiabilité de l'établissement des données prévisionnelles ;

- Les flux de trésorerie futurs estimés pour chaque UGT, et en particulier les projections de ventes et les coûts futurs.
- Le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuel utilisés pour la projection de ces flux.

En conséquence, une variation de ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable de ces UGT.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation des goodwill affectés aux UGT constitue un point clé de l'audit.

- Nous avons vérifié, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la société ;
- Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que les tests de sensibilité conduits sur une base de variations raisonnablement possibles des hypothèses clés ne conduirait pas à une dépréciation des goodwill ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 1.7 "regroupement d'entreprise", 1.9 "perte de valeur des goodwill et des actifs immobilisés" et 2 "Goodwill" de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe. En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de sa vérification.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Robertet par l'assemblée générale tenue en 1976 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 8 juin 2010 pour le cabinet Cogeparc.

Au 31 décembre 2018, Deloitte & Associés était dans la quarante-troisième année de sa mission sans interruption et Cogeparc dans la neuvième année sans interruption, dont respectivement trente-quatre et neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE)n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille et Lyon, le 26 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

COGEPARC

Anne BRION TURCK

DELOITTE & ASSOCIÉS

Anne-Marie MARTINI

COGEPARC
Le Thélémos
12 quai du Commerce
69009 LYON

DELOITTE & ASSOCIÉS
Les Docks, Atrium 10.4
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE

ROBERTET
Société Anonyme
37 avenue Sidi- Brahim
06130 GRASSE

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société Robertet,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENT DEJA APPROUVEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Avec la société MAUBERT SA.

Convention portant sur un contrat d'animation du Groupe avec la Société Maubert SA

Administrateurs Communs : Monsieur Philippe Maubert, Président Directeur Général de Robertet SA et Président du Conseil d'Administration de Maubert SA, Monsieur Christophe Maubert, membre du Conseil d'Administration de Robertet SA et membre du Conseil d'Administration de Maubert SA, Monsieur Olivier Maubert, membre du Conseil d'Administration de Robertet SA et membre du Conseil d'Administration de Maubert SA, Madame Isabelle Maubert, membre du Conseil d'Administration de Robertet SA et membre du Conseil d'Administration de Maubert SA, Madame Catherine Canovas, membre du Conseil d'Administration de Robertet SA et membre du Conseil d'Administration de Maubert SA.

Nature : votre société a conclu avec la société MAUBERT SA un contrat d'animation de Groupe.

Modalités : la redevance est calculée sur le montant des frais engagés majorés d'une marge de 5%. La charge comptabilisée s'élève à 100 milliers d'euros hors taxes au 31 décembre 2018.

Lyon et Marseille, le 26 avril 2019

Les commissaires aux comptes

COGEPARC
Anne BRION TURCK

DELOITTE & ASSOCIÉS
Anne-Marie MARTINI

COGEPARC
Le Thélémos
12 quai du Commerce
69009 LYON CEDEX 09

DELOITTE & ASSOCIÉS
Les Docks, Atrium 10.4
10, Place de la Joliette
13002 MARSEILLE

ROBERTET
Société Anonyme
37 avenue Sidi- Brahim
06130 GRASSE

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents
d'un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée Générale du 5 juin 2019 – Onzième Résolution

A l'assemblée générale de la société Robertet,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription de 50 000 euros, réservée aux salariés et anciens salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

Concernant les modalités de fixation du prix ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'alinéa 1 de l'article L. 3332-20 du code du travail sans que les critères qui seront retenus, le cas échéant, dans le cadre de l'approche multicritères prévue par cet alinéa soient précisés.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Lyon et Marseille, le 26 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

COGEPARC

DELOITTE & ASSOCIÉS

Anne BRION TURCK

Anne-Marie MARTINI

GROUPE ROBERTET

FRANCE

ROBERTET GRASSE
37, avenue Sidi Brahim
BP 52100
06130 Grasse Cedex
France
www.robertet.fr
E-mail : info@robertet.fr

CHARABOT

10 Avenue Yves-Emmanuel Baudoin
BP 22070
06131 Grasse Cedex
France
E-mail : contact@charabot.fr

ROBERTET PARIS

43 Rue du Colisée
75008 Paris
France

SAPAD

26340 Vercheny

HITEX SAS

56000 Vannes

BIONOV

84900 Avignon

FILIALES

USA

Robertet Flavors Inc

Robertet Fragrances Inc

Robertet Fragrances Inc.
New York Creative Center

EUROPE

ALLEMAGNE

Robertet GMBH

ESPAGNE

Robertet España SA

GRANDE BRETAGNE

Robertet UK Ltd.,

ITALIE

Robertet Italia Srl

SUISSE

Robertet SA

AMERIQUE DU SUD

ARGENTINE

Robertet Argentina

BRESIL

Robertet do Brasil Ind. e Com. Ltda

COLOMBIE

Robertet Andina S.A.S.

MEXIQUE

Robertet de Mexico s.a. de c.v.

ASIE

TURQUIE

Robertet Gulyagi ve

Robertet Aroma ue esens
Istanbul

CHINE

Robertet Flavors & Fragrances
(Beijing) CO., LTD.

INDE

Robertet Flavours & Fragrances Pvt. Ltd.
Robertet Goldfield India

JAPON

Robertet Japan

VIETNAM

Robertet Vietnam
Representative Office
Hochiminh City

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Robertet South Africa Aromatics Ltd.



ROBERTET
— GROUPE —

